

2015-2016

Master II professionnel  
Métiers des bibliothèques

# L'ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES

## Création, Réhabilitation, Aménagement



1Médiathèque "Les Boîtes à culture" Bouchemaine, Prix départemental de l'architecture 2014 © CAUE 49

Stage au BIBLIOPÔLE, Bibliothèque Départementale  
de Maine-et-Loire

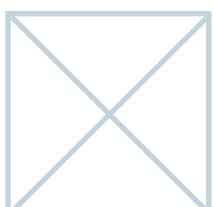
**Chaize Jeanne**

Sous la direction de Mme  
Florence Alibert

Membres du jury

Valérie Neveu | Conservatrice - Enseignante

Pierre Gérard Fouché | Responsable de la médiathèque de Château-Gontier. Mayenne



Soutenu publiquement le :  
07 juillet 2016



**L'auteur du présent document vous autorise à le partager, reproduire, distribuer et communiquer selon les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :**  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/>

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



## REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'équipe du BiblioPôle pour son accueil et sa disponibilité.

Je remercie Sandrine Bernard, responsable de stage, pour son encadrement attentif et le temps important qu'elle a consacré au choix, au suivi et à la progression de mes missions ; Edwina Pivert qui a permis la mise en forme du vade-mecum et m'a accompagnée sur la mission secondaire ; et Jackie Gasnier qui a partagé son bureau durant ces trois mois.

J'ai pu juger de l'importance donnée à la formation professionnelle par le désir de transmission et l'attitude valorisante de chacun à mon égard.

Je souhaite remercier Florence Alibert, responsable de formation, pour son implication dans le bon déroulement de notre parcours, ainsi que nos formateurs pour leurs enseignements et leur disponibilité durant cette année universitaire.

## **Sommaire**

### **GLOSSAIRE**

### **INTRODUCTION**

#### **I. LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT ET LE « BIBLIOPÔLE »**

##### **1. La diversification des missions des bibliothèques départementales de prêt**

1.1. A l'origine : les BCP et leur mission de desserte documentaire

1.2. Le transfert de la compétence aux départements

1.3. Le positionnement actuel des BDP : « indispensables autrement»

##### **2. Le BiblioPôle, bibliothèque départementale de Maine-et- Loire**

2.1. Contexte et fonctionnement

2.2. Réseau départemental

2.3. Missions actuelles

2.4. Prospectives

#### **II. LA PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - MISSION PRINCIPALE**

##### **1. L'enjeu de l'accompagnement aux projets de bibliothèques**

1.1. Les inégalités territoriales en matière d'équipements de lecture publique

1.2. La lecture publique en Maine-et-Loire

1.3. Le rôle du département et de la BDP

##### **2. Mission principale : réalisation d'un vade-mecum pour l'accompagnement des projets d'aménagement et de création de bibliothèques**

2.1. Commande

2.2. Problématique

2.3. Méthodologie

2.4. Déroulement

#### **III. LE RÔLE DE FORMATION ET D'INFORMATION PROFESSIONNELLE - MISSION SECONDAIRE**

##### **1. La formation permanente en bibliothèque**

1.1. Une pratique professionnelle basée sur l'échange de compétences

1.2. Bibliothèques départementales : relais d'information et acteurs de la formation

##### **2. L'unité Information, Formation du BiblioPôle**

##### **3. Mission secondaire : Mission de valorisation du fonds professionnel**

3.1. Le Fonds professionnel

3.2. Valorisation par la sélection documentaire

### **BILAN DE STAGE**

### **CONCLUSION**

### **BIBLIOGRAPHIE**

#### **1. Architecture, aménagement des espaces**

#### **2. Bibliothèques départementales de prêt**

#### **3. Lecture publique et aménagement culturel du territoire**

#### **4. Réforme territoriale**

### **TABLE DES SIGLES**

### **ANNEXES**

# GLOSSAIRE

## EPCI

Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale permettent, dans le cadre de groupements de communes, la mise en commun de compétences obligatoires et facultatives.

Les textes de références sont la loi de réforme territoriale de 2010, la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles et la loi NOTRe du 7 août 2015<sup>1</sup>, qui a élargi les compétences obligatoires des intercommunalités.

On distingue : les syndicats de communes (créés par la loi du 22 mars 1890) ; les communautés de communes (loi du 6 février 1992) ; les communautés urbaines (loi du 31 décembre 1966) ; les communautés d'agglomération (la loi du 12 juillet 1999) ; les syndicats d'agglomération nouvelle (loi du 13 juillet 1983) ; les métropoles (la loi du 16 décembre 2010 et modifiées par la loi du 27 janvier 2014)<sup>2</sup>. La majorité des EPCI abordés lors de ce stage sont des communautés de communes.

## Partenariat

J'ai utilisé le terme *partenaire* en suivant le vocabulaire employé par le BiblioPôle : il désigne d'une part le public de la BDP, c'est-à-dire les bibliothèques dans son champ d'intervention puisqu'elle est un lieu ressource au service des bibliothèques. Les bibliothèques accompagnées font l'objet d'un engagement réciproque entre les collectivités tutelles et le BiblioPôle pour le développement des services de lecture publique et sont désignées comme les « *bibliothèques partenaires* ».

Les « *partenaires* » désignent d'autre part les acteurs du territoire, avec qui la BDP développe des actions en coopération : partenaires culturels, sociaux, éducatifs, institutionnels ou associatifs.

---

<sup>1</sup> LOI n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ; LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ; LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

<sup>2</sup> DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE. *Que sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ? - Quelles formes prennent la coopération locale et l'intercommunalité ?*

## Projet

Le terme de « projet » est associé dans différentes expressions et revêt ainsi une sémantique multiple.

*Projet de bibliothèque.* Ce terme est assez ambigu car on peut le comprendre comme tout projet émanant d'une bibliothèque. C'est ici l'expression utilisée pour désigner la projection, programmation, la conception, la réalisation d'une bibliothèque, à travers une nouvelle construction ou une restructuration. Il englobe plusieurs dimensions à considérer pour que la bibliothèque puisse répondre à ses missions et renconter son public.

*Projet de bâtiment* ou *architectural* ou *d'aménagement*. C'est la fondation de la bibliothèque, son ancrage physique et spatial. Le guide réalisé dans le cadre de ma mission principale l'a traité à travers les considérations techniques et fonctionnelles. Le projet architectural ne doit cependant pas se départir des autres dimensions.

*Projet culturel.* Il englobe le *projet de politique culturelle et de lecture* pour un territoire et un public, et se base sur le diagnostic de l'existant, des besoins, en fixant des finalités et des objectifs. Il est guidé par une éthique professionnelle, une volonté politique et, de plus en plus souvent, par la consultation des publics.

*Projet de fonctionnement.* Il prévoit les moyens nécessaires et mis en œuvre au quotidien par la bibliothèque.

*Projet de service ou Projet d'établissement.* C'est la mise en œuvre de la politique de l'établissement par la planification, l'évaluation régulière et la redéfinition des objectifs. Il est basé sur le projet culturel et le fait évoluer au contact des publics et des partenaires. L'équipe est porteuse de la conduite et de la réalisation de ce projet, en partenariat plus ou moins formalisé avec les publics, et en lien avec la tutelle.

## Réseau

Ce terme est employé pour désigner l'organisation de la lecture publique par la coopération des bibliothèques réparties sur un territoire. Un bon maillage témoigne d'un réseau équilibré. Il existe des réseaux à plusieurs échelles. J'ai traité de deux types de réseaux de lecture :

Le *réseau intercommunal* est souvent désigné comme *réseau de bibliothèques* par les collectivités elles-mêmes. C'est aussi un terme employé par l'équipe. C'est la coopération, par la mise en commun d'outils et de services, des bibliothèques de différentes communes dans le cadre d'un regroupement (communauté de commune, commune nouvelle, EPCI).

Le *réseau départemental* désigne le réseau des bibliothèques partenaires conventionnées, qui entrent dans le champ d'intervention de la BDP.

# INTRODUCTION

## **Le master *Métiers des Bibliothèques* à l'Université d'Angers**

J'ai intégré en 2015-2016 le master *Métiers des Bibliothèques* à l'Université d'Angers, afin de concrétiser mon projet de professionnalisation dans le domaine de la lecture publique.

Ce cursus s'articule autour d'enseignements disciplinaires et professionnels dispensés à la Faculté de Lettres, Langues et Sciences Humaines de l'Université. Il apporte des connaissances et compétences bibliothéconomiques et méthodologiques par la gestion de projets sur les fonds spécialisés ou la médiation culturelle. Ces apprentissages sont mis en pratique lors d'un stage encadré de douze semaines, qui comporte une mission liée aux activités des bibliothèques et inscrite dans le contexte de l'établissement d'accueil.

## **Stage professionnel et description des missions**

Ce rapport revient sur le stage que j'ai effectué du 29 février au 22 mai 2016 au sein de la bibliothèque départementale de prêt de Maine-et-Loire, le BiblioPôle. Il décline les missions qui m'ont été confiées.

La mission principale consiste en la réalisation d'un vade-mecum à destination des bibliothèques et des collectivités du département pour l'accompagnement aux projets architecturaux ou d'aménagements divers. Elle implique des activités de recherche par la veille documentaire et le recueil de données, d'analyse et de synthèse de l'information ; ainsi qu'un travail de rédaction et de communication, sa finalité étant de fournir un document d'appui au service d'assistance technique auprès des bibliothèques. Loin de m'éloigner du terrain, cet exercice m'a amenée à explorer différents contextes et typologies de bibliothèques, et m'a permis d'envisager le service de lecture publique sous l'angle plus global de l'aménagement culturel du territoire.

La mission secondaire porte sur la valorisation du fonds professionnel mis à disposition des bibliothécaires et bénévoles. Elle est directement liée à la formation continue, une des missions traditionnelles de la bibliothèque départementale de prêt.

Après une présentation de la bibliothèque départementale de Maine-et-Loire et de ses activités, je détaillerai les missions et tâches réalisées, en analysant les difficultés et résolutions qui ont jalonné ma progression. Un bilan de stage proposera enfin un retour réflexif sur mon expérience et la problématique de la mission.

# I. LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT ET LE « BIBLIOPÔLE »

## 1. La diversification des missions des bibliothèques départementales de prêt

### 1.1.A l'origine : les BCP et leur mission de desserte documentaire<sup>3</sup>

Dispositif de l'Etat pour l'approvisionnement en documents des communes, les Bibliothèques Centrales de Prêts (BCP) sont créées au lendemain de la seconde Guerre mondiale par l'ordonnance n° 45-2678<sup>4</sup> : au nombre de huit, elles ont pour mission le dépôt de livres dans les municipalités de moins de 15 000 habitants dépourvues de bibliothèques. Placées sous l'autorité du ministère de l'Éducation nationale, les BCP sont instituées partenaires des écoles dès 1952<sup>5</sup>. Le décret du 29 octobre 1975 les transfère à la tutelle du ministère de la Culture (création de la Direction du Livre et de la Lecture). Le seuil de desserte s'étend aux communes de moins de 20000 habitants<sup>6</sup>. Alors qu'elles se multiplient, leurs missions s'étoffent : élargissement des publics, action culturelle, innovation, informatisation. Elles accompagnent progressivement la création et le développement de bibliothèques municipales. En 1985, la loi dite Gattegno<sup>7</sup> réoriente la mission de coopération des BCP vers les communes de moins de 10000 habitants et incite à l'abandon de la desserte scolaire.

### 1.2.Le transfert de la compétence aux départements

Il existe 96 « bibliothèques centrales » lorsqu'elles sont transférées à la compétence obligatoire des départements en 1986, lors de la décentralisation<sup>8</sup> . Rebaptisées « Bibliothèques

---

<sup>3</sup> Source : Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt.

<sup>4</sup> Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements.

<sup>5</sup> Circulaire du 10 novembre 1952.

<sup>6</sup> Circulaire du 22 février 1968.

<sup>7</sup> Circulaire du 1er août 1985 de Jean Gattegno, directeur du livre.

<sup>8</sup> Jean GATTEGNO, Circulaire du 22 juillet 1983 dont l'article 60, Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture.

Départementales de Prêt » (BDP) en 1992<sup>9</sup>, elles ont élargi leur intervention à tous les publics et bibliothèques de lecture publique de leur territoire (hors bibliothèques de réseau des grandes villes). Avec la fusion des communes, le seuil de 10000 habitants est aujourd’hui obsolète. Les efforts des BDP se sont progressivement déplacés sur d’autres axes de coopération en réseau, tels l’information bibliographique, l’informatisation, l’aide à la conservation et la diffusion du patrimoine local, l’action culturelle et le prêt d’outils d’animation, les publics spécifiques, l’assistance technique, la formation et l’information aux professionnels et aux bénévoles, le développement des outils et pratiques numériques, l’ingénierie territoriale au service de la lecture.

### 1.3. Le positionnement actuel des BDP : « indispensables autrement»<sup>10</sup>

Ingénieur de leur territoire, les BDP mettent en œuvre la compétence obligatoire des conseils départementaux en coordonnant le développement de la lecture à l’échelle du département. Or, suite au renforcement de l’intercommunalité et à la dématérialisation des ressources, on s’interroge sur leur devenir. À cela s’ajoute une baisse de moyens, variable selon les politiques départementales. En 2013, un rapport de l’Inspection Générale des Bibliothèques (IGB) se penche sur leur situation. Les BDP seraient-elles devenues « superflues »<sup>11</sup> ?

Sur cette question de l’avenir des BDP, l’IGB démontre la complémentarité entre les bibliothèques départementales et les bibliothèques intercommunales, permettant une structuration des services de lecture publique sur le territoire. Les bibliothèques intercommunales, têtes du réseau des bibliothèques de leur EPCI<sup>12</sup>, relaient la desserte documentaire et permettent d’atteindre une meilleure qualité de l’offre dans les bibliothèques de proximité. Les BDP, qui ont encouragé le fonctionnement des petites bibliothèques rurales en réseau, s’appuient sur ces bibliothèques intercommunales pour connaître les besoins du territoire et animer un réseau de lecture organisé à l’échelle de l’ensemble du département.

---

<sup>9</sup> Loi du 13 juillet 1992, qui réserve un concours financier particulier "départemental" au sein de la Dotation Générale de Décentralisation.

<sup>10</sup> FRANCE. Inspection générale des bibliothèques. *Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement*, p. 70.

<sup>11</sup> Ibid.p.64.

<sup>12</sup> Etablissement public de coopération intercommunale. Voir en index.

Elles ont donc délégué une part de leurs missions et se recentrent sur les politiques départementales de lecture publique : la formation, l'action culturelle et citoyenne, les publics spécifiques et les collèges, le développement de la culture numérique et de l'innovation en bibliothèques, l'expertise bibliothéconomique et technique au service des bibliothèques et des collectivités, et une offre documentaire plus ciblée, comme l'acquisition de supports et ressources numériques.

Cette légitimité reste fragile. En effet, paradoxalement, on constate l'absence de Bibliothèque Départementale de prêt dans des territoires comportant des zones prioritaires : les trois départements de la Petite Couronne, Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93) et Val-de-Marne (94), et le département ultramarin de la Réunion dont la BDP a fermé en 2009. Aussi, la BDP des Yvelines (78) a été démantelée le 1<sup>er</sup> juin 2016 après une intégration de ses activités au sein du « pôle de développement culturel ». Marie-Christine Jacquinet, responsable du nouveau pôle culturel et ex-directrice de la BDP, défend « un nouveau modèle culturel plus propice à l'innovation et fondé sur une logique de projet territorial et de partenariats créatifs », en précisant que s'il répond aux besoins du département yvelinois, ce modèle « n'a pas vocation à être dupliqué ailleurs »<sup>13</sup>. Le rôle des services liés aux collections est ainsi interrogé avec l'évolution des missions des BDP vers l'ingénierie culturelle.

## 2. Le BiblioPôle, bibliothèque départementale de Maine-et-Loire

Le BiblioPôle est placé sous la tutelle du Conseil départemental de Maine-et-Loire, piloté par la direction Culture et Patrimoine<sup>14</sup>.

### 2.1. Contexte et fonctionnement

#### 1.1.1. Implantation

Initialement basée dans le centre-ville d'Angers, la Bibliothèque Départementale de Prêt a déménagé en 1990 dans des locaux plus fonctionnels situés dans la Zone Industrielle de la Croix Cadeau à Avrillé, commune attenante à Angers. Plus fonctionnel, cet emplacement

---

<sup>13</sup> Girard, Hélène. Pourquoi la fermeture de la BDP des Yvelines fait débat chez les professionnels. In : *La Gazette des Communes* [En ligne]. Disponible sur :

<<http://www.lagazettedescommunes.com/440026/pourquoi-la-fermeture-de-la-bdp-des-yvelines-fait-debat-chez-les-professionnels/>> (consulté le 5 juin 2016)

<sup>14</sup> Voir Annexe 5 : Organigramme du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

présente tout de même un inconvénient majeur : situé à proximité d'une usine classée Seveso (*Entreprise Zach System*), de par la présence d'usines à risques chimiques, le BiblioPôle fait actuellement l'objet d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) afin de prévoir un espace de confinement en cas d'accident industriel et chimique.

### 1.1.2. Bâtiment : espaces et logistique

D'une surface totale de 1470 m<sup>2</sup>, la BDP dispose d'un garage où stationnent trois bibliobus et deux véhicules de service. Ce garage est accolé au magasin pour faciliter le stockage et le tri des documents ainsi que le réapprovisionnement des bus.

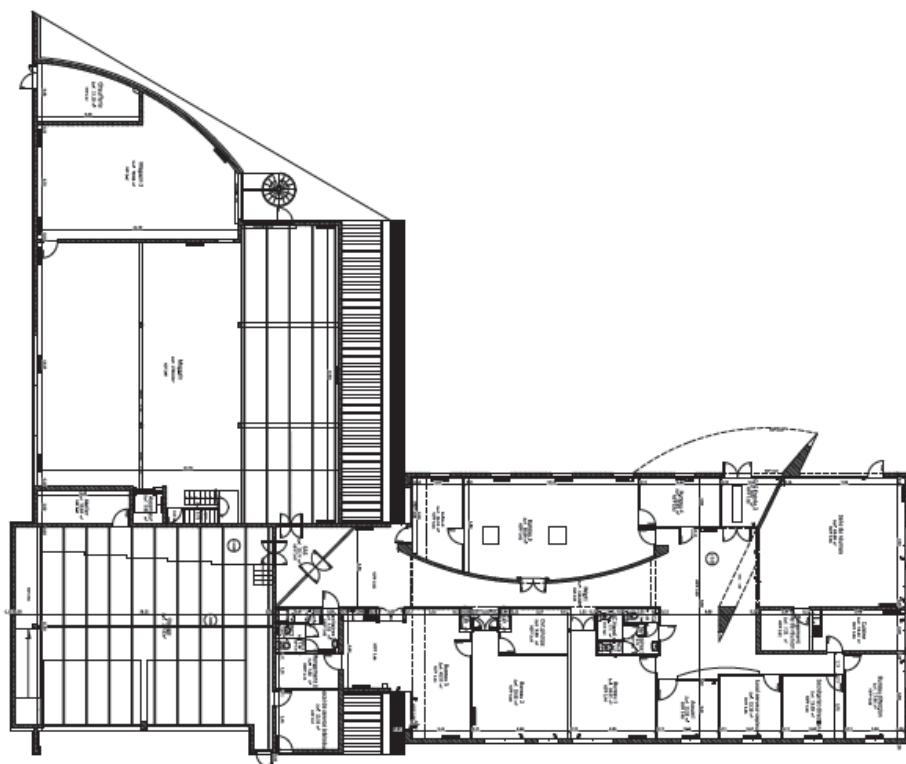


Photo 1. Plan du BiblioPôle

Le projet de rénovation du bâtiment n'ayant pu aboutir faute de moyens, l'équipe a donc procédé à un réaménagement des espaces à l'été 2015 afin d'optimiser le fonctionnement de ses services. Cela s'est traduit par un chantier de désherbage puis la réorganisation d'une partie du magasin pour recevoir les outils d'animation qui encombraient jusqu'alors les espaces de circulation posant aussi des problèmes de sécurité.

La mezzanine à l'étage des magasins est devenue l'emplacement du fonds professionnel, et a été également transformée en salon numérique équipé de 10 tablettes et d'un parc de 12 ordinateurs portables, et le premier étage dédié à la desserte audiovisuelle accueille un coin « café » et « presse professionnelle » musique et cinéma. L'idée était d'en faire un lieu

convivial d'échanges pour les professionnels et les bénévoles qui viennent se former ou s'approvisionner en documents.

### 1.1.3. L'équipe

Les effectifs du BiblioPôle représentent 21 agents, soit 19,7 ETP. Les quatre unités<sup>15</sup> (Direction - Administration, Offre et Circuit documentaire, Formation - Information, Innovation) permettent de définir les champs d'action des agents tout en restant très transversales. Les membres de l'équipe sont référents de secteurs géographiques pour l'accompagnement des bibliothèques.

Tableau 1: Organigramme de l'équipe du BiblioPôle

Nom	Fonction et secteur documentaire	Grade
Direction - Administration		
Sandrine Bernard	Chef de service – Responsable de l'unité Innovation	Bibliothécaire
Jacqueline Gasnier	Chargée des moyens généraux Suivi comptable	Rédacteur principal 2ème classe
Jean-Michel Aligand	Chargé des moyens généraux Circulation documentaire (Chauffeur)	Adjoint du patrimoine principal, 2ème classe
Chantal Crézé	Chargée des collections cinéma - Evaluation	Attaché de conservation
Unité Formation - Information		
Martine Boutreux	Responsable de l'unité Chargée de la communication et des formations	Conserveur
Edwina Pivert	Chargée de la communication Documentaires adultes	Assistant principal de conservation 2ème classe
Mauricette Hermaize	Accueil, Orientation, information Assistante Musique	Adjoint technique principal 1ère classe
Annita Joussaume	Accueil, Orientation, information Assistante Cinéma	Agent administratif territorial
Emmanuel Desos	Accueil, Orientation, information	Adjoint du patrimoine

	Assistant numérique	Poste contractuel
<b>Unité Innovation</b>		
Sandrine Bernard	Responsable de l'Unité	Bibliothécaire
Sarah Colombeau	Chargée de dessertes et des publics spécifiques	Adjoint du patrimoine Poste contractuel
Marjorie Troupenat	Chargée de l'action culturelle et des outils animations	Technicien principal 2ème classe
Elise Coutand	Assistante outils d'animations	Adjoint du patrimoine
Matthieu Daneau	Chargé des collections musique	Assistant Principal du Patrimoine et des Bibliothèques
Alexandra Panserrieu	Chargée de médiation numérique	Adjoint du patrimoine
<b>Unité offre et circuit documentaire</b>		
Anne Deschenes	Responsable d'unité	Attaché de conservation
Hélène Grimaud	Chargée des romans et documentaires jeunesse	Assistant Principal du Patrimoine et des Bibliothèques 1ère classe
Mathilde Riallot	Chargée de la littérature adulte	Assistant Principal du Patrimoine et des Bibliothèques 2ème classe
Alexandra Simon-Lavault	Chargée des bandes dessinées, mangas, et littératures de l'imaginaire	Rédacteur territorial
Annie Jambu	Chargée des albums jeunesse	Assistant Principal du Patrimoine et des Bibliothèques
Yves Hurel	Chargé de la circulation documentaire (Chauffeur)	Adjoint du patrimoine 2ème classe
Michel Oger	Chargé de la circulation documentaire (Chauffeur)	Adjoint du patrimoine 1ère classe

A noter que Mr Hurel, chauffeur, prendra sa retraite au 1er juillet 2016, et ne sera pas remplacé.

## 2.2. Réseau départemental

### 2.2.1. Territoire et publics desservis

Le « réseau<sup>16</sup> » désigne ici l'ensemble des lieux de lecture et bibliothèques du département dans le domaine d'intervention de la BDP. En 2010, le BiblioPôle formalise de manière plus précise le partenariat avec les communes et EPCI<sup>17</sup> de Maine-et-Loire par une convention en faveur de la lecture publique dans le département qui s'est réellement mise en place en 2013. Il comprend différentes typologies de bibliothèques, isolées ou en réseau intercommunal, en zone périurbaine (première couronne d'Angers) ou rurale. Ce sont le plus souvent des bibliothèques municipales, certaines sont toutefois gérées par une association de bénévoles, mais le local et le service sont sous tutelle de la collectivité. Plusieurs bibliothèques sont aussi des structures intercommunales (bibliothèques communautaires qui desservent plusieurs communes, tête de réseau des bibliothèques de ces communes).

Le secteur d'intervention de la BDP ne concerne plus uniquement les communes de moins de 10 000 habitants ; elle continue à desservir les bibliothèques qui ont été englobées dans les Communautés d'Agglomération de Saumur et de Cholet, en complémentarité avec les réseaux des bibliothèques de ces deux villes (réseau saumurois Imagin'R et réseau de la Communauté d'Agglomération choletaise). Par ailleurs, le BiblioPôle est aujourd'hui partenaire des Maisons des Solidarités (MDS), et mène des actions à destination des collèges. Les publics de la BDP sont donc les bibliothèques mais aussi les publics directs lors d'actions « hors-les-murs ».

### 2.2.2. Bibliothèques conventionnées

Les lieux de lecture<sup>18</sup> partenaires sont actuellement au nombre de 232. Afin de mieux accompagner les bibliothèques du département, le BiblioPôle a affiné son dispositif de conventionnement, basé sur un engagement réciproque avec ses bibliothèques partenaires. Des exigences minimales sont fixées pour la bibliothèque d'après plusieurs critères comme la taille

---

<sup>16</sup> Voir en index pour les différentes désignations du terme « réseau ».

<sup>17</sup> Etablissement Public de Coopération Intercommunale, groupement de communes pour la gestion de certaines compétences.

<sup>18</sup> On entend par « lieux de lecture» différentes typologies de services de lecture publique, depuis le point lecture à la médiathèque aux normes de l'Etat. Ces typologies sont explicitées dans le conventionnement du BiblioPôle ci-après.

de la commune, qui bénéficie d'une desserte documentaire différenciée qui répond à la capacité d'accueil et de service du lieu.

Quatre niveaux de conventionnement sous-tendent donc un accompagnement adapté aux différentes typologies de bibliothèques : point lecture, bibliothèque-relais de premier niveau (desservant de 1000 à 3000 habitants), et second niveau (de 3000 à 5000 habitants), et médiathèque (aux normes de la DRAC).

Tableau 2 : Tableau des typologies et critères de convention pour la lecture publique entre les communes et le Conseil Départemental

Typologie Conditions	POINT LECTURE	BIBLIOTHEQUE RELAIS niveau 1 (1000 à 3000 hab.)	BIBLIOTHEQUE RELAIS niveau 2 (3000 à 5000 hab.)	MEDIATHEQUE (alignée sur les normes la DRAC)
Superficie minimum	30 m <sup>2</sup>	70 m <sup>2</sup>	100 m <sup>2</sup>	0,07 m <sup>2</sup> / hab. 100 m <sup>2</sup>
Aménagement	Mobilier spécifique de bibliothèque			
Budget d'acquisition (€/hab.)	0,80€	1€	1€	2€
	Budget supplémentaire si desserte audiovisuelle			
Ouverture au public min. (h/semaine)	4 h	6 h	8 h	12 h
Personnel minimum	4 bénévoles	6 bénévoles	8 bénévoles	Personnel rémunéré
Desserte documentaire assurée par BiblioPôle				
Dépôt de base (nb de docs imprimés)	400	500	500	600
Renouvellement (tous les 6 mois)	300	400	400	500

En octobre 2014, la répartition des bibliothèques consistait en 128 Points Lecture, 79 Bibliothèques relais et 20 médiathèques soit 227 bibliothèques conventionnées.

Environ la moitié des bibliothèques du réseau départemental disposent donc d'un local inférieur à 70 m<sup>2</sup>.

## 2.3.Missions actuelles

Suivant l'évolution générale des Bibliothèques Départementales de Prêt, le BiblioPôle a progressivement ouvert son champ d'action autour de trois axes prioritaires : le soutien au développement du territoire et des acteurs de la lecture, l'offre et la circulation documentaire, l'innovation dans l'action culturelle et le numérique. Ses services se sont réorganisés en quatre unités<sup>19</sup> : Unité Direction - Administration, Unité Offre et Circuit documentaire, Unité Formation - Information, Unité Innovation.

Différentes missions sont assurées par l'équipe de la bibliothèque départementale.

### Offre et circulation documentaire

Mission traditionnelle des BDP, l'offre de desserte documentaire s'est transformée pour s'adapter aux besoins de la nouvelle organisation des équipements et du territoire (communes nouvelles, fusion de plusieurs communes ou EPCI). La prise d'autonomie des bibliothèques grâce au regroupement intercommunal, l'émergence de réseaux de lecture autour de médiathèques communautaires pilotes<sup>20</sup>, ont pour conséquence de constituer des relais d'une partie de la desserte. Par ailleurs, le mouvement général de mutualisation des moyens à des fins d'économie, et ce à toutes les échelles de collectivités, oblige la BDP à redéployer ses services. Il faut répondre aux besoins en réorganisant la rotation documentaire. La BDP n'est plus en mesure d'assurer les tournées en bibliobus dans les 232 bibliothèques partenaires. Elle a donc développé la mise en place d'un système de plateformes depuis quelques années : sur les modèles des annexes de BDP, ce système consiste à s'appuyer d'une médiathèque communautaire, qui va à son tour approvisionner les bibliothèques de son réseau par un système de rotation documentaire.

Quant à l'offre documentaire, la raison d'être de la BDP reste de fournir des ressources que les bibliothèques seraient dans l'impossibilité d'acquérir : la typologie des documents et supports proposés s'est donc diversifiée avec les documents audiovisuels (CD, DVD), puis les liseuses (une par bibliothèque) et enfin les ressources accessibles en ligne (bouquets numériques Iznéo pour la bande dessinée, 1Dtouch pour la musique indépendante).

---

<sup>19</sup> Voir Tableau 1 : Organigramme.

<sup>20</sup> Les bibliothèques « têtes de réseau ».

## Action culturelle

La politique d'action culturelle du BiblioPôle adopte l'angle territorial, afin de soutenir les bibliothèques dans leur activité de médiation culturelle en lien avec les autres acteurs partenaires. La BDP agit sur deux plans : celui d'acteur culturel, par un pilotage direct, et celui d'accompagnateur, en soutien des actions d'animation mise en place par les bibliothèques elles-mêmes.

Dans le premier cas, la BDP impulse des temps forts culturels tous les 2 ans sur une thématique différente, qui prennent la forme d'un cycle de programmation d' 1 à 2 mois. (en 2015, *Bulles de Science*). En alternance, un événement a lieu autour du numérique tous les 2 ans intitulé *La Fabrique du numérique* (en juin 2016, le thème des Fab'Labs). Un appel à projets permet aux bibliothèques de proposer ou d'accueillir des animations dans le cadre de la programmation. La BDP coordonne et finance la programmation du Mois du film documentaire en bibliothèques et centres culturels en Maine-et-Loire, avec l'aide de l'association Cinéma parlant. Elle est aussi partenaire de Festi'malles, une rencontre interprofessionnelle autour des pratiques et outils d'animation.

Un second niveau d'action est l'aide à la réalisation d'actions initiée par les bibliothèques porteuses de projets par l'expertise, le soutien logistique et financier, la communication.

Des outils d'animation (expositions, malles d'animation et valises de sélections documentaires thématiques, kamishibaïs, tapis de lecture...). Le plus souvent possible, le BiblioPôle passe commande aux artistes locaux pour leur confection (expositions, tabliers de lecture). Certaines valises sont accompagnées de mobilier permettant de recréer un espace complet (salon jeux vidéo, salon numérique). Le budget pour l'action culturelle, investissement et fonctionnement compris (outils, documents, programmation) représente 36 000 € en 2016. Deux postes sont entièrement dédiés à ce domaine : Marjorie Troupenat, chargée d'action culturelle et Elise Coutand, assistante outils d'animation. Mais l'action culturelle s'exerce également en transversalité dans chaque secteur (publics spécifiques, numérique, musique, cinéma, jeunesse...), ce qui représente 3,6 ETP au total, en comptant notamment le temps du chef de service aussi responsable de l'Unité Innovation.

## Action culturelle et publics spécifiques

En lien avec le Conseil Départemental et les communes, la BDP se positionne en véritable médiateur, tour à tour acteur des actions culturelles en faveur de la lecture et accompagnateur des projets émanant des bibliothèques elles-mêmes. Le public spécifique inclut majoritairement les scolaires et les publics socialement défavorisés et éloignés de la lecture. Sarah Colombeau réalise un important travail de partenariat : action de promotion de la lecture en soutien à la

parentalité en Maison Départementales des Solidarités (PMI, ASE, Service sociaux, RAM). Pour les publics scolaires, des actions éducatives sont ciblées en direction des collèges qui sont la compétence des conseils départementaux (Prix Manga'LU, Prix Lecture et Citoyenneté). Enfin, dans le domaine de l'éducation populaire, un rallye-lecture (Où il fait bon lire) est organisé une fois par an pour les enfants des centres d'accueil et de loisirs de la ville d'Angers en coopération avec la FOL et les Francas.

### **Diffusion de la culture musicale et cinématographique**

L'offre documentaire de la BDP vise à compléter celle des bibliothèques partenaires en apportant justement des types de supports qu'elles ne sont pas en mesure d'acquérir, par manque de moyen , ou par manque de place, assurant ainsi une diversité et un renouvellement régulier de leur collections. Les supports audiovisuels tels les CD et DVD sont proposés pour des durées de six mois aux bibliothèques qui viennent s'approvisionner sur place et sont conseillées par les responsables de secteurs et d'accueil, qui peuvent aussi réaliser des sélections thématiques sur demande.

Mathieu Daneau, responsable du secteur musique, travaille à la constitution d'une offre numérique, en proposant cette année un accès à la plateforme de diffusion des artistes indépendants et locaux *1Dtouch* et participe au blog des discothèques du département *Face B* (sélections et veille sur l'actualité musicale). Il organise régulièrement des événements en invitant des artistes comme Tété en février dernier ou encore Françoiz Breut au mois d'avril pour des concerts acoustiques dans les bibliothèques du réseau. La formation et les comités d'écoute sont aussi un moyen d'aide à la valorisation de l'offre musicale en bibliothèque.

Chantal Crézé, chargée du secteur cinéma, participe également à la desserte audiovisuelle sur place. Le BiblioPôle organise depuis plusieurs années, en lien avec l'association Cinéma Parlant, la programmation de l'événement d'ampleur nationale, *Le Mois du film documentaire*, pour la promotion et la diffusion de ce genre en bibliothèques. La BDP se fait aussi l'écho de manifestations locales, comme le Festival *Premiers Plans* ou *Cinémas d'Afrique*.

### **Formation**

La coopération professionnelle s'inscrit dans l'histoire des bibliothèques départementales, et se matérialise par la mission de formation et de relais de l'information.

Un catalogue de formation semestriel est proposé aux bibliothécaires professionnels et bénévoles ; il s'adresse également aux bibliothécaires des autres départements et à d'autres secteurs professionnels (travailleurs sociaux, éducatifs, de la petite enfance...) dans la limite des places disponibles. Regroupées sous trois thématiques : *Professionnalisation, Connaissance*

*des artistes et des œuvres, Nouveaux usages nouvelles pratiques*, les formations sont aussi disponibles « à la carte » en fonction des besoins liés à l'activité des bibliothèques et leur programmation culturelle.

## Information

Le BiblioPôle a aussi pour vocation de centraliser l'information concernant les bibliothèques et la culture à l'échelle du département. La diffusion de l'information passe par le portail du BiblioPôle. Intégré dans l'espace *Culture et Patrimoine* du portail du Conseil départemental, il est peu ergonomique et n'offre pas toute la visibilité souhaitée à la BDP. Il doit prochainement évoluer<sup>21</sup>.

La BDP communique également par ses publications en ligne ou papier. Le ***Petit Bleu***, bulletin d'information de la BDP paraît tous les trimestres. Il comporte l'agenda culturel, des portraits de bibliothèques et de professionnels ou bénévoles, des retours sur les actions de la BDP. Il est envoyé à chaque bibliothèque et collectivité partenaire. Le ***Bull' Doc***, est un bulletin de veille documentaire élaboré par Edwina Pivert à destination des professionnels plus particulièrement. Enfin les sélections thématiques présentent les « coups de cœur » issus des comités de lecture BD, mangas, romans adulte et jeunesse qui ont lieu au cours de l'année. La BDP réfléchit à un nouveau format, plus attractif, à l'instar du *Petit dévoreur*<sup>22</sup> de la BDP de la Sarthe.

## Développement numérique et innovation

Un des enjeux des BDP est l'innovation et la démocratisation la culture numérique. L'acquisition de ressources s'accompagne d'une médiation importante afin de toucher de nouveaux publics et de lutter contre la fracture numérique. La BDP propose 10 tablettes pour les actions de formation, 232 liseuses, et une sélection d'e-book, ainsi que le bouquet numérique Iznéo actuellement en test (pour les bandes dessinées)

Un événement bisannuel intitulé « La fabrique du numérique » est consacré aux innovations numériques appliquées au monde des bibliothèques en partenariat avec des bibliothèques du réseau. Cette année le thème retenu est le Fab'Lab<sup>23</sup>. Des animations sont programmées

---

<sup>21</sup> Voir infra, 2.4.1

<sup>22</sup> Sélection du Petit Dévoreur 2015, BDP de la Sarthe. [en ligne] < <http://biblio.sarthe.fr/la-bds/les-publications-de-la-bds/selection-du-petit-devoreur> >

<sup>23</sup> « Fab Lab » (contraction de l'anglais Fabrication Laboratory, sorte de laboratoire prototypal professionnel) est employé ici dans le sens du « Makerspace », un lieu de partage, ouvert à tous où

durant tout le mois de juin dans les bibliothèques partenaires volontaires, afin de faire découvrir aux publics des pratiques de création numérique et participative. Une journée professionnelle a lieu le 16 juin, proposant conférences et ateliers de découverte et de réflexion sur la mise en place de ces usages en bibliothèques.

Outre l'acquisition de ressources et supports, et l'organisation d'événements, Alexandra Panserrieu assure une formation aux professionnels et bénévoles afin qu'ils soient à même d'assurer à leur tour une médiation et une formation à ces outils et contenus auprès de leurs usagers. La mission n'est pas toujours facilitée par l'évolution rapide des outils et la difficulté ou la réticence pour certains publics d'appréhender ces nouvelles pratiques. La coopération interprofessionnelle se fédère autour de journées InterBDP, où les chargés de missions numériques des BDP de Vendée, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire, Loire-Atlantique, Orne, Ille-et-Vilaine, partagent leur expérience et leurs projets.

### **Ingénierie territoriale : l'aménagement culturel du territoire**

Au niveau du BiblioPôle, cette mission transversale vise au développement de la lecture publique à l'échelle départementale, à l'instar des Plans Départementaux de Lecture : si jusqu'à présent il n'existe pas dans le Maine-et-Loire une formalisation officielle de ce dispositif, le Conseil Départemental l'inscrit<sup>24</sup> dans le projet de mandature Anjou 2021. Il entend ainsi affirmer plus avant les politiques culturelles sur son territoire.

L'action de la BDP se traduit par le soutien au développement des bibliothèques et des réseaux de lecture. Elle impulse une dynamique de coopération entre les bibliothèques en se faisant relais d'information et de formation sur le territoire départemental. Cela se traduit par l'expertise et l'accompagnement technique pour l'informatisation, l'aménagement, les projets architecturaux (construction, rénovation, réhabilitation), la mise en relation et la médiation auprès des différents acteurs du territoire (élus des collectivités, bibliothécaires, bénévoles, acteurs culturels, sociaux, associatifs...). C'est une logique d'action qui s'applique aussi pour le circuit documentaire, l'échange des informations et des compétences, l'action culturelle en partenariat, le déploiement du numérique.

---

chacun peut découvrir différents outils imprimantes 3D, robots... et de logiciels pour concevoir et réaliser des objets.

<sup>24</sup> CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE. Anjou 2021. Réinventons l'avenir. Conseil départemental du 11 janvier 2016. p. 85.

La mission principale qui m'a été confiée s'inscrit dans cette démarche de conseil et d'expertise sur le territoire, qui tend à évoluer en lien étroit avec la direction de l'ingénierie territoriale du Conseil Départemental.

## 2.4. Prospectives

### 2.4.1. Projets

#### Politique documentaire

Le BiblioPôle a fait appel au cabinet de formation Nicole Lardenet pour l'aider, au travers d'une formation à destination de 12 agents de l'équipe, à définir sa politique documentaire. Au sein de l'établissement, l'objectif est d'harmoniser les pratiques d'acquisitions, de travailler plus en transversalité, chacun étant actuellement assez autonome dans son secteur documentaire. Par ailleurs, avec la réorganisation des territoires et en conséquence des dessertes, avec la mise en place et la généralisation du système de plateformes-relais, la rotation documentaire doit être repensée en profondeur.

#### Réaménagement des magasins

Directement liée à la politique documentaire, la constitution d'une plateforme pour la desserte documentaire des bibliothèques de la première couronne de l'agglomération angevine est en cours de réflexion. Elle sera certainement mise en place dans l'automne et implique d'acquérir de nouvelles banques d'accueil.

#### Projet de service

Le projet de mandature du conseil départemental planifie des actions dans l'agenda Anjou 2021. Le BiblioPôle, service départemental, doit travailler sur son projet de service pour répondre aux objectifs du projet de mandature.

#### Projet cinéma et citoyenneté

Le BiblioPôle a présenté un projet autour du cinéma et la citoyenneté à destination des collégiens, qui s'inscrira dans le cadre du Mois du film documentaire, avec l'objectif de promouvoir la participation citoyenne à travers l'éducation à l'image.

#### Création d'un portail documentaire

Le BiblioPôle fait partie des dernières BDP à ne pas posséder de site propre, actuellement une page lui est réservée au sein du domaine *Culture et Patrimoine* du Conseil départemental. Un

nouveau portail est en cours de réalisation, suite à l'accord du Conseil départemental. Il offrira plus de visibilité et d'ergonomie, et permettra une intégration du catalogue.

#### 2.4.2. Evolutions

##### Action culturelle directe et nouveaux partenariats

La BDP développe de plus en plus d'actions et services aux publics en direct : action culturelle dans les collèges, en collaboration avec le service de la culture, qui comme la BDP, exerce ses activités au sein de la Direction Culture et patrimoine ; et aussi à destination des publics « éloignés » dans les Maisons des Solidarités. Elle tisse ainsi de nouveaux partenariats avec les travailleurs sociaux et les équipes éducatives.

##### Mutualisation inter-BDP

Dans un contexte budgétaire difficile, la mutualisation de certaines prestations peut présenter un intérêt pour les départements, soucieux d'une économie d'échelles. Pour les BDP, c'est avant tout le moyen d'améliorer l'impact de leurs actions, par l'échange de pratiques et la constitution d'outils commun. J'ai assisté à deux groupes de travail sur la mutualisation interBDP, sur l'action culturelle et sur le numérique. Les pistes de mutualisation ne s'orientent pas sur la desserte, puisque le principe est de proposer un service territorialisé, mais pourraient prioritairement concerner la mise en place d'une médiathèque numérique commune.

##### Affirmation de l'ingénierie territoriale

Les BDP ont contribué au développement et à la structuration des équipements de lecture publique. Le Conseil départemental de Maine-et-Loire a créé un guichet d'information<sup>25</sup> au service des collectivités, qui met à contribution chaque service dans son domaine d'expertise. Le BiblioPôle participe à l'ingénierie culturelle de son territoire. Il a établi une fiche descriptive de ses actions<sup>26</sup>, et va participer à l'alimentation de la plateforme de conseil aux collectivités.

##### Redéfinition de la desserte documentaire

Conséquences de la réforme territoriale et de la baisse de moyens financiers et humains, la BDP est obligée d' adapter son offre et ses services de desserte pour répondre au mieux aux besoins du territoire en mutation en équilibre avec les moyens dont elle dispose. Elle projette

---

<sup>26</sup> Voir l'annexe 6.

de desservir sur place les bibliothèques de la première couronne voire du Pôle Métropolitain du Grand Angers (voir supra p 16 *Politique documentaire*), mais de maintenir les dessertes en bibliobus sur le reste du territoire.

La remise à jour des conventions de lecture avec les bibliothèques partenaires s'impose puisque bon nombre de communes ou EPCI ont fusionné, créant de nouveaux EPCI et des communes nouvelles<sup>27</sup>. Le BiblioPôle aimerait toucher certains publics absents sur les territoires mal desservis mais la lecture publique n'est pas toujours une priorité politique.

## II. LA PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - MISSION PRINCIPALE

### 1. L'enjeu de l'accompagnement aux projets de bibliothèques

#### 1.1. Les inégalités territoriales en matière d'équipements de lecture publique

Le récent rapport de l'Inspection générale des Bibliothèques, *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*<sup>28</sup>, met l'accent sur le fait que, « si un premier cercle d'équipement [de lecture publique] est construit, et qu'un maillage plus fin est désormais engagé »<sup>29</sup>, l'équilibre territorial n'est pas encore atteint : « 55% des communes représentant 17% de la population sont dépourvues d'un lieu de lecture publique»<sup>30</sup>. L'absence d'équipement réel ou significatif touche particulièrement les zones rurales, et certaines zones urbaines : ces inégalités très marquées sont observées à toutes les échelles de territoire, à savoir l'échelle « nationale, régionale, départementale, intercommunale ou communale ». Les politiques de développement

---

<sup>27</sup> Avec la Manche, le Maine-et-Loire un des départements qui compte le plus de communes nouvelles créées au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>28</sup> FRANCE. Inspection générale des bibliothèques. *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales*, p. 19.

<sup>29</sup> ibid.p.17.

<sup>30</sup> ibid.p.19.

de la lecture sont variables, soumises aux contraintes géographiques et économiques mais aussi aux volontés politiques.

L'IGB rappelle l' « outil décisif »<sup>31</sup> que constitue le Concours Particulier aux bibliothèques au sein de la Dotation Globale de Décentralisation, et sur lequel l'Etat pourrait s'appuyer plus encore pour déployer une réelle stratégie d'équilibrage de la lecture publique sur le territoire national, en coopération avec les Drac et les Conseils Départementaux, dans le cadre de schémas ou plans départementaux de lecture publique. D'autres dispositifs peuvent y contribuer : les contrats territoire lecture (CTL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les contrats de plan état région (CPER), les schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) et schémas de cohérence territoriale (SCOT), contrats de ville.

## 1.2. La lecture publique en Maine-et-Loire

### 1.2.1. Diagnostic du territoire

#### a) Des moyens en baisse

Le Conseil Départemental subit une baisse des dotations de l'Etat, parallèlement à une hausse des dépenses sociales, qui se répercute sur les différents services.

La Direction *Culture et patrimoine* du Conseil départemental englobe la BDP, le service patrimoine et le service culture. Les subventions du département pour l'acquisition de mobilier et l'informatisation des bibliothèques ne seront plus assurées. Les plans de financement pour l'emploi d'un bibliothécaire intercommunal dans un réseau de bibliothèques sont maintenus en 2016 uniquement.

#### b) Une insuffisance d'équipements

Comme sur l'ensemble du pays, le département de Maine-et-Loire reste inégalement desservi. Le rapport de l'IGB précédemment cité<sup>32</sup>, fait état d'un maillage territorial incomplet.

---

<sup>31</sup> Ibid.p.129.

<sup>32</sup>FRANCE. Inspection générale des bibliothèques. *op.cit.*,p. 27. Le diagnostic est basé sur les données de 2014.

## « Des territoires sans bibliothèques »

Selon les départements, la proportion de communes sans équipements varie considérablement. Il existe des zones « blanches », communes sans équipements ou équipées très en deçà des normes. Ces « zones blanches » touchent plus souvent les petites communes, mais également certaines villes moyennes.

Du point de vue régional, le Maine-et-Loire, la Sarthe et la Vendée sont mieux pourvus que la Mayenne et la Loire-Atlantique.

### Les données recueillies dans le département Maine-et-Loire

- Nombre de bibliothèques : 217
- Surfaces cumulées : 38 375 m<sup>2</sup>
- Population totale : 804 797
- Surface/habitant : 0,047 m<sup>2</sup>
- Surface/1 000 habitants : 47,68

Dans le Maine-et-Loire, on estime la population non desservie à 88 523 habitants, soit 10.9 %, de la population, et 104 communes sans équipement, soit 29.1 % du total sur l'ensemble du département. L'enquête exprime d'importants besoins en constructions en milieu rural, des besoins de renouvellement du bâti en agglomération (Quartiers Prioritaires de la Ville d'Angers, Avrillé, Cholet, Saumur, et Trélazé).

L'absence de plan de financement des équipements de lecture par le département est aussi un frein à la construction car 60% de l'investissement reste à la charge des communes si 40% sont financés dans le cadre de la DGD (subventions DRAC).

### Remarque

Il est à noter que cette insuffisance d'équipements ou de niveau d'équipement sur certains territoires pointée dans l'enquête de l'IGB est constatée de manière générale sur l'ensemble du territoire français.

## c) La réorganisation intercommunale : frein ou opportunité de nouveaux équipements ?

La compétence de lecture publique est une compétence facultative dans le cadre de l'intercommunalité. Son transfert à l'EPCI peut être total (fonctionnement et investissement) ou

partiel (concernant un ou des domaines et un ou des équipements). Il permet la création d'un réseau intercommunal de lecture publique.<sup>34</sup>

Dominique Lahary<sup>35</sup> lors de la journée ABF « Lecture et intercommunalité »<sup>36</sup> dégageait cinq tableaux de la compétence de lecture publique intercommunale qui peuvent se croiser. On rencontre la compétence en rapport aux équipements (création de bibliothèques, ou transfert de l'ensemble ou une partie des bibliothèques, des collections et des personnels). L'« Intercommunalité de gestion » concerne la mise en commun du SIGB et une gestion intégrée des collections, elle peut émaner d'un plan d'informatisation des petites bibliothèques. La gestion intercommunale du personnel peut s'effectuer à travers une direction commune ou une simple coordination des équipes. La compétence peut se traduire par la gestion intercommunale des services au public (ressources documentaires, programmation de l'action culturelle, services à distance, horaires). L'« intercommunalité de projet », enfin, adopte une démarche de diagnostic des équipements et services afin de rééquilibrer la lecture publique au sein du territoire.<sup>37</sup> J'ai effectivement pu observer ces différentes approches au sein des réseaux de bibliothèques, mais nombreuses sont les collectivités qui s'inquiètent de l'évolution de leur réseaux de lecture suite à la fusion dans un nouvel EPCI.

On peut en effet penser que la fusion de plusieurs communes ou communautés de communes, en augmentant la taille des territoires et en mutualisant les budgets, serait l'occasion de nouveaux équipements. Cependant, la prise de compétence de lecture publique n'est pas systématiquement envisagée, et peut être abandonnée par une communauté de communes avec le changement de gouvernance. Dans cette éventualité, on peut craindre une

---

<sup>34</sup> GOMBAUD, F. Intercommunalité. [en ligne]. < [http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20%20-%20F\\_Gombaud.pdf](http://www.abf.asso.fr/fichiers/file/Pays-de-Loire/Intercommunalit%C3%A9%20%20-%20F_Gombaud.pdf) > (consulté le 9 juin 2016).

<sup>35</sup> LAHARY, Dominique. *La réforme territoriale, l'intercommunalité et les bibliothèques*. [En ligne]. Disponible sur : < <http://fr.slideshare.net/DominiqueLahary/la-reforme-territoriale-lintercommunalite-et-les-bibliotheques> > (consulté le 11 juin 2016)

<sup>36</sup> «Lecture Publique Et Intercommunalité, Comment les réseaux s'organisent/se réorganisent dans le cadre de la réforme ? ». Journée d'études ABF Poitou-Charentes, 2 octobre 2015, Parthenay.

<sup>37</sup> BERNARD, Céline. Lecture publique et intercommunalité. [en ligne]. <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/lecture-publique-et-intercommunalite\\_65476](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/lecture-publique-et-intercommunalite_65476)>.

baisse d'implication de la part des élus dans ce domaine culturel, ce qui pourrait porter un frein à la dynamique de développement de la lecture existant sur le territoire concerné.

### **1.2.2. Paysage actuel des bibliothèques**

#### **a) Un service de proximité dans un contexte rural**

Le Maine-et-Loire compte plus de la moitié de communes peu denses, selon les sources de L'Insee<sup>38</sup>. La bibliothèque constitue alors un équipement d'importance au service de la population pour la vie culturelle et sociale de la commune. Elle est souvent un lieu central où se déroulent les manifestations (animations, projections, expositions, spectacles, rencontres d'auteurs...). On peut citer de nombreux événements accueillis par les bibliothèques. Entre autres, les bibliothèques Bouchemaine et Beaucouzé, construisent une programmation autour de l'événement *Premiers Plans*, le festival *Saveurs Jazz* propose une scène à la bibliothèque de Segré, et Villevêque participe à une résidence de poésie. Concernant les événements d'ampleur nationale, Le mois du Film documentaire voit la participation de nombreuses bibliothèques.

#### **b) Une gestion mixte des bibliothèques : professionnels et bénévoles**

Le réseau de lecture publique, dans le département, est animé par un vaste tissu associatif. Cette tradition de bénévolat permet de maintenir ou renforcer un service de proximité dans les communes de petite ou moyenne taille, et d'assurer un minimum de service au public. Au fur et à mesure de la constitution de réseaux intercommunaux de bibliothèques, ce type de gestion a évolué en une coopération fructueuse entre les équipes de bénévoles et les bibliothécaires intercommunaux. Ces derniers sont compétents dans l'animation des réseaux, le traitement des collections, l'organisation de la rotation documentaire, l'accompagnement des équipes dans la gestion des bibliothèques, l'élaboration et la communication de la programmation culturelle. Ils sont des médiateurs de la BDP pour l'information et la formation aux bibliothèques de leur réseau, et des interlocuteurs essentiels pour la connaissance des territoires et l'évolution des réseaux.

---

<sup>38</sup> INSEE - Territoire - Des Ligériens plus présents dans les zones peu denses mais un accès aisément aux services . [en ligne] : < [http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=3&ref\\_id=23721](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=3&ref_id=23721) > (consulté le 7 juin 2016)

### c) Un fonctionnement caractérisé par le manque de personnel

Le taux de création d'emploi en bibliothèque est assez faible sur l'ensemble du département, les bibliothécaires responsables de plusieurs sites doivent être polyvalents et assumer une charge de travail conséquente dont une part importante dédiée à la gestion. Malgré l'investissement des équipes, cette carence se répercute forcément sur les services offerts aux publics, en termes d'action culturelle ou d'horaires d'ouverture. En 2013, l'horaire moyen d'ouverture au public était de 6 h 32 pour les bibliothèques du réseau de la BDP.<sup>39</sup>

### d) Une coopération affirmée : 18 réseaux de bibliothèques

Le BiblioPôle a soutenu la mutualisation des bibliothèques de proximité : le Maine-et-Loire comporte actuellement 18 réseaux de bibliothèques (hors Angers) dont les lieux de lecture aux typologies variées se complètent pour desservir les publics dans leur périmètre de vie.

Cette coopération entre bibliothèques se traduit par la mise en réseau des services, tels une carte unique de lecteur, un catalogue commun, une rotation documentaire inter-bibliothèques (prêts et retours indifférenciés, possibilité de réservation de documents au sein du réseau), une programmation culturelle concertée. La BDP a mis en place une prime spécifique afin d'accompagner la création et le développement de ces réseaux (10 000 € par an au total). Les réseaux étant pour la plupart déjà constitués, la BDP lancera un appel à projets en 2017 pour répartir cette enveloppe au soutien des différents projets de ces réseaux (informatisation, action culturelle,...).

---

<sup>39</sup> Moyenne basée sur l'enquête de 2013 par la BDP auprès des bibliothèques partenaires, (22 non répondu sur 274). Les données ont cependant évolué, puisque plusieurs bibliothèques ont amélioré leur capacité d'accueil (locaux, horaires) suite à un réaménagement ou une construction. Les bibliothèques conventionnées sont au nombre de 232 en 2016.

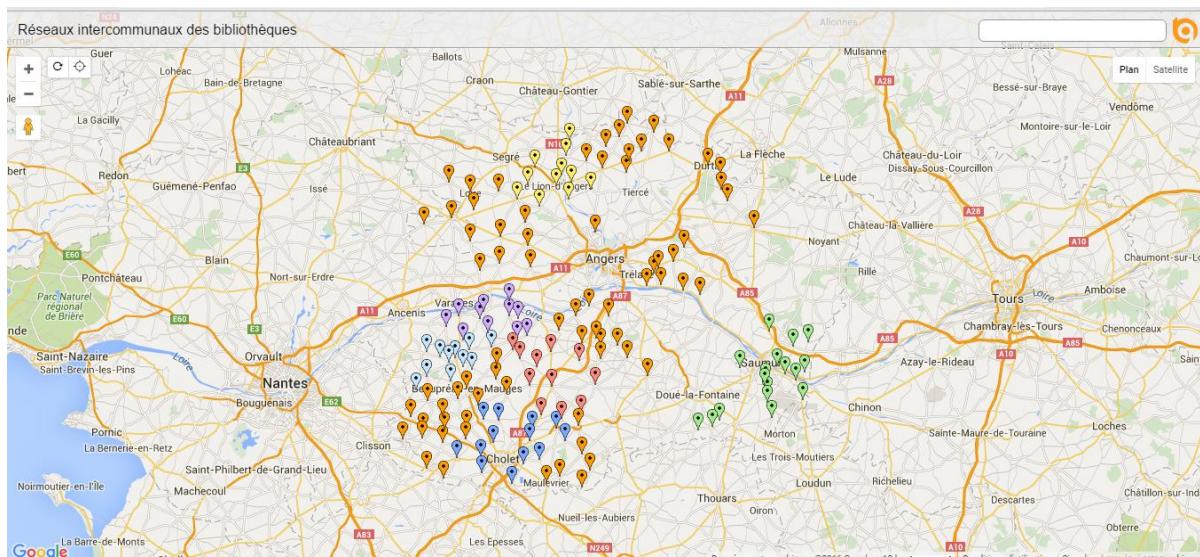


Photo 2 Carte des communes organisées en réseau de bibliothèques en Maine-et-Loire

Carte éditée par Jeanne Chaize, le 5 mai 2016. [en ligne]

<https://fr.batchgeo.com/map/c0108163e01da9a0c51a2146e4480fb>

### 1.3. Le rôle du département et de la BDP

#### 1.3.1. Evaluation

Depuis 2009, le Ministère de la Culture et de la Communication s'appuie des Conseils départementaux, à travers la coopération avec les bibliothèques départementales de prêt ou les directions départementales de lecture publique, pour relayer l'évaluation des équipements dans le cadre de l'enquête annuelle sur les bibliothèques municipales et intercommunales<sup>40</sup>. Chantal Crézé, chargée du fonds audiovisuel, assure cette mission d'évaluation et la gestion des questionnaires envoyés aux bibliothèques du réseau départemental via la plateforme dédiée *Scrib*. Cette enquête vise à identifier l'ensemble des bibliothèques du territoire et à fournir les données nécessaires à l'Observatoire de la Lecture Publique (OLP) qui génère une cartographie en ligne des bibliothèques<sup>41</sup>.

<sup>40</sup> SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales - Données d'activité 2013 - Livre et Lecture - Ministère de la Culture et de la Communication.*

<sup>41</sup> OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. *cartographie - Livre et Lecture - Ministère de la Culture et de la Communication*. [en ligne] < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/cartographie> > (consulté le 10 juin 2016)

### **1.3.2. Dispositifs d'accompagnement pour le développement de la lecture publique et l'aménagement culturel du territoire**

#### **a) Expertise**

Le conseil départemental développe une politique d'ingénierie territoriale, afin de mobiliser les compétences de la collectivité au service des territoires. L'ingénierie territoriale prend la forme de « l'aide à la décision, l'expertise dans la prise de nouvelles compétences, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage(...) »<sup>42</sup>. Chaque service départemental est impliqué.

À ce titre, le BiblioPôle, au sein du service *Culture et Patrimoine*, contribue à « l'animation et au développement culturel » du territoire<sup>43</sup>. Il est l'acteur compétent au service de la politique de lecture publique, basé sur le partenariat avec les bibliothèques. L'accompagnement stratégique et technique vient en soutien aux nouveaux territoires (communes nouvelles et EPCI) pour la prise de compétence de lecture publique et son exercice ; un appui renforcé encourage la constitution de réseaux de bibliothèques (prime « réseaux », suivi des comités de gestion). La desserte documentaire évolue et s'adapte pour ajuster l'offre aux besoins. Enfin, le BiblioPôle, dans sa mission d'innovation, impulse et soutient les initiatives et l'action culturelle en bibliothèques à destination de tous les publics.

#### **b) Subventions**

Le département finançait jusqu'en 2015 l'aide à l'achat de mobilier, l'informatisation des bibliothèques et jusqu'à cette année l'emploi intercommunal<sup>44</sup>, mais ces dispositifs ne seront pas reconduits.

---

<sup>42</sup> CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE-ET-LOIRE. *Anjou 2021. Réinventons l'avenir*. Conseil départemental du 11 janvier 2016, p.84.

<sup>43</sup> Ibid., p.96.

<sup>44</sup> Voir supra, II.1.2. *Des moyens en baisse* (a).

## **2. Mission principale : réalisation d'un vade-mecum pour l'accompagnement des projets d'aménagement et de création de bibliothèques**

La mission principale de ce stage a consisté en la réalisation d'un guide pratique à destination des bibliothèques et des collectivités pour l'aménagement, la construction, la rénovation, l'extension, et la signalétique ; ainsi qu'un dossier plus complet pour l'équipe du BiblioPôle en appui à l'accompagnement sur le terrain. Je présente ici ma démarche, depuis la réflexion problématique initiale jusqu'au premier bilan de cette expérience.

### **2.1. Commande**

J'ai bénéficié d'un cadrage sur cette mission dès le début du stage. Sandrine Bernard m'a exposé le contexte et la finalité de ce document : les membres de l'équipe accompagnent régulièrement les bibliothèques et collectivités dans l'amélioration ou la création de leur service de lecture publique, sur les questions de politique documentaire, de gestion de l'établissement, la formation professionnelle, la programmation et la médiation culturelle, ou l'aménagement des espaces. Sur ce dernier point, la BDP souhaite formaliser cette action afin de la rendre plus construite et visible par ses partenaires.

### **2.2. Problématique**

Mon approche problématique a procédé de cette réflexion : *Dans le cadre des missions des bibliothèques départementales de prêt, comment optimiser le dispositif d'accompagnement aux projets de construction et d'aménagement des bibliothèques de Maine-et-Loire ?*

Puis elle a évolué au fil du stage en même temps que ma perception de la mission et de mes représentations : *Quels sont les outils du BiblioPôle pour contribuer au développement des bibliothèques dans un contexte de baisse budgétaire ? Quelles formes peut prendre le soutien aux projets de construction et d'aménagement ?* Cette problématique s'est enfin accompagnée de préoccupations plus pratiques, à savoir de quelle manière communiquer les informations essentielles et la possibilité, pour les chargés de projets, de solliciter l'appui technique de la BDP. *Quel contenu et quelle forme donner au vade-mecum pour atteindre ces objectifs ?*

#### **2.2.1. Contexte**

Les projets de bibliothèques, dans ma représentation, étaient caractérisés par une certaine ampleur architecturale, sur un modèle urbain, avec des bâtiments répondant systématiquement aux normes de l'Etat. C'était oublier tout un pan des aménagements, pourtant assez fréquent.

Aux vues de la baisse de moyens, et malgré le mouvement intercommunal, le contexte rural implique pour les petites communes d'utiliser l'existant. Les bibliothèques sont souvent réinstallées dans des locaux disponibles dont la commune est propriétaire. Il faut alors aménager ces bâtiments de manière à y accueillir le public et les fonctionnalités propres à la bibliothèque.

D'une part, on trouve le cas des petites bibliothèques auxquelles il faut proposer des solutions pratiques et réalisables en lien avec les autres services de la commune (services techniques pour les petits travaux de réfection, la gestion des espaces verts alentour, la mise aux normes d'accessibilité englobée dans un Plan Local d'Urbanisme)

D'autre part, le mouvement de prise de compétences à l'échelle intercommunale offre la possibilité aux communes de mutualiser la compétence de lecture publique. Selon qu'elle est complète ou non, ce dispositif est favorable à des projets de bibliothèques de plus grande envergure, aux normes de l'Etat, avec des capacités d'accueil d'un niveau supérieur.

### Remarque

Ces réalités matérielles, importantes, ne conditionnent pas à elles seules le succès des bibliothèques, qui, soumises aux volontés politiques<sup>45</sup>, sont aussi dépendantes des volontés humaines. L'implication des personnels et des bénévoles, la participation de la bibliothèque à la vie locale et l'existence de partenariats, ainsi que l'investissement des usagers eux-mêmes, contribuent largement à la vie du lieu. Mais comme le précise l'IGB dans son rapport<sup>46</sup>, il faut un minimum de moyens pour atteindre une qualité de service.

Ces moyens nous le verrons, ne sont pas suffisants s'ils interviennent uniquement à l'investissement. Il est nécessaire de prévoir un budget pour accompagner le fonctionnement de la structure, en termes de collections, d'action culturelle, et de services au public, notamment pour une amplitude horaire suffisante et adaptée. Il faut aussi penser en termes de ressources humaines et de formation afin de disposer de personnels compétents pour coordonner le projet de service.

---

<sup>45</sup> ROUXEL, Alain. Les bibliothèques dans les politiques publiques locales. [en ligne] <<http://www.lemotif.fr/fr/article/bdd/article/299>> (consulté le 5 juin 2016).

<sup>46</sup> FRANCE. Inspection générale des bibliothèques.*op.cit.*, p.18.

## 2.2.2. Enjeux du vade-mecum, objectifs

Plusieurs nécessités ont ainsi émergé :

- **Le besoin d'information centralisée** : le vade-mecum doit fournir l'accès aux données essentielles, et plus de visibilité aux acteurs locaux compétents en leur domaine pour les aspects techniques, financiers, législatifs, administratifs.
- **Des outils de diagnostic** et l'apport de **connaissances bibliothéconomiques** pour définir le projet de service à travers le projet architectural, fonctionnel, et d'aménagement.
- **L'adéquation au contexte du territoire**, à la spécificité et la diversité des situations possibles.
- La prise en compte de la baisse de moyens disponibles et **le besoin de mutualisation**.
- L'importance de **la dimension sociale et associative des bibliothèques** inscrites dans leur territoire.
- L'aspect **synthétique** et **pédagogique** du document qui doit rester accessible à différents niveaux de connaissance des bibliothèques et de la gestion de projets.
- L'**identification** grâce aux exemples de projets de bibliothèques situés dans le Maine-et-Loire.
- La liste des personnes et lieux ressources pour **favoriser un échange d'expériences et de compétences**.

Ces considérations m'ont continuellement guidée dans le choix et la formulation des contenus.

## 2.3. Méthodologie

J'ai dû actualiser et approfondir mes connaissances sur l'aménagement et le territoire, pour être à même de construire ensuite un document assez complet, en phase avec les problématiques observées. Je me suis appuyée sur un aller-retour entre mes acquis et le terrain.

Le premier mois de stage s'est caractérisé par une période d'immersion professionnelle et une importante recherche documentaire. L'équipe s'est montrée disponible pour me présenter ses missions et m'inclure dans les groupes de travail sur les différents projets en cours, me permettant ainsi d'identifier les axes d'intervention de la BDP, sa tutelle, ses publics et ses partenaires.

### **2.3.1. Recherche documentaire**

J'ai employé plusieurs types de sources d'information pour me constituer une documentation englobant les différents aspects bibliothéconomiques, techniques, législatifs, budgétaires, sociétaux qui entrent en jeu.

#### **a) Sources institutionnelles**

J'ai recueilli les données nécessaires à la connaissance des dispositifs encadrant les bibliothèques et listé les acteurs qui interviennent auprès des collectivités dans leur projet de bibliothèque.

- Le Ministère de la Culture et de la Communication, le Service du Livre et de la Lecture. Au sein du Département des bibliothèques, le bureau de la lecture publique apporte une expertise sur la construction et l'aménagement des bibliothèques, la conception et le suivi de grands programmes tel celui des Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale (BMVR) jusqu'en 2012, ou encore celui des "Ruches", bibliothèques rurales ou périurbaines de proximité. Le site internet présente les politiques du ministère en matière de lecture publique et de culture, les informations générales sur le financement, le fonctionnement, et l'environnement institutionnel des bibliothèques.
- La Drac, service déconcentré de l'Etat en région pour les affaires culturelles, étudie les dossiers de demande de subventions des collectivités territoriales. Le Conseiller Livre et Lecture<sup>47</sup> apporte son expertise sur les projets de bibliothèques.
- L'Inspection Générale des Bibliothèques, par son expertise et ses études thématiques a été un appui majeur pour me permettre une mise en perspective de mon établissement d'accueil au titre des bibliothèques départementales de prêt et de leurs missions<sup>48</sup> Ses rapports m'ont aussi fourni un panorama des équipements de lecture publique aux différentes échelles du territoire et une réflexion globale sur les orientations à mener pour le maillage équilibré et complémentaire du territoire<sup>49</sup>.

---

<sup>47</sup> Jean-Pierre Meyniel pour la DRAC Pays de la Loire.

<sup>48</sup> FRANCE. Inspection générale des bibliothèques, Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement.

<sup>49</sup> FRANCE. Inspection générale des bibliothèques, L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques.

- L'Observatoire du Livre et de la Lecture Publique est un outil de statistiques sur la lecture publique qui s'appuie notamment sur les enquêtes nationales relayées chaque année par les bibliothèques départementales auprès de leur réseau. Les données, cartographiées, balaien des champs qui vont de l'analyse des publics à la vie des collections, en passant par un état des équipements (accessibilité, taille par habitant, année de construction, mobilier, équipement informatique...) et des services.

### b) Sources bibliothéconomiques

#### Les ouvrages présents dans le fonds professionnel

Le BiblioPôle possède un fonds professionnel à disposition de l'équipe mais aussi des agents des bibliothèques du réseau départemental, bénévoles ou en poste.

J'ai donc commencé par consulter tous les ouvrages concernant l'architecture, les espaces, l'aménagement, l'accueil des publics, le mobilier, la signalétique, la notion de troisième lieu. Ceux dont j'ai retenu la pertinence vis-à-vis du contenu et de l'actualisation figurent dans la bibliographie en fin de rapport et dans celle du vade-mecum en annexe 1.

Deux ouvrages de référence m'ont particulièrement aidée :

- L'ouvrage coordonné par le Bureau de la Lecture publique, au sein du Service du Livre et de la Lecture, *Concevoir et construire une bibliothèque, du projet à la réalisation*<sup>50</sup>. Très complet, il actualise l'ouvrage *Bibliothèque dans la cité* paru en 1996, et constitue un solide appui technique et d'aide à la méthodologie de projet. Il est prévu une nouvelle édition en juin 2016.
- Un autre ouvrage le complète, *Bibliothèques d'aujourd'hui : À la conquête de nouveaux espaces*, réédité au Cercle de la Librairie en 2014, sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck. Il revient sur l'organisation et la coopération des établissements de lecture (rôle des bibliothèques départementales, intercommunalité). Un portfolio et un CD-Rom présentent des projets récents de bibliothèques.

#### La documentation interne

Sur le réseau informatique interne, le lecteur commun à l'équipe comporte des documents de suivi précieux sur les bibliothèques partenaires : accompagnements sur les projets

<sup>50</sup> France. Service du livre et de la lecture. *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*.

d'aménagement, de renouvellement de mobilier, de construction, de rattachement à un réseau intercommunal ou de conventionnement.... Le problème a été pour moi de réunir l'information, relativement éparses, présente dans les dossiers de chaque unité. Presque chaque membre de l'équipe est référent d'un secteur géographique. La BDP est en cours de réorganisation pour l'archivage de ces dossiers. De même, la constitution d'une photothèque commune est un chantier à venir.

## **Les sites professionnels**

Les sites professionnels que j'utilise couramment à des fins de veille documentaire sont venus enrichir ces sources.

Le site de **l'Association des Directeurs des Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP)** réunit les informations sur l'actualité des 95 BDP du territoire, valorise leurs publications.

### **La rubrique professionnelle sur les portails des BDP**

Les sites des bibliothèques départementales comportent très souvent des rubriques *Boîtes à outils*, où des fiches pratiques et guides traitent de questions bibliothéconomiques variées. Je me suis inspirée de ces documents, sans pour autant les reproduire puisque chaque territoire desservi comporte ses propres problématiques, mais ils m'ont apporté des éclairages sur les aspects réglementaires et l'aménagement. Je citerai notamment le guide pour l'accessibilité en bibliothèque de la bibliothèque départementale de la Sarthe<sup>51</sup>.

Le site de **l'École Nationale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB)**, propose une **base des constructions**<sup>52</sup> des bibliothèques territoriales et d'Etat avec l'appui du Service du Livre et de la Lecture.

**L'Association des Bibliothécaires de France (ABF)** dans ses *Communiqués* et *Journées d'études*, et **La Gazette des communes** (rubriques *Actualité* et *Réforme territoriale*) ont également constitué des outils de veille pour l'actualité professionnelle et politico-administrative.

---

<sup>51</sup> Guide de la BDP de la Sarthe, *Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque* (2008), Mis à jour et accessible en ligne : [http://www.bds.cg72.fr/publication\\_vue.aspx?card=1495](http://www.bds.cg72.fr/publication_vue.aspx?card=1495).

<sup>52</sup> ENSSIB. *Constructions de bibliothèques françaises depuis 1992* | Enssib .[en ligne] <http://www.enssib.fr/constructions-de-bibliotheques/liste> > (consulté le 27 mai 2016)

### c) Documentation technique et réglementaire

Les bibliothèques sont soumises à la réglementation de la Maîtrise d’Ouvrage Publique (MOP), des Etablissements Recevant du public (ERP) de type S (Bibliothèques et centres de documentation). Elles sont donc concernées par la réglementation sur la sécurité, la mise aux normes d’accessibilité (ADAP).

J’ai retrouvé la législation en naviguant sur les sites professionnels et institutionnels : le service *Question ? Réponse !* de l’ENSSIB, ainsi que ses *Fiches Pratiques*, la documentation du Ministère de la Culture et de la Communication, concernant l’accessibilité des établissements culturels, et tous les dispositifs de financement tels la DGD ou le 1% artistique sur le site des DRAC. Pour la réglementation propre à la protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, j’ai consulté les Unités Départementales de l’Architecture et du Patrimoine (UDAP)<sup>53</sup> ainsi que la base de données *Mérimée* qui dresse l’inventaire des monuments historiques classés. Je me suis reportée à la base juridique *Légifrance* pour avoir les textes dans leur intégralité.

#### 2.3.2. Recueil et analyse de données

Afin de comprendre le territoire d’intervention du BiblioPôle et être en phase avec ses problématiques spécifiques, j’ai cherché à constituer une documentation locale, plus ciblée.

##### a) Enquête auprès des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque

###### Départementale

J’ai consulté le site de l’Observatoire de la Lecture Publique (OLP) qui publie chaque année une synthèse des données d’activités des bibliothèques municipales et intercommunales<sup>54</sup>. Néanmoins, ce sont les données de 2013 pour l’enquête 2015, et l’enquête 2016 sur l’année 2014 était en cours aux mois d’avril et mai lors de mon stage. De plus, le taux de réponse à

---

<sup>53</sup> Anciennement Services territoriaux de l’Architecture et du Patrimoine (STAP)

<sup>54</sup> *Livre et Lecture - Ministère de la Culture et de la Communication. « Bibliothèques municipales - Données d’activité 2013»* - [en ligne] : <  
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/Syntheses-annuelles/Synthese-des-donnees-d-activite-des-bibliotheques-municipales-et-intercommunales/Bibliotheques-municipales-Donnees-d-activite-2013>> (consulté le 27 mai 2016)

l'enquête nationale est estimé à environ 50 % ce qui ne me permettait pas d'avoir les données les plus complètes et récentes.

Afin d'obtenir un état des lieux des projets d'équipements, j'ai donc réalisé une enquête<sup>55</sup> auprès des 232 bibliothèques et points lecture, avec l'outil Google Forms, qui m'a permis de dresser une liste des projets et aménagements réalisés ou à venir. Ce questionnaire de proximité a été affiné avec Sandrine Bernard pour cibler au mieux les réponses à exploiter. Le résultat est mitigé, puisque j'ai obtenu 95 réponses sur 232 structures. Mais les questions portant sur la présence de modification ou création de bâtiments, on peut supposer que les médiathèques non concernées n'ont pas souhaité répondre. Si je ne peux donc pas établir un pourcentage fiable des projets sur équipement, ce questionnaire m'a néanmoins permis, ce que je visais, de compléter la liste des projets effectués et en cours dans le Maine-et-Loire.

J'ai recueilli les premiers résultats pour dresser un diagnostic des besoins d'accompagnement, qui m'ont orientée dans les informations à faire figurer en priorité. Les résultats ont mis en lumière la démarche à adopter : 88% des projets sont réalisés dans des bâtiments existants (43% de rénovations, 45% de réhabilitation), 81 % s'accompagnent de l'acquisition de mobilier. Il me faut donc proposer une documentation pratique, réfléchie en phase avec les moyens et problématiques d'un territoire qui compte de nombreuses petites structures regroupées en intercommunalités ou isolées, et dont la gestion est partagée entre les équipes bénévoles associatives et les professionnels souvent déployés sur plusieurs sites (bibliothécaires intercommunaux, coordinateurs de réseaux de lecture).

### b) Visites et comités de pilotage de projets

J'ai participé tout au long de ma mission aux visites dans les bibliothèques du réseau, ainsi qu'aux comités de pilotage des projets en cours pour lesquels le BiblioPôle assurait un suivi. Selon le contexte, les problématiques et types de projets envisagés sont divers. Je décline ici des exemples type que j'ai rencontrés.

---

<sup>55</sup> « Enquête BiblioPôle : construction ou aménagement des bibliothèques en Maine-et-Loire » [https://docs.google.com/forms/d/1kn\\_cEjCpcWQfqp\\_Ojy4r0YSSMKSoPnSurtracAsTspw/viewform](https://docs.google.com/forms/d/1kn_cEjCpcWQfqp_Ojy4r0YSSMKSoPnSurtracAsTspw/viewform)

Voir synthèse en annexe 4 – état des lieux des projets de bibliothèques dans le département de maine-et-loire.

## Réaménagement des espaces, changement de mobilier

C'est le type d'intervention le plus fréquent car il est plus accessible et plus simple à mettre en place. Il va de pair avec une conception souple du lieu bibliothèque, une volonté de valoriser constamment les collections, les espaces, et les services proposés. Les formations du BiblioPôle à destination des bénévoles sont d'ailleurs axées sur cette dimension de mise en espaces, avec l'usager au cœur des préoccupations. Je remarque que, même dans les structures de petite taille et à moyens modérés, les équipes ont déjà intégré ce mouvement de modernisation du lieu, et sont très engagées dans la volonté d'offrir un accueil de proximité convivial qui réponde aux attentes du public. A cet effet, l'action de sensibilisation du bibliothécaire intercommunal pour les bibliothèques en réseau se révèle primordiale. Les équipes de bénévoles de Gesté, commune déléguée de la commune nouvelle de Beaupréau-en-Mauges, nous rapportent avoir apprécié de pouvoir s'appuyer sur la compétence de leur bibliothécaire pour l'aménagement et le choix d'un mobilier adapté.

## Rénovation et mise en accessibilité

L'obligation d'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP) est fixée par la loi du 11 février 2005<sup>56</sup> : les bâtiments construits ou rénovés recevant du public ou les locaux d'habitation doivent engager une mise aux normes d'accessibilité dès le 1er janvier 2007. Toute nouvelle construction doit être accessible.

Face au retard d'application de la loi de 2005, le décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014<sup>57</sup> prévoit qu'un ERP non accessible au 31 décembre 2014 doit faire l'objet d'un agenda d'accessibilité programmée (ADAP) et la mise en place d'une Commission Communale pour l'Accessibilité<sup>58</sup>. Cette disposition réglementaire implique pour les communes d'engager les travaux nécessaires dans leurs ERP : la mise en accessibilité de la bibliothèque peut être réalisée en même temps que celle de la mairie si celle-ci n'était pas encore aux normes, et elle est parfois l'occasion de réaliser quelques travaux de réaménagement et de rafraîchissement pour rationaliser les coûts. Mais c'est aussi la possibilité de réfléchir à un emplacement plus

---

<sup>56</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Disponible à l'adresse

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>>

<sup>57</sup> Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, Art. R. 111-19-7, II.

<sup>58</sup> Article L111-7-5, créé par l'[ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 - art. 3](#)

approprié qui permet à la bibliothèque d'être relogée dans un espace plus adapté, neuf ou réaffecté.

### Réhabilitation dans le patrimoine bâti

La bibliothèque de **Saint-Aubin-de-Luigné**, commune déléguée de Val du Layon, en est justement l'exemple. À l'occasion de la mise en accessibilité de la mairie, située dans un ancien presbytère du XVI<sup>e</sup> siècle, il a été décidé de réhabiliter l'étage pour y installer la bibliothèque qui bénéficiera d'une surface plus importante et d'un cadre patrimonial original mis en valeur. L'installation d'une plateforme élévatrice sera nécessaire car ce bâtiment historique classé ne pourra pas accueillir d'ascenseur.

Cet exemple illustre particulièrement l'importance d'informer sur la réglementation qui encadre le patrimoine classé, les zones protégées et la vérification archéologique préventive.

### Nouvelle construction, médiathèque tête de réseau

La commune nouvelle de **Sèvre-Moine** dispose d'un réseau de 11 bibliothèques et lieux de lecture élaboré dans le cadre intercommunal des deux anciennes communautés de communes, Val de Moine et Sèvre-et-Moine. Le choix de construire un nouvel équipement dans la commune déléguée Saint-Germain-sur-Moine vise à équilibrer ce nouveau territoire qui comporte une seule médiathèque aux normes de l'État, celle de Saint-Macaire-en-Mauges. Une deuxième médiathèque permettra de desservir un bassin de vie en essor et de venir en appui à la rotation documentaire organisée via la plateforme documentaire de la bibliothèque de Saint-Macaire-en-Mauges. Une mission de démocratisation du numérique a été définie dans le projet du nouvel établissement, pour assurer une complémentarité des services de lecture et non une mise en concurrence. Les Points Lecture sont pris en compte dans le projet commun du réseau comme des relais de proximité en lien avec cette nouvelle médiathèque. On perçoit ici la volonté de dynamiser la lecture publique sur ce territoire qui a pris la compétence de lecture dès 2003, lors de la constitution de la communauté de communes Sèvre et Moine.

À **Beaufort-en-Vallée**, commune déléguée de Beaufort-en-Anjou, c'est l'exigüité et la non-accessibilité de l'ancienne médiathèque qui a orienté le choix d'une nouvelle construction. L'ancien local, situé à l'étage de la mairie, se répartit dans la longueur sur plusieurs salles en enfilade. Il a fallu composer avec ces contraintes pour aménager un parcours dans les espaces cloisonnés. La liberté qu'offre une nouvelle construction a autorisé l'équipe de bibliothécaires à repenser les espaces, et à travailler l'aménagement intérieur bien en amont avec l'architecte Nolwenn Dulieu : un plateau de 650 m<sup>2</sup> accueillera un espace d'animation modulable en salle de lecture en dehors des activités. Une ouverture sur le jardin extérieur est aussi prévue.

## **Structure communale ou intercommunale mutualisée avec d'autres services**

On trouve des bibliothèques au sein de centres socioculturels et associatifs comme à Corné où la bibliothèque s'intègre dans un espace regroupant des salles de réunions et d'animation, ludothèque, une salle d'exposition - cinéma, ou encore à Saint-Florent-le-Viel au sein du Pôle famille.

Le regroupement de services à la population, au sein d'une même structure, s'avère être une option assez stratégique. *Mathu'Lu*, la bibliothèque associative et municipale de Saint-Mathurin-sur-Loire, a réaménagé à côté de la banque alimentaire. Un partenariat a été formalisé dans le projet d'établissement, avec l'aménagement de plages d'accueil spécifiques lors de la distribution. La commune de Saint Martin de la Place vient de réhabiliter l'ancienne gare en un lieu mixte qui comporte le centre médical et la bibliothèque.

Ces mutualisations représentent l'opportunité d'attirer de nouveaux publics. Ainsi les petites structures tirent parti de leur approche de proximité.

## **Projets de bibliothèques inclus dans le projet de la collectivité**

Enfin, le projet de la bibliothèque est de plus en plus souvent envisagé dans le plan local d'urbanisme (PLU). La bibliothèque prend alors toute son importance dans sa mission d'équipement culturel de base, acteur du lien social et facteur d'attractivité du territoire. La ville d'Étriché entre dans cette démarche encore novatrice en milieu rural, en inaugurant un quartier intergénérationnel et éco-responsable, comprenant habitations HSS<sup>59</sup> et BBC<sup>60</sup> ainsi qu'une nouvelle bibliothèque attenante à un espace de convivialité et un centre de soins. La bibliothèque est pensée comme un lieu central de la vie du quartier, trait d'union entre les anciens habitants et les familles nouvellement installées.

### **c) Entretiens**

Un projet se nourrit de points de vue et de compétences diverses, la volonté de Sandrine Bernard, nous a été de donner la parole à un échantillon représentatif de l'ensemble des acteurs pour inscrire leur témoignage dans le guide.

---

<sup>59</sup> Habitat Senior Services, logements adaptés aux personnes âgées et à mobilité réduite

<sup>60</sup> Bâtiment Basse Consommation

## **Architectes**

*Pierre-Yves Lacroix, architecte de la SCM Lacroix-Mignot, qui a notamment réalisé les médiathèques de Trélazé et Beaucouzé.*

Pour lui, tout projet est basé sur l'écoute des attentes et des compétences, maîtres d'ouvrages et professionnels bibliothécaires. Il conçoit les architectures en imaginant les usages futurs, afin d'en permettre l'appropriation par les publics et professionnels. L'intégration de la réalisation dans le site fait aussi l'objet d'une attention particulière : la bibliothèque sera un lieu de vie ancré dans son territoire.

Nous attendons un rendez-vous avec l'Architecte des Bâtiments de France Dominique Latron chef de l'UDAP de Maine-et-Loire.

## **Maître d'ouvrage**

*Régine Brichet, conseillère départementale et maire de la commune d'Etriché*

Nous avons souhaité mettre en avant le projet de la municipalité d'Etriché<sup>61</sup> pour son projet de quartier intergénérationnel, qui confère à la bibliothèque une place importante, trait d'union entre le bourg-centre et ce lotissement, et aussi entre les différentes générations d'habitants. Elle est consciente de l'opportunité offerte par le nouveau quartier pour impulser une dynamique à son territoire, et revitaliser l'activité de la commune autour de services pivots dont la bibliothèque qui doit se moderniser.

## **Bibliothécaires**

*Brigitte Michaud et son équipe de bibliothécaires, chefs de projet d'une nouvelle médiathèque à Beaufort-en-Vallée (commune déléguée de la commune nouvelle Beaufort-en-Anjou).*

L'équipe insiste sur la communication avec l'architecte, très importante pour faire valoir ses attentes et expliciter le projet souhaité à un professionnel qui, s'il est compétent dans son domaine, n'a pas forcément une notion précise des besoins fonctionnels particuliers des bibliothèques. Le bâtiment est en effet au service du projet d'établissement, c'est pourquoi il a été appréciable pour l'équipe de réaliser jusqu'au projet d'aménagement intérieur avec l'architecte. Le plan d'implantation des collections et du mobilier a été rectifié plusieurs fois.

---

<sup>61</sup> Voir supra 2.3.2, (b) *Projets de bibliothèques inclus dans le projet de la collectivité.*

*Sylvie Bahuaud, bibliothécaire et coordinatrice de réseau de bibliothèques de Sèvremoine, chef de projet de la nouvelle médiathèque à Saint Germain-sur-Moine (commune déléguée de la commune nouvelle de Sèvremoine).*

Lors de l'élaboration du Projet Culturel Scientifique Educatif et Social (PCSES), l'accent a été mis sur la complémentarité des équipements au sein du réseau de bibliothèques de Sèvremoine, commune nouvelle qui assume la compétence de lecture publique. Outre la volonté de développer des équipements et des actions culturelles, on voit que la prise de compétence s'accompagne aussi d'un pilotage qui permet d'envisager le projet du nouvel établissement dans le projet du réseau de lecture de l'intercommunalité. Les enjeux : équilibrer l'offre et la desserte sur le territoire, proposer des actions complémentaires envers les publics, et le maillage des bibliothèques de proximité. L'implantation de la future médiathèque a donc été déterminée au regard de ces objectifs.

### **Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.)**

*Jean-Pierre Ducos, Directeur du C.A.U.E. de Maine-et-Loire.*

Les C.A.U.E. ont un rôle de programmation et d'aide à la décision pour les projets des collectivités territoriales (maîtrise d'ouvrage publique).

Jean-Pierre Ducos nous a rappelé l'importance de l'étude de faisabilité et de la programmation, qui sont encore parfois oubliées ou très sommaires. Ces études permettent pourtant de comparer les différentes options envisagées. Souvent se pose la question d'une réhabilitation ou d'une nouvelle construction, la décision est prise au cas par cas. La phase de faisabilité est plus longue quand on travaille sur un bâtiment l'existant car il y a de nombreux allers-retours entre le maître d'ouvrage et le C.A.U.E., depuis l'idée initiale jusqu'au choix final parmi différentes hypothèses. Le C.A.U.E. accompagne de plus en plus fréquemment des projets de services mutualisés : on peut citer la bibliothèque - ludothèque de Drain, la bibliothèque et restaurant scolaire de Briollay.

### **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)**

*Jean-Pierre Meyniel, conseiller Livre et Lecture à la Drac des Pays de la Loire*

La DRAC, service déconcentré de l'état en région, apporte son expertise lors de l'étude des dossiers de subventions ; elle participe aux comités de pilotage des projets en la personne du conseiller Livre et Lecture et peut être sollicitée pour l'audition de l'architecte.

Jean-Pierre Meyniel attire l'attention sur le fait que le projet de fonctionnement n'est pas suffisamment considéré lors de la création d'établissement, et la bibliothèque n'est donc pas assez pensée à long terme par la collectivité. Au-delà de « quatre murs », l'établissement doit

aussi bénéficier de moyens permettant un bon fonctionnement, d'où la question de la professionnalisation. L'emploi de personnel qualifié n'est pas systématiquement envisagé, ce qui ne permet pas alors à la collectivité de bénéficier de l'aide financière de l'état<sup>64</sup>. C'est pourtant lorsqu'un projet est bien construit que l'on constate son efficacité par la suite dans la conduite de ses missions.

## Bénévoles

*L'équipe de bénévoles de la bibliothèque de Gesté* (commune nouvelle Beaupréau-en-Mauges) nous a présenté son expérience du déménagement et de la rénovation de la bibliothèque dans les locaux de la mairie, appuyée par la bibliothécaire intercommunale du réseau. Ce réaménagement dans les murs de la mairie a permis un rapprochement de la municipalité et du service de la bibliothèque.<sup>65</sup>

## Usager

*Une lectrice et bénévole de la bibliothèque de Beaufort-en-Vallée* accorde beaucoup d'importance à l'accessibilité de la bibliothèque : c'est le critère de base d'un service public de qualité, de pair avec un personnel qualifié qui accueille et oriente l'usager dans ses choix. On voit donc que l'accès de la bibliothèque au sens large (bâtiment, services et collections) reste encore à développer.

## Retranscription des entretiens

J'ai procédé à la transcription des témoignages enregistrés en choisissant les points saillants à mettre en lumière dans le guide : il s'agit d'illustrer les propos développés dans le vademecum.

Par exemple pour l'entretien avec Pierre-Yves Lacroix, nous avons souhaité mettre en avant le geste architectural et les réflexions sur les futurs usages qui orientent la réalisation des bâtiments. Le projet d'Étriché est venu souligner le rôle socialisant des bibliothèques, et celui de Gesté la coopération entre municipalité, bibliothécaire et bénévoles.

Les remarques des professionnels interrogés continuent à nourrir mes réflexions sur la manière de concevoir le projet de bibliothèque pour proposer un accueil évolutif qui permette

---

<sup>64</sup> Qui préconise 1 ETP pour 2000 habitants.

<sup>65</sup> Voir l'article sur la bibliothèque de Gesté en annexe 3.

l'appropriation et l'implication des usagers. Je les développe dans le dernier point de cette partie (II.2.4.3.).

### 2.3.3. Notions mises en évidence par le vade-mecum : choix et justification

Plusieurs notions importantes se sont dégagées de la recherche documentaire et des entretiens, retours ou observations de terrain. Elles m'ont paru essentielles dans la progression de ma mission comme dans ma formation, en me permettant d'envisager le « projet de bibliothèque »<sup>66</sup> à travers plusieurs dimensions et considérations, conceptuelles ou pratiques. J'ai voulu les décliner ici, soit parce qu'elles m'apparaissent aujourd'hui fondamentales, soit parce qu'elles sont des évolutions à explorer.

#### a) Projet de « bibliothèque » ?

##### Le projet culturel scientifique éducatif et social

Il semble indispensable d'envisager la bibliothèque, service à la population, comme un équipement de proximité inscrit dans la vie de son territoire et connecté à son public. Si les bibliothécaires savent pertinemment que l'établissement fonctionne sur la base d'un projet de service, les élus des collectivités sont plus ou moins conscients des enjeux et des finalités de cet équipement culturel. Nous avons voulu valoriser cet aspect qui semble essentiel en le replaçant dans le projet global de la collectivité, montrant ainsi la nécessité et l'attractivité des bibliothèques, équipements d'intérêt commun.

##### Le projet de fonctionnement

Le projet de fonctionnement implique plusieurs besoins : des moyens matériels et des moyens humains, le temps et les compétences nécessaires pour gérer, animer et piloter le projet de service. Réfléchir aux modalités de service adaptées et cibler les besoins semble essentiel pour que la bibliothèque rencontre son public. Pour Jean-Pierre Meyniel, c'est un problème de fond de la conception des politiques de lecture publique sur les territoires : il faut penser les projets de bibliothèques par ces trois entrées indissociables : bâtiment, projet culturel (PCSES), fonctionnement.

Le service du livre et de la lecture a d'ailleurs actualisé son ouvrage destiné à l'accompagnement des projets de bibliothèques, le réintitulant *Concevoir et construire une*

---

<sup>66</sup> Voir en Index.

bibliothèque : *Du projet au fonctionnement*, pour cette deuxième édition à paraître le 15 juin 2016.

## **La connaissance des dispositifs d'accompagnement pour le développement de la lecture**

D'autres dispositifs d'accompagnement complémentaires à ceux du projet « de bâtiment » peuvent impulser une dynamique durable pour encourager un développement efficient et équilibré des bibliothèques sur le territoire. Les Contrat Territoires Lecture impliquent un investissement, une gouvernance (les compétences des collectivités), des publics. L'accent est mis sur le partenariat entre les bibliothèques et les autres acteurs de son territoire qui redonne son importance au projet de service, intégré dans la politique des collectivités. C'est aussi un moyen de susciter l'implication des collectivités en faisant valoir un projet d'intérêt commun.

### **b) La bibliothèque dans l'espace, les espaces de la bibliothèque**

#### **L'intégration de la bibliothèque dans le territoire**

C'est un aspect qui va de pair avec le projet culturel, et mis en avant dans le projet architectural, comme nous l'a montré le témoignage de Pierre-Yves Lacroix<sup>67</sup>, puisque la bibliothèque s'ancre dans son territoire non seulement à travers son projet culturel scientifique, éducatif, social, mais aussi physiquement. Il est important de concevoir une architecture qui va répondre de manière symbolique et originale<sup>68</sup>, en contraste ou en continuité, à l'identité du territoire dans le périmètre du public desservi. Les questions environnementales ont de plus en plus de poids dans la maîtrise d'ouvrage publique et il est important d'avoir conscience de la réglementation et des pratiques actuelles<sup>69</sup>.

#### **Le choix entre réhabilitation ou construction**

Comme je l'ai abordé précédemment, la majorité des bibliothèques sont installées dans des bâtiments préexistants, c'est donc une problématique qui se pose très fréquemment dans les projets : faut-il construire ou profiter d'un bâti existant ? Plusieurs facteurs entrent en compte : les ratios au m<sup>2</sup>, la date et la qualité de la construction, l'agencement intérieur

---

<sup>67</sup> Voir supra, 2.3.2, *Entretiens*. (c).

<sup>68</sup> Voir en annexe 1, p. 22 de l'annexe. *Le geste et l'intention de l'architecte*.

<sup>69</sup> *Ibid* , p. 23 de l'annexe.

(faudra-t-il casser des cloisons ?), la mise en accessibilité, qui ont un impact variable sur les dépenses. Pour aider à la décision, nous avons mis en évidence les questions à soulever : comparaison des coûts, choix de l'implantation, accessibilité, et nous avons présenté le rôle des C.A.U.E. qui sont des acteurs importants d'aide à la décision et à la programmation au service des collectivités, disposant de professionnels compétents pour l'étude de ces considérations plus techniques.

## **Signalétique**

Nous voulions attirer l'attention sur l'importance de la signalétique extérieure comme intérieure ; bon nombre de bibliothèques ne sont pas repérables dans leur commune, ce qui pose un réel problème de visibilité et d'accès. A l'intérieur, la signalétique contribue au sentiment d'accueil et à l'autonomie du visiteur en facilitant l'usage des espaces, des collections et des services.

Si elle est utile pour l'identification de la bibliothèque, la signalétique en reflète aussi l'identité à travers la charte graphique choisie. Elle n'est pas obligatoirement neutre ou rébarbative, comme nous le prouve la réalisation de l'atelier de graphistes *Lucie Lom* sur la signalétique de la médiathèque *La Bulle à Mazé*<sup>70</sup>.

## **Le projet d'aménagement intérieur**

Nous souhaitions insister sur la nécessité de prévoir en amont l'implantation des collections, du mobilier et des équipements informatiques (pour les prises). Une bibliothécaire nous a rapporté n'avoir pas anticipé le plan d'implantation. Le câblage est effectué assez tôt avec les fondations du bâtiment : on est ensuite obligé de disposer les équipements comme les postes de consultation de l'OPAC<sup>71</sup>, par rapport à cette implantation.

De plus la réflexion en amont permet de travailler en continuité avec l'architecte et garantit la fonctionnalité et la modularité des espaces. Marc Germain, architecte conseil pour les bibliothèques auprès du Service du Livre et de la Lecture, le rappelle dans un article consacré à

---

<sup>70</sup> Voir en annexe 1, p.28 et 33 de l'annexe.

<sup>71</sup> Online Public Access Catalog, l'OPAC est l'interface publique de consultation du catalogue de la bibliothèque.

l'aménagement intérieur des bibliothèques<sup>72</sup> : « Dans l'idéal, il faudrait que le projet de bâtiment et le projet d'aménagement intérieur soient étudiés en parallèle, et non pas en différé, comme cela se fait actuellement, et avec le même niveau d'exigences de commande publique que celle qui prévaut pour l'architecture. (...) Concrètement, il faudrait un véritable programme d'aménagement intérieur, avec des objectifs qualitatifs – et pas simplement une définition quantitative des mobilier nécessaires – des prestations explicitement demandées lors du choix de la maîtrise d'œuvre. »

C'est d'ailleurs un point d'attention central dans la conception des médiathèques construites dans l'esprit du troisième lieu, avec l'usager au centre des préoccupations, et l'accent mis sur les espaces favorisant les rencontres et les échanges.

### c) Des bibliothèques dans la cité

#### L'importance de la concertation et du partage de compétences

L'écoute et la concertation équilibrée de tous les acteurs a été un point soulevé à plusieurs reprises lors de suivis de projets. Architectes, bibliothécaires, maîtres d'ouvrage apportent leur expérience et leurs compétences chacun en son domaine, mais le rôle complémentaire des autres acteurs du développement culturel et territorial que sont la DRAC, le C.A.U.E., et la BDP est aussi souligné dans les phases programmation de projet et l'aide à la décision.

Un article du Motif<sup>73</sup> décrit l'évolution progressive de la place réservée aux bibliothèques dans les politiques publiques locales. Ce changement s'est particulièrement exprimé par la mise en œuvre de l'agenda 21 de la culture<sup>74</sup> qui formalise l'engagement des villes et collectivités

---

<sup>72</sup> GIRARD, Hélène. Bibliothèques : ouvrir un débat spécifique sur les aménagements intérieurs. In : *La Gazette des Communes*. [en ligne] < <http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/> > (consulté le 17 avril 2016).

<sup>73</sup> ROUXEL, Alain. Les bibliothèques dans les politiques publiques locales. In Le motif. [en ligne] : < <http://www.lemotif.fr/fr/article/bdd/article/299> > (consulté le 10 juin 2016).

<sup>74</sup> CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS - COMMISSION DE LA CULTURE. Agenda 21 de la culture [en ligne] : < <http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file> > (consulté le 10 juin 2016). L'Agenda 21 de la culture a été adopté lors du premier Forum universel des cultures, le 8 mai 2004 à Barcelone. Il s'inspire de l'[Agenda 21](#), créé pour le développement durable en 1992.

locales dans les politiques de développement culturel, notamment l'article 10 qui reconnaît « le caractère central des politiques culturelles publiques (...) pour les sociétés contemporaines. ». Le développement local doit consister en une « imbrication des politiques culturelles et des autres politiques publiques (sociales, économiques, éducatives, environnementales et urbanistiques) ». L'article 36 concerne plus particulièrement l'engagement pour les bibliothèques : « Mettre en place des politiques et réaliser des investissements encourageant la lecture et la diffusion des livres, ainsi que l'accès de tous les citoyens à la production littéraire mondiale et locale ». On peut aussi citer les articles 26 à 29 concernant l'aménagement culturel du territoire, et les articles 5, 13, 14, 16 qui insistent sur « la participation citoyenne à l'élaboration des politiques culturelles, dans les processus de prise de décision comme dans l'évaluation des programmes et des projets. » (art. 5).

Alain Rouxel, co-président de la Commission Livre et lecture publique de la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, observe que la conception de la bibliothèque s'est progressivement étendue à la vision d'un outil « éducatif et culturel » permettant une approche plus transversale. « [L]es bibliothèques sont passées d'une vocation principalement éducative à une mission plus largement sociale » à même de répondre à des problématiques d'ordre territorial. Les politiques d'urbanisme, dans lesquelles s'intègre l'architecture des bibliothèques, sont liées à ces problématiques.

### **La notion de « troisième lieu » : conceptuelle et pratique**

La notion de troisième lieu est une clé d'analyse de l'évolution de la conception des bibliothèques. J'ai donc essayé de revenir sur la naissance de cette notion non réservée aux bibliothèques et de comprendre son effet sur la représentation des bibliothèques actuelles, la conception des bâtiments mais aussi des projets d'établissement dans leur ensemble.

Mathilde Servet<sup>75</sup>, qui a largement étudié ce concept, explique qu'il a été forgé par le professeur de sociologie urbaine Ray Oldenburg, notamment dans son ouvrage *The Great Good Place*<sup>76</sup>. Le troisième lieu, après le foyer, et le lieu de travail, est le lieu de la « vie sociale de la

---

<sup>75</sup> Je me suis appuyée, pour ce paragraphe, de l'analyse de Mathilde Servet dans l'article : *Les bibliothèques troisième lieu*. *Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 4, 2010, p. 57-63. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>. ISSN 1292-8399. Elle est l'auteur du mémoire du même titre réalisé en 2009.

<sup>76</sup> Ray Oldenburg, *The Great Good Place : Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Marlowe & Co, 1989 (3e édition : 1999).

communauté ». Il fait référence aux espaces informels de rencontre, de réunion, d'échange. C'est plus tard que le sociologue Robert Putnam a inclus les bibliothèques dans cette typologie. Pour lui la bibliothèque est un « nouveau troisième lieu, un espace vibrant d'activités, « une partie active et responsable de la communauté »<sup>77</sup>, un agent de changement ». Ray Oldenburg énonce des critères qui caractérisent les troisième lieux : un « espace neutre et vivant », de mixité sociale, convivial « comme à la maison », « un lieu d'habituation », faisant communauté, un « cadre propice au débat », démocratique, favorisant le lien et les interactions, offrant une expérience nouvelle.

Si l'on réfléchit à l'évolution des bibliothèques, on voit que ces critères répondent déjà à leur préoccupation du service aux publics et de l'adéquation à un projet de société, à travers le souci d'égalité d'accès et de vivre-ensemble. Mathilde Servet analyse les caractéristiques de ce que pourrait être la bibliothèque troisième lieu. Point d'ancrage physique fort au sein de leur collectivité, les bibliothèques « redéfinissent leur sémantique architecturale » et s'inspirent du confort de la sphère domestique dans le choix des couleurs, du mobilier, du design. L'aménagement des espaces se pense désormais en termes d' « usages » et des solutions pour les faire cohabiter. La vocation sociale des bibliothèques se traduit par leur cadre convivial ouvert à tous, et par « des formes de vivre-ensemble multiples » : les bibliothèques se positionnent aussi comme des laboratoires d'innovations socioculturelles, avec l'accueil de fab'labs ou makerspace, mais cela s'étend à tous types de médiations culturelles, dans les services proposés aux publics. Ces propositions d'activités participatives, de « faire - ensemble », entendent rompre avec une démarche prescriptive de l'accès à la culture.

Toutes ces dimensions ont un impact considérable sur les espaces des bibliothèques, dans la création mais aussi dans la vie de ces espaces, qui présentent désormais une grande flexibilité à l'écoute de leur public. « La France, jusqu'alors moins prompte que les pays nordiques à souscrire à ce concept, commence à s'y ouvrir, comme en témoignent par exemple les projets d'Angoulême et de Thionville »<sup>78</sup>

---

<sup>77</sup> Robert Putnam, Lewis Feldstein, Donald Cohen, *Better together. Restoring the American Community*. Simon & Schuster, 2003, P.50.

<sup>78</sup> Source : SERVET, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 4, 2010, p. 57-63.

On peut donc avoir plusieurs interprétations de ce que peut être une bibliothèque troisième lieu. Le troisième lieu rappelle définitivement la nécessité d'un projet de l'établissement, avec l'usager au centre. À cela s'ajoute une dynamique de l'innovation en bibliothèque, attentive aux évolutions de la société à laquelle elle participe.

### **La bibliothèque participative et inclusive**

Une des dimensions importantes des projets d'établissement consiste aussi en une participation plus présente des publics potentiels ou usagers de la bibliothèque, et cela à différents niveaux.

La bibliothèque s'inscrit dans le projet d'une collectivité qui peut inviter la population à s'en saisir en contribuant, sans se substituer aux parties compétentes, à la conception et l'aménagement des espaces, lors d'ateliers accompagnés par l'équipe de la bibliothèque ou les professionnels de l'aménagement (C.AU.E, designers d'espaces, architectes).

J'ai choisi de présenter ici l'exemple de Lezoux, pour le projet de la future médiathèque intercommunale de la communauté de communes Entre Dore et Allier. De juin à novembre 2012, dans le cadre de son programme de recherche-action *Territoires en résidences*, la 27 e Région<sup>79</sup>, a proposé trois sessions d'ateliers aux habitants volontaires pour imaginer la bibliothèque idéale à l'aide de l'équipe de Design Territoire Alternative : en a résulté un « schéma ou plan des usages » représentatif des souhaits et besoins exprimés par la population. Ce schéma des usages traduit la volonté des publics et peut orienter la conception du bâtiment (quelques modifications ont eu lieu sur le schéma fonctionnel issu du projet architectural) mais également son projet de fonctionnement. La philosophie derrière ce schéma des usages est de permettre l'appropriation de l'outil culturel par la population, de vulgariser les missions des bibliothèques auprès des élus, d'orienter le positionnement du projet sur le territoire, et de l'équipe par rapport aux usagers. L'approche participative continue avec les collégiens de Lezoux, qui ont imaginé le plan de cheminement piéton jusqu'à la médiathèque, en partenariat avec leur professeur-documentaliste et le C.A.U.E. du Puy de Dôme. De cette manière le projet de la médiathèque rend le jeune public acteur de la vie de la cité.

---

<sup>79</sup> La 27 ème Région est une association qui se définit comme un laboratoire de transformation publique. Voir le site internet. Disponible sur : < <http://www.la27eregion.fr/la-27-quoi/> > (consulté le 7 juin 2016)

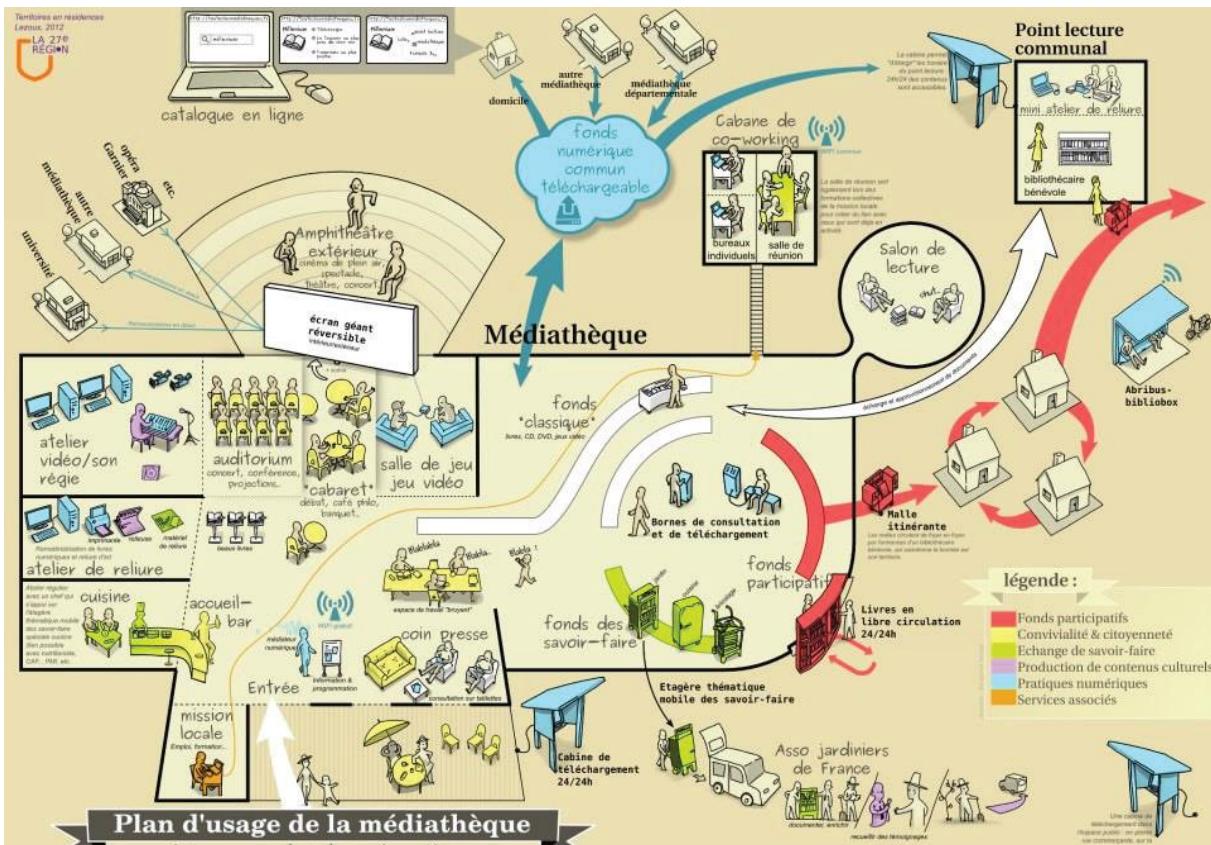


Photo 3 : Le plan des usages issus de la résidence de la 27 e Région à Lezoux<sup>80</sup>

## 2.4. Déroulement

Les différentes étapes de travail sont présentées ici, selon le déroulement chronologique.

Nous avons régulièrement réalisé des bilans à mi-parcours afin d'orienter la progression de la mission dans la bonne direction. Je reviens ici sur les étapes de validation successives de la réalisation du vade-mecum.

<sup>80</sup> LA 27e RÉGION. *Plan fonctionnel des futurs services d'une médiathèque conçu pour la ComCom de Lezoux (Auvergne). Résidence de la 27e Région à suivre sur <http://territoiresenresidences.wordpress.com/category/residences/les-nouveaux-usages-de-la-mediatheque/>. fonctionnel d'une médiathèque demain*

## 2.4.1. Calendrier des différentes étapes

ACTIVITÉ	DÉBUT	FIN	DESCRIPTION
Début du projet	29/02		
Définition du projet	29/02	04/03	<b>Objectifs :</b> Centraliser l'information ; donner plus de visibilité de l'action de la BDP ; fournir un outil de travail commun à l'équipe (dossier interne)
Recherche documentaire	29/02	14/04	Recherche dans le fonds professionnel ; recherche bibliographique et sites web ; lecture des publications des autres BDP (guides)
Lectures, analyse, et tri des informations	07/03	30/04	Lectures et sélection de chapitres ciblés et articles papier et en ligne, enregistrement de fichiers numériques
Enquête Google Forms : construction, validation	14/03	29/03	Enquête Google Forms auprès des 232 bibliothèques partenaires pour un état des lieux des constructions et aménagements.
Plan du vade-mecum	14/03	29/03	Lister des points importants, dégager des parties, sous-parties, détailler le contenu
Dossier de presse numérique	14/03	01/04	Récupération sur le lecteur commun d'articles de presse concernant les inaugurations et projets de médiathèques et points lecture sur le département
Rédaction et mise en forme	21/03	03/05	Organisation des parties, validation des informations, mise en page
Recherche de photos	28/03	08/04	Récupération de photos disponibles dans la photothèque interne pour illustrer le vade-mecum
Enquête Google Forms : envoi, relances	01/04	30/04	Enquête Google Forms auprès des 232 bibliothèques partenaires pour un état des lieux des constructions et aménagements. Envoi, relance, analyse.
Recueil de témoignages	28/04	03/06	Prises de RDV et rencontres de bibliothécaires, bénévoles, architectes, institutions (DRAC, C.A.U.E.)
Réalisation d'un annuaire des bibliothèques partenaires avec visuel	06/05	20/05	Récupération de photos disponibles dans la photothèque interne, et adresses des bibliothèques du publipostage
Finalisation du guide	13/05	20/05	Mise en forme du vade-mecum (PAO sur In-Design)
Fin du projet	19/05	20/05	Dernières modifications, points à revoir, bilan

### Définition de la production attendue

La première semaine de stage a été consacrée à mon accueil et la familiarisation avec les missions de l'établissement. Nous avons également commencé à réfléchir ensemble au fond et à la forme du vade-mecum. J'ai consulté des productions d'autres BDP et nous avons décidé des grandes rubriques qui devaient y figurer, ce vers quoi nous voulions orienter le contenu, et comment l'illustrer avec la réalité du territoire. Sandrine Bernard m'a fixé un volume d'environ 60 pages, dans l'optique de trier ensuite les informations pour aboutir à deux documents : le

guide pratique, plus synthétique, et un dossier interne pour aider au travail de l'équipe, plus complet.

### **Tri des informations et Synthèse**

A la fin du deuxième mois, j'ai proposé un premier document rédigé à Sandrine Bernard : après une relecture attentive, il est décidé que le document, trop détaillé, doit être « épuré ». Il doit satisfaire certains points essentiels à l'accompagnement de projets, mais aussi réorienter vers les interlocuteurs compétents dans le conseil aux projets dont la BDP, le C.A.U.E., la Drac. Il n'a pas pour finalité se substituer à leur action. C'est pourquoi l'information contenue doit être encore plus efficace. Les références les plus importantes sont citées avec un renvoi à la source.

### **Evolution et finalisation du document**

D'autres points soulevés brièvement dans mon premier document demandent au contraire à être approfondis : Sandrine Bernard m'indique précisément les contenus à développer (des exemples de projets sur la réhabilitation de bâtiments, la mutualisation de services, l'aménagement intérieur et la signalétique). Un regard extérieur et conscient des problématiques des bibliothèques partenaires permet de cibler efficacement les carences de contenu pour atteindre le résultat attendu. Nous essayons d'équilibrer les différentes rubriques et les exemples pris sur le territoire en veillant à la variété de typologie et de géographie des établissements.

Le premier document que j'avais finalisé sera à l'appui du dossier interne destiné à l'équipe. Les aspects très techniques, la réglementation détaillée, les analyses du contexte territorial sont abordés et j'ai classé les documents de référence mentionnés dans le guide ainsi que d'autres sources complémentaires sous format numérique. Ce dossier doit constituer un ensemble de ressources au service de l'activité de l'équipe lors de l'accompagnement aux différents projets de bibliothèques.

### **Mise en forme**

Le BiblioPôle, en qualité de service départemental de la lecture, véhicule l'image de sa tutelle. L'équipe doit donc utiliser pour toute publication des gabarits réalisés par la direction de la communication du Conseil Départemental. Martine Boutreux et Edwina Pivert, chargées de communication, doivent respecter cette charte graphique avec les logos fournis.

Les mises en forme sont réalisées sur le logiciel In-Design ; les masques y sont enregistrés. Je me suis appuyée sur le savoir-faire d'Edwina Pivert, qui a été formée au logiciels de PAO et à l'utilisation avancée de Photoshop, pour réaliser la mise en page du Petit Bleu et du Bull'Doc<sup>81</sup>. Trois journées de travail complètes ont été nécessaires pour obtenir le résultat final. Je n'avais pas anticipé l'éventualité d'une mise en page assez technique et très chronophage. Le vademecum est finalement réalisé dans sa forme presque définitive. Quelques champs restent à compléter pour les témoignages recueillis a posteriori pour des raisons de disponibilité des interlocuteurs contactés (DRAC, UDAP).

### **Activités complémentaires, en appui à la mission**

Les dessertes en bibliobus, les visites de réseaux de bibliothèques et de plateformes documentaires organisées par l'équipe ont été essentielles dans mon activité de recueil de données de terrain et ont vivement enrichi mon expérience de l'agencement des espaces en bibliothèque.

Les échanges informels et parfois imprévus, lors de réunions, formations, visites avec des professionnels, bénévoles et élus, qui m'ont fait part de leur expérience et de leur participation à des projets de réaménagement ou de construction, m'ont offert différentes visions de l'espace, par l'observation des techniques employées pour la valorisation du lieu.

La participation aux groupes de travail sur les projets en cours m'ont permis de faire des liens très utiles. La politique documentaire doit être englobée dans l'aménagement et vice-versa, afin de penser l'organisation des collections dans l'espace. L'accompagnement du développement numérique dans les bibliothèques, pour accueillir les nouveaux usages et supports, modifie les espaces. Les projets de l'Unité Innovation sur les Fab'Labs, les publics spécifiques, ou encore la citoyenneté invitent à garder à l'esprit l'évolutivité des bibliothèques, et la modularité des équipements qu'elle implique, même à moyens réduits, pour l'accueil de projets divers.

#### **2.4.2. Difficultés, points d'appui et points d'amélioration**

##### **Méthodes de travail**

Plutôt habituée à travailler en groupe sur un projet, j'ai dû trouver mon propre mode d'organisation. La diversité des informations à traiter oblige à être méthodique, pour ne pas se

---

<sup>81</sup> Voir supra I. 2.3..*Information*

dispenser. Ma responsable de stage m'a aidée dès le départ à définir un cadre de travail ; j'ai moi-même ressenti le besoin de fixer des objectifs à court et moyen terme pour m'assurer d'une progression effective. Je me suis appuyée des personnes référentes (communication, évaluation, projets, logistique, réseaux) au sein de l'équipe pour comprendre le fonctionnement, la politique et les missions de mon établissement d'accueil. J'ai ainsi mieux cerné les objectifs et enjeux de ce vade-mecum.

J'ai réussi à affiner mon organisation et trouver les outils qui correspondaient le mieux à ma propre méthode (journal de stage, arborescence de dossiers, tableur Excel pour le recueil de données) mais aussi les outils de communication interne (calendriers hebdomadaires partagés, comptes rendus, lecteur commun), et à être plus rigoureuse dans ma prise de notes, manuscrite ou numérique, dans un souci de retransmission des informations.

### **Equilibre entre la recherche et le terrain**

La recherche documentaire permet de recueillir une information riche et foisonnante, d'où la difficulté de la sélectionner et de la synthétiser. En parallèle, l'expérience de terrain et de recueil de données auprès des bibliothèques m'a aidée à voir l'utile et l'essentiel, sans quoi je me serais incontestablement éloignée des besoins réels et le guide serait resté plus théorique que pratique.

### **Justesse du contenu**

Un des objectifs que je m'étais personnellement fixé était d'arriver à rester en phase avec les questions pratiques qui se posent lors de projets. J'ai cherché à mettre à disposition des bibliothèques partenaires des informations utiles. À plusieurs reprises, j'ai remanié le contenu, suite aux échanges et réunions de projets qui ont fait évoluer ma réflexion : les comités de pilotage et les visites de bibliothèques m'ont donné à voir différentes manières de concevoir et d'investir l'espace de la bibliothèque, ainsi que l'importance d'un projet bien construit.

Je souhaite que ce guide pratique soit un outil pour accompagner, non prescrire, il doit donc proposer plusieurs solutions, et considérer les différentes échelles de projets et de moyens.

### **Gestion du temps**

Le temps a été un facteur de stress à la fin du stage, car des modifications de contenus interviennent jusqu'au dernier moment. J'ai consacré beaucoup de temps à la rédaction, ce qui m'a valu d'aboutir à un document trop détaillé. Il a fallu, après la relecture, réorganiser la structure du document, et approfondir certains aspects, reprendre contact pour des compléments d'informations et photos sur les différents projets cités en exemple, retranscrire les entretiens enregistrés. J'ai dû hiérarchiser mes objectifs et affiner ensuite, en acceptant

l'inconfort que cela représente de travailler « dans l'urgence ». Sandrine Bernard a su entendre mes hésitations et cibler l'essentiel. Très rapidement, au regard de ces nouveaux ajouts, j'ai vu se dessiner le contour du guide dans sa structure finale. Les points de vue extérieurs de l'équipe et des partenaires ont été essentiels et moteurs dans la progression de mes missions.

## **Anticipation**

Je pense que j'arriverai à être plus méthodique et cela me permettrait une meilleure anticipation des échéances. Je pourrais mettre en place un rétro planning simple pour éviter certains écueils.

## **Sondage**

L'enquête réalisée visait en un état des lieux des projets en cours ou réalisés, pour permettre d'avoir des exemples à l'appui dans le guide mais aussi le dossier interne. Cependant, j'aurais gagné en efficacité si j'avais ajouté une partie dédiée aux attentes d'accompagnement et d'information des bibliothèques partenaires du BiblioPôle.

C'est par la suite, lors de contacts à propos de cette enquête ou de projets en cours, que j'ai recueilli les difficultés et besoins des chefs de projets.

## **Capacité de synthèse**

C'est une compétence essentielle à la gestion et à la communication de l'information, que cette mission m'a demandé de mobiliser et développer. Le propre d'un guide pratique est de délivrer une information claire et précise.

### **2.4.3. Premiers retours**

Suite aux différentes rencontres et visites que nous avons pu solliciter, nous avons pris note de plusieurs remarques sur cette première version du guide, qui vont nous permettre de l'améliorer pour une communication en septembre.

Les points soulevés dans le témoignage de Jean-Pierre Meyniel, Conseiller Livre et Lecture<sup>82</sup> nous invitent à mettre davantage l'accent sur le projet de fonctionnement et la création d'emploi accompagnant la naissance d'un nouvel établissement.

---

<sup>82</sup> Voir supra, II.2.3.2, *Entretiens*. (c ).

Les projets de médiathèques participatifs et innovants comme Lezoux ou Thionville, pour ne citer qu'eux, nous a décidées à développer et expliciter la notion de troisième lieu que nous abordons mais qui n'est pas forcément connue de tous en dehors du monde des bibliothèques.

Enfin, dans une approche qui englobe les problématiques d'un territoire rural, il semble important de mettre aussi en avant des exemples de bibliothèques de taille et moyens plus modestes, nous affinerons donc le choix des photographies.

### **III. LE RÔLE DE FORMATION ET D'INFORMATION PROFESSIONNELLE – MISSION SECONDAIRE**

#### **1. La formation permanente en bibliothèque**

##### **1.1. Une pratique professionnelle basée sur l'échange de compétences**

###### **1.1.1. Circulation des ressources et autoformation**

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) assure, dans chaque centre de gestion, la formation permanente de ses agents. Les organismes de formation aux carrières des bibliothèques et sciences de l'information et de la documentation, ainsi que les associations de professionnels des bibliothèques (ABF, IFLA,...), y contribuent eux aussi par la circulation de l'information et les échanges professionnels (journées d'études, veille documentaire, ressources et supports de formation en ligne, services de questions / réponses). On peut citer plusieurs portails de formation en ligne comme ceux de l'Enssib et de Médiadix<sup>83</sup>. Une plateforme de formation dédiée aux professionnels des bibliothèques et de la documentation, *Bibdoc*<sup>84</sup>, a été ouverte en 2014. Pilotée par l'Enssib et financée par la Mission de L'Information Scientifique et Technique et du Réseau Documentaire du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, elle est alimentée par différents organismes de formation.

---

<sup>83</sup> Portail de formation du CRFCB de Paris Ouest Nanterre, il fédère les 12 CRFCB de France.  
[en ligne]. < <https://mediadix.u-paris10.fr/> > (consulté le 5 juin 2016)

<sup>84</sup> « BIBDOC Formations | Le portail de la formation continue des métiers des bibliothèques et de la documentation ». [en ligne].< <http://www.formations-bibdoc.fr/> > (consulté le 5 juin 2016)

Le Centre de Documentation des Métiers du Livre accompagne l'évolution des personnels en proposant sur son blog des ressources et des conseils pour la préparation aux différents concours des bibliothèques *Biblioconcours*<sup>85</sup>.

Les personnels des bibliothèques, habitués à s'autoformer, s'appuient également des réseaux sociaux pour la circulation des informations, la veille, et l'échange de pratiques. Ils alimentent des blogs (*Bibliobsession*, *Légothèque*, *Biblioremix*...), et des groupes professionnels via *Facebook* ou *Twitter*.

### 1.1.2. Ateliers et journées professionnelles

Les journées d'études sont aussi la possibilité d'échanger ses expériences et compétences professionnelles, d'avoir un retour sur certains projets et de s'en inspirer. L'Enssib et l'ABF en organisent fréquemment sur les thématiques d'actualités, tel l'accueil des publics migrants ou l'innovation en bibliothèque. Les structures régionales pour le livre, comme Mobilis dans les Pays de la Loire, mettent en lien différents professionnels de la chaîne du livre. Enfin, les bibliothèques départementales participent à des groupes de travail interBDP mais proposent également des journées professionnelles sur leur réseau. Celles-ci permettent l'animation de la coopération professionnelle et la naissance de projets communs.

## 1.2. Bibliothèques départementales : relais d'information et acteurs de la formation

La coopération professionnelle est un des fondements des bibliothèques départementales, et se matérialise par la mission de formation et de relais de l'information.

La circulaire DLL 6 N°85-47 du 1er août 1985 concernant les missions, moyens et fonctionnement des bibliothèques centrales de prêt, inscrit « *la coopération avec les communes* » notamment à travers « *la formation professionnelle* ». Leur rôle est d'apporter aux bibliothécaires et bénévoles des compétences « *nécessaires à l'exercice de leur fonction* ». A cette fin, les BDP peuvent organiser ou participer à des cycles de formation, et « *constituer un fonds de documentation professionnelle* ».

---

<sup>85</sup> « Biblio Concours | Préparer les concours des bibliothèques avec le CDML ». [en ligne]. < <http://blog-bibliotheque.paris.fr/preparerlesconcours/> > (consulté le 5 juin 2016)

## 2. L'unité Formation - Information du BiblioPôle

### 2.1. Mission

#### Formation

L'objectif de la BDP est d'animer les réseaux de lecture du département en proposant une formation adaptée aux besoins des équipes bénévoles et professionnelles. Au socle de base s'ajoute une offre territorialisée qui répond aux demandes liées à l'actualité de la programmation culturelle des bibliothèques (animations, temps forts, thématiques).

#### Information

Le BiblioPôle a aussi pour vocation de centraliser l'information concernant les bibliothèques et la culture à l'échelle du département. Un des outils de la diffusion de l'information est le portail du BiblioPôle. Intégré à l'espace *Culture et Patrimoine* du portail du Conseil départemental, il est peu ergonomique et n'offre pas assez de visibilité. Il doit prochainement évoluer. L'équipe du BiblioPôle va par ailleurs être amenée à contribuer à l'alimentation de la plateforme de l'Ingénierie territoriale du Conseil départemental pour le renseignement aux collectivités.

### 2.2. Formations

En 2016, le BiblioPôle propose trois thématiques : *Professionnalisation, Connaissance des artistes et des œuvres, Nouveaux usages nouvelles pratiques*, et des formations « à la carte » en fonction des besoins liés à l'activité des bibliothèques et leur programmation culturelle. Le catalogue de formation<sup>86</sup>, avec la possibilité de s'inscrire en ligne est publié chaque semestre.

Elise Coutand, chargée des outils d'animation, se déplace également dans les bibliothèques qui le souhaitent pour la prise en main de ces outils et la mise en place des animations (par exemple, pour l'initiation aux tapis et tablier de lecture).

---

<sup>86</sup> BIBLIOPÔLE. *Anjou - Département de Maine-et-Loire - Espace Culture et Patrimoine: La formation.* [en ligne] : < <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/la-formation/> > (consulté le 10 juin 2016)

## 2.3.Ressources pour l'information et l'autoformation professionnelle

### Collections

La BDP met à disposition le Fonds professionnel que je suis chargée de valoriser.

### Ressources en lignes

Les publications papier du BiblioPôle sont aussi diffusées en ligne<sup>87</sup> sur sa page, ainsi que des ressources d'accompagnement (guides et fiches pratiques).

### Outils de communication du BiblioPôle : les publications<sup>88</sup>

La BDP communique, par la publication en ligne ou papier, sa lettre d'information trimestrielle le *Petit Bleu*, et le *Bull'Doc*, bulletin de veille documentaire, ainsi que des sélections thématiques visant à valoriser les collections et à fournir un outil pour l'acquisition.

**Le futur portail** du BiblioPôle sera opérationnel en 2017.

## 3. Mission secondaire : mission de valorisation du fonds professionnel

Ma mission secondaire porte ici sur un autre volet de l'accompagnement aux bibliothèques, puisqu'elle entre dans le cadre de la formation continue et de la communication de ressources professionnelles. Je suis chargée de mettre en avant ce fonds en procédant à l'élaboration d'une bibliographie sélective thématique<sup>89</sup>.

### 3.1.Le Fonds professionnel

#### Espace

Le fonds professionnel est situé dans l'espace de formation numérique. Cette zone a été aménagée au sein de la mezzanine au-dessus des magasins afin de profiter aux bibliothécaires et bénévoles qui s'y rendent pour la desserte sur place et lors des journées de formations.

C'est Edwina Pivert, chargée du fonds documentaire adulte et professionnel, qui a réfléchi à cette mise en valeur des collections dans l'espace numérique de formation.

---

<sup>87</sup> BIBLIOPÔLE. Catalogue 1er Semestre 2016. In : [calameo.com](http://calameo.com) [En ligne] < <http://www.calameo.com/books/00250939881cc5b4e137a> > (consulté le 10 juin 2016)

<sup>88</sup> Voir aussi I.2.3. Information.

<sup>89</sup> Cette bibliographie est consultable en annexe 2.



Photo 4 : Espace de formation professionnelle

## Fonds Documentaire

A l'origine exclus du prêt, les documents du fonds professionnel sont désormais empruntables par les bibliothécaires et bénévoles du réseau. Il n'y a donc pas de statistiques exploitables sur la rotation de ce fonds, que l'équipe du BiblioPôle consulte par ailleurs aussi sur place. Les ouvrages proposés sont issus des éditions professionnelles, telles les *Editions du Cercle de la librairie*, des *Presses de l'Enssib*, du *Moniteur*, de l'*ADBS*, de la *Documentation française*. Afin d'en faciliter l'identification, leur cotation comporte les lettres "FP" suivi de l'indice Dewey. On trouve les abonnements aux revues *Bibliothèques*, *BBF*, *Livreshebdo*, *La revue des livres pour enfants*, *La gazette des communes*, ainsi que la presse d'actualité culturelle, musicale et cinématographique. Les synthèses annuelles sur l'activité des bibliothèques et les rapports officiels de l'IGB adressés au BiblioPôle sont également mis à disposition.

## 3.2. Valorisation par la sélection documentaire

### 3.2.1. Problématique

*Comment rendre plus visible ce fonds documentaire et le nouvel espace qui lui est dédié ?*

L'objectif est d'informer les publics sur la possibilité d'emprunter les documents de ce fonds en mettant en lumière les grands axes thématiques liés aux pratiques et besoins des bibliothécaires ou des bénévoles.

### 3.2.2. Méthodologie : choix de pôles thématiques

En concertation avec Sandrine Bernard et Edwina Pivert, chargée de m'accompagner sur cette seconde mission, nous avons décidé de procéder à une sélection de « bouquets documentaires » pour mettre en avant ces ressources que BiblioPôle met à disposition des professionnels.

La démarche adoptée est de proposer une sélection thématique en lien avec les pôles d'activité du BiblioPôle. Edwina Pivert me propose de choisir des thématiques majeures qui font échos aux axes d'accompagnement et répondent aux besoins observés : la formation, l'action culturelle, les publics, le numérique, et un champ plus général, la bibliothéconomie, qui permet aussi d'englober les ressources sur l'aménagement des espaces. Je retrouve ces thèmes à l'aide des sites et revues professionnelles<sup>90</sup> que j'ai utilisés aussi pour mes recherches sur les projets de bibliothèques.

Les critères retenus pour le choix des documents : titres de référence, actualité professionnelle, qualité de l'édition.

J'ai donc procédé dans un premier temps, à une recherche par thème sur le catalogue du BiblioPôle en recueillant des paniers de notices, puis j'ai mis en forme les références bibliographiques. Dans un second temps, j'ai complété chaque thématique par des ressources accessibles en ligne, afin d'apporter un complément d'actualité et d'offrir la possibilité aux publics d'approfondir leurs recherches dans une dynamique d'autoformation.

### 3.2.3. Diffusion

La présentation de cette sélection se déclinera sous cette forme :

- Un livret papier – une page A4 par domaine retenu,
- Une version numérique dans la rubrique Formation du portail
- Une affiche A3 présentant ces thématiques

---

<sup>90</sup> Voir supra, II, 2.3.1, Recherche documentaire, (b) Sources bibliothéconomiques.

# Bilan de stage

## La gestion de projet : organiser et anticiper

Cette mission m'a apportée plus de méthodologie : j'ai dû ajuster ma manière de travailler, ou au contraire maintenir certaines directions. Je pense que j'ai pu tirer profit des opportunités qui se présentaient pour recueillir des informations. Dans ma démarche de veille documentaire, j'étais en effet très attentive à tout ce qui pouvait concerner mon sujet dans les médias ou sur le terrain. J'ai fonctionné avec des échéances à court et moyen terme pour échelonner les tâches et m'assurer d'une progression efficace. Néanmoins, j'ai éprouvé les limites de cette organisation à la fin du stage lorsque la mise en page s'est avérée plus complexe que je ne l'aurais imaginée. La finalisation en vue d'une communication est aussi assez laborieuse. Ce sont des dimensions dont j'ai pu prendre la mesure ici et dont j'aurai la notion à l'avenir.

## Une meilleure connaissance de l'organisation du territoire

J'ai souhaité effectuer ce stage en bibliothèque départementale de prêt car je connaissais encore assez peu leur fonctionnement. De plus, l'approche de la coordination d'un réseau de lecture publique et de politiques culturelles me semble être un atout pour la compréhension et la lisibilité des acteurs du milieu professionnel que je souhaite intégrer. Dans une période de restructuration territoriale et suite à la loi NOTRe<sup>91</sup> les frontières administratives sont profondément modifiées. Cette expérience m'a fait prendre conscience des impacts sur la politique de lecture publique. Le changement de politique a des conséquences sur la coordination des services culturels au sein des collectivités, provoquant parfois éclatement de réseaux de bibliothèques dû à la redistribution intercommunale.

Malgré l'absence de formalisation d'un plan départemental de lecture, l'affirmation de l'ingénierie territoriale en lien avec les autres services départementaux met l'accent sur l'importance du rôle des BDP dans l'aménagement culturel du territoire.

---

<sup>91</sup> LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. 2015.

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&categorieLien=id>>

## **La découverte d'une variété d'établissements et de fonctionnement**

Le suivi de projets de bibliothèques à différentes étapes et la rencontre avec des cadres variés d'exercice professionnel donnent un éventail de solutions possibles du service et de l'accueil proposé aux publics. Souvent l'espace est « subi » et il convient alors de faire preuve d'inventivité, mais aussi d'observation et de rechercher des solutions les plus adaptées en s'appuyant de la coopération professionnelle par l'échange d'expériences, lors de visites de bibliothèques, la demande de conseil et d'expertise pour l'aménagement ou la conduite d'un projet.

## **La richesse et les limites de la coopération**

La richesse de la coopération professionnelle permet l'aboutissement de projets et l'échange de pratiques innovantes. Cependant, il est nécessaire de percevoir les autres facteurs qui entrent en jeu et de garder à l'esprit certaines réalités. Dans le contexte économique actuel, les budgets et des dotations de l'Etat étant réduits, tout projet doit être solidement construit et argumenté pour pouvoir aboutir et aussi fonctionner. Les volontés politiques et humaines sont aussi très importantes dans la priorité qui va être accordée au service de lecture dans la collectivité, car la compétence n'est pas obligatoire. Il appartient aussi aux professionnels de bibliothèque de défendre l'importance de ce service à la population, élément structurant et attractif d'une commune.

## **La nécessité des réponses adaptées aux situations au sein d'un service global**

Les groupes de travail sur la mutualisation inter-bibliothèque avec pour objet les réseaux, les plateformes, la coopération inter-BDP, qui concernent la réflexion sur l'élaboration d'outils communs, m'ont fait prendre conscience de la réorganisation territoriale en cours et de ce qu'elle implique pour le BiblioPôle, qui est en plein redéploiement de ses dessertes et de ses services. Le BiblioPôle revoit en profondeur ses modes d'accompagnement aux bibliothèques en hiérarchisant les priorités définies dans ses missions.

La capacité d'écoute apparaît alors indispensable dans l'accompagnement de différents territoires et situations, pour avoir conscience des réalités de chacun des acteurs.

Un seul modèle de gestion et de service ne peut être appliqué aux bibliothèques, car les configurations territoriales sont parfois très différentes d'une structure à l'autre ; certaines bibliothèques bénéficient d'un bon réseau de coopération intercommunale, d'une desserte équilibrée et complémentaire, tandis que d'autres sont isolées ou éloignées.

Ainsi, la bibliothèque départementale raisonne dans une approche de partenariat avec les bibliothèques de son réseau.

## CONCLUSION

Ce stage m'a apporté une meilleure connaissance des politiques de développement et d'accompagnement de la lecture publique. La mise en œuvre des politiques culturelles à cette échelle s'attache à la prise en compte de la spécificité de ce territoire et des publics à atteindre. Elle englobe les enjeux actuels, tels que le développement de nouvelles activités culturelles liées aux outils numériques, l'intercommunalité, l'échange de pratiques professionnelles et la formation continue, les partenariats interprofessionnels au sein de la chaîne du livre et ceux impliquant plus largement le tissu associatif, le milieu artistique, les professionnels de l'éducation et les autres établissements culturels de Maine et Loire. J'ai pu, comme je le souhaitais, avoir une vision du fonctionnement en réseau de lecture à deux niveaux, intercommunal et départemental.

La mission qui m'a été confiée m'a amenée à aller à la rencontre d'acteurs impliqués dans la lecture ou le développement du territoire, et à explorer différentes configurations et modes de fonctionnement de bibliothèques. Mes interlocuteurs se sont montrés intéressés par la publication d'un guide pratique d'accompagnement aux projets de bibliothèques. Très souvent, ils ont exprimé le besoin d'être informés et accompagnés dans leur projet (comme 75 % des structures qui ont répondu à l'enquête réalisée auprès des bibliothèques du réseau).

Pendant ces trois mois, j'ai suivi les nombreux domaines d'intervention culturelle des bibliothèques à travers l'action départementale du BiblioPôle. L'accompagnement territorialisé des bibliothèques m'a aussi permis de rencontrer des professionnels aux expériences et parcours variés qui ont élargi ma perception des fonctions exercées en bibliothèque. Ma connaissance de l'organisation territoriale administrative et culturelle s'est affinée et j'ai aussi développé une conscience plus aigüe de la dimension politique en jeu dans la création et la gestion des services de lecture publique.

Au-delà de l'aménagement des bibliothèques, c'est l'aménagement culturel d'un territoire qu'il m'a été donné de suivre à travers la politique d'ingénierie territoriale de la Bibliothèque départementale de prêt. Souhaitant m'orienter vers les bibliothèques territoriales, je serai plus à même de comprendre mon environnement professionnel et institutionnel, et de solliciter les lieux-ressources comme la Bibliothèque Départementale de prêt pour l'accompagnement technique dans les projets divers, la formation professionnelle, ou la mise en place de partenariats.

# Bibliographie

## 1. Architecture, aménagement des espaces

### Ouvrages de référence

BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. [Nouvelle édition]. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2014, 437 p., [1 cd-rom]. (Bibliothèques), ISBN : 978-2-7654-1429-2.

JACQUES, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*, Association des bibliothécaires français, 2015, (Médiathèmes). 200 p., ISBN : 978-2-900177-41-9.

MIRIBEL, Marielle de (éd.). *Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. 335 p., ISBN : 978-2-7654-1449-0.

FRANCE. SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*. Paris : Éd. du Moniteur, 2011. (Concevoir et construire). 339 p. ISBN : 978-2-281-11501.

### Sites internet

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.  
Accueil | CAUE du Maine-et-Loire [En ligne] < <http://www.caue49.com/> > (consulté le 10 juin 2016)

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES.  
*Bibliothèques, architectures et espaces* | Enssib. [en ligne] < <http://www.enssib.fr/bibliotheques-architectures-et-espaces> > (consulté le 10 juin 2016)

### Bases de données

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. *Constructions de bibliothèques françaises depuis 1992* | Enssib. [en ligne]. < <http://www.enssib.fr/constructions-de-bibliotheques/liste> > (consulté le 10 juin 2016)

Base de données (non-exhaustive) de créations de bibliothèques en France depuis 1992 (bibliothèques, municipales, universitaires ou départementales de prêt).

OBSERVATOIRE CAUE. *L'Observatoire CAUE : architecture, urbanisme et paysage*. [En ligne]. < <http://www.caue-observatoire.fr/> > (consulté le 10 juin 2016)

Base de données de la production architecturale, urbaine et paysagère, à l'échelle départementale et nationale.

NAPLE (National Authorities on public Libraries in Europe) *Browse motives |*

*librarybuildings.info* [en ligne]. <

[http://www.librarybuildings.info/browse/motives?mfield%5Bfield\\_front\\_of\\_building%5D=field\\_front\\_of\\_building](http://www.librarybuildings.info/browse/motives?mfield%5Bfield_front_of_building%5D=field_front_of_building) > (consulté le 12 juin 2016)

Base de données de l'architecture des bibliothèques en Europe, avec une recherche par thèmes : pays, espaces, ou architectes.

## Articles

GIRARD, Hélène. Bibliothèques : ouvrir un débat spécifique sur les aménagements intérieurs. In : *La Gazette des Communes*. [en ligne]. <

<http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/> > (consulté le 17 avril 2016).

VINCENT, Stéphane, LACAS, Jean-Christophe. Rêver la médiathèque, la réaliser : une démarche expérimentale à Lezoux, Puy-de-Dôme. *Bibliothèques : Au cœur du politique*. 77, Décembre 2014, pp. 46-48. [en ligne]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65769-77-au-coeur-du-politique.pdf>> (consulté le 5 juin 2016).

Servet, Mathilde. *Les bibliothèques troisième lieu. Bulletin des bibliothèques de France (BBF)*, n° 4, 2010, p. 57-63. Disponible sur le Web : <<http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2010-04-0057-001>>. ISSN 1292-8399.

## Images animées

LA 27 e RÉGION. *Plan fonctionnel d'une médiathèque demain (résidence à Lezoux, Auvergne)*. Mis en ligne le 8 février 2013. [En ligne]. <

<http://fr.slideshare.net/27erregion/planfonctionnel-mediatheque08022013> > (consulté le 7 juin 2016)

LA 27 e RÉGION. *Restitution de la résidence à Lezoux, 21 février 2013*. Mis en ligne le 24 février 2013. [En ligne]. <<http://fr.slideshare.net/27erregion/residence-mediathequelezoux>> (consulté le 7 juin 2016)

VIEUILLE, Ludovic. *L'architecte, la poste et la médiathèque*. Ludovic Vieuille, réal. ; Orléans : Girelle Production, 2007. 1 DVD 2 couches sur une simple face (52 mn). Le film questionne l'appropriation du bâtiment à travers la réhabilitation de la médiathèque de Chartres, « l'Apostrophe » réinstallée dans l'Hôtel des postes en 2007.

## 2. Bibliothèques départementales de prêt

### Textes de lois

GOUVERNEMENT PROVISOIRE DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE. Ordonnance n° 45-2678 du 2 novembre 1945 créant une bibliothèque centrale de prêt dans certains départements. JORF du 4 novembre 1945 p. 7241. [en ligne] <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=LEGITEXT000006069187&dateTexte=20160613>> (consulté le 10 juin 2016)

MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE. Circulaire du 10 novembre 1952. Bulletin officiel n° 44 du 4.12.1952, p. 3299.

DENNERY, Etienne. MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE. DIRECTION DES BIBLIOTHEQUES ET DE LA LECTURE PUBLIQUE. Circulaire du 22 février 1968 adressée aux directeurs de bibliothèques centrales de prêt.

GROSHENS, Jean-Claude. MINISTÈRE DE LA CULTURE. DIRECTION DU LIVRE. Circulaire DL 6 n° 1705 du 17 juillet 1978.

GATTEGNO, Jean. Ministère de la culture. Direction du livre et de la lecture. Circulaire DLL 6 n° 85 -47 du 1er août 1985.

LOI no 92-651 du 13 juillet 1992 relative à l'action des collectivités locales en faveur de la lecture publique et des salles de spectacle cinématographique. JORF n°163 du 16 juillet 1992 p. 9514. [en ligne] <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000161486&dateTexte=20160613>> (consulté le 10 juin 2016).

Ces références sont présentées sur la page de l'ADBDP : Présentation, histoire – ADBDP. [en ligne] <<http://www.adbdp.asso.fr/index.php/les-bdp/presentation-histoire>> (consulté le 10 juin 2016).

### Rapport

FRANCE. INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *Les Bibliothèques départementales de prêt : indispensables autrement.* Rapport n° 2013-007. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2013, 301 p.

## Sites internet

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT. *Accueil - ADBDP.* [en ligne] < <http://www.adbdp.asso.fr/> > (consulté le 5 mai 2016).

BIBLIOPÔLE. *Anjou - Département de Maine-et-Loire - Espace Culture et Patrimoine : BiblioPôle.* In *Département de Maine-et-Loire, Espace culture et patrimoine.* [en ligne]. < <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/> > (consulté le 10 juin 2016)

BIBLIOPÔLE. *BiblioPôle - catalogue.* [en ligne] :

< <http://www.cg49.fr/webOpsys200/opacwebaloes/index.aspx> > (consulté le 10 juin 2016)

## Page internet

ASSOCIATION DES DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE DE PRÊT. *Présentation, histoire - ADBDP.* [en ligne] < <http://www.adbdp.asso.fr/index.php/les-bdp/presentation-histoire> > (consulté le 5 mai 2016).

## Articles

GIRARD, Hélène. « Il reste tout un pan du territoire à équiper de façon satisfaisante en bibliothèques ». Laetitia Bontan, présidente de l'ADBDP. In : *La Gazette des Communes* [En ligne]. < <http://www.lagazettedescommunes.com/218455/il-reste-tout-un-pan-du-territoire-a-equer-de-facon-satisfaisante-en-bibliotheques-laetitia-bontan-presidente-de-ladbdp/> > (consulté le 5 juin 2016)

GIRARD, Hélène. Pourquoi la fermeture de la BDP des Yvelines fait débat chez les professionnels. In : *La Gazette des Communes* [En ligne]. < <http://www.lagazettedescommunes.com/440026/pourquoi-la-fermeture-de-la-bdp-des-yvelines-fait-debat-chez-les-professionnels/> > (consulté le 5 juin 2016)

### **3. Lecture publique et aménagement culturel du territoire**

#### **Rapports et publications officielles**

FRANCE. INSPECTION GENERALE DES BIBLIOTHEQUES. *L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales.* Rapport n° 2015-033. Paris : Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2015, 147 p.

CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS - COMMISSION DE LA CULTURE. *Agenda 21 de la culture*, Barcelone, 2004. [en ligne].

<<http://www.agenda21culture.net/index.php/fr/docman/agenda21/142-agenda21-frances/file>> (consulté le 10 juin 2016).

FRANCE. SERVICE DU LIVRE ET DE LA LECTURE. *Bibliothèques municipales - Données d'activité 2013 - Synthèse nationale.* MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION DIRECTION GENERALE DES MEDIAS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES, 2015, 113 p.

#### **Données en ligne**

INSEE - *Territoire - Des Ligériens plus présents dans les zones peu denses mais un accès aisément à la culture*. [en ligne] : <

[http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=3&ref\\_id=23721](http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=3&ref_id=23721) > (consulté le 7 juin 2016)

OBSERVATOIRE DE LA LECTURE PUBLIQUE. *cartographie - Livre et Lecture - Ministère de la Culture et de la Communication.* [en ligne] <

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Livre-et-Lecture/Bibliotheques/Observatoire-de-la-lecture-publique/cartographie> > (consulté le 10 juin 2016)

#### **Sites internet**

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE DES SCIENCES DE L'INFORMATION ET DES BIBLIOTHÈQUES. *Accueil | Enssib.* [en ligne]. <<http://www.enssib.fr/>> (consulté le 10 juin 2016).

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Accueil - Ministère de la Culture et de la Communication.* [en ligne] :< <http://www.culturecommunication.gouv.fr/> > (consulté le 10 juin 2016)

FRANCE. MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION. *Drac Pays de la Loire - Ministère de la Culture et de la Communication.* [en ligne] : < <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire> > (consulté le 10 juin 2016)

## Articles

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRE FRANÇAIS. [Communiqué IABD] Les bibliothèques et médiathèques sont des équipements structurants du territoire et de la société. In : Association des Bibliothécaires de France [En ligne] < <http://www.abf.asso.fr/1/22/546/ABF/-communique-iabd-les-bibliotheques-et-mediatheques-sont-des-equipements-structurants-du-territoire-et-de-la-societe> > (consulté le 10 juin 2016)

BERNARD, Céline. Lecture publique et intercommunalité. *Bulletin des bibliothèques de France*, n° 6, 2015. ISSN 1292-8399.  
[en ligne]. <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/lecture-publique-et-intercommunalite\\_65476](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/lecture-publique-et-intercommunalite_65476)> (consulté le 11 juin 2016).

LAHARY, Dominique. La réforme territoriale, l'intercommunalité et les bibliothèques [En ligne]. Intervention à la journée d'étude de l'ABF le 2 octobre 2015 sur le thème "Intercommunalité », 2015, 41 p. [en ligne]. < <http://fr.slideshare.net/DominiqueLahary/la-rforme-territoriale-lintercommunalit-et-les-bibliotheques> > (consulté le 11 juin 2016).

ROUXEL, Alain. Les bibliothèques dans les politiques publiques locales. In Le Motif, observatoire du livre et de l'écrit en Ile-de-France. [en ligne].  
<<http://www.lemotif.fr/fr/article/bdd/article/299>> (consulté le 5 juin 2016).

## 4. Réforme territoriale

### Textes de lois

LOI n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

JORF n°0182 du 8 août 2015, p. 13705. [en ligne].

<<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030985460&dateTexte=20160612>>

LOI n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. JORF n°0023 du 28 janvier 2014, p. 1562. [en ligne]. <<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000028526298&dateTexte=20160612>>

LOI n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales. JORF n°0292 du 17 décembre 2010 p. 22146. [en ligne]. <

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000023239624&dateTexte=20160612>>

### Sites et pages internet

DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE. *Collectivités locales : les chiffres 2016 des communes et des intercommunalités. En bref - Actualités - Vie-publique.fr.* [en ligne] : < <http://www.vie-publique.fr/actualite/alaune/collectivites-locales-chiffres-2016-communes-intercommunalites.html> > (consulté le 10 juin 2016)

DIRECTION GENERALE DES COLLECTIVITES LOCALES (DGCL) *Les collectivités locales en chiffres 2016 | Collectivités locales.* [en ligne] : < <http://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2016> > (consulté le 10 juin 2016)

DIRECTION DE L'INFORMATION LEGALE ET ADMINISTRATIVE. Que sont les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) ? - Quelles formes prennent la coopération locale et l'intercommunalité ? Découverte des institutions - Repères - vie-publique.fr . In vie-publique.fr [en ligne]. Disponible sur : < <http://www.vie-publique.fr/dcouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/intercommunalite-cooperation-locale/que-sont-etablissements-publics-cooperation-intercommunale-epci.html> > (consulté le 11 juin 2016).

## TABLE DES SIGLES

ABF	Architectes des Bâtiments de France
ABF	Association des Bibliothécaires de France
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDP	Bibliothèque Départementale de Prêt
BM	Bibliothèque Municipale
BR	Bibliothèque Relais
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement
CC	Communauté de Communes
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
IGB	Inspection Générale des Bibliothèques
MCC	Ministère de la Culture et de la Communication
OLP	Observatoire de la Lecture Publique
PL	Point Lecture
PSC	Projet Scientifique et Culturel
PCSES	Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
SLL	Service du Livre et de la Lecture
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
ZPPAUS	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

# ANNEXES

## 1. PRODUCTIONS ISSUES DES MISSIONS

**ANNEXE 1 – GUIDE PRATIQUE - Projets de bibliothèques - Crédit, réhabilitation, aménagement, extension.** Document réalisé dans le cadre de la mission principale

**ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DU FONDS PROFESSIONNEL**

Document réalisé dans le cadre de la mission secondaire

**ANNEXE 3 - ARTICLES** parus dans le Bulletin d'information du BiblioPôle, en lien avec les missions - **Petit Bleu n° 82 de juin 2016**

## 2. RECUEIL DE DONNÉES - DOCUMENTS INFORMATIFS

**ANNEXE 4 – ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.** Synthèse de l'enquête réalisée dans le cadre de la mission principale.

**ANNEXE 5 - ORGANIGRAMME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**ANNEXE 6 – INGÉNIERIE TERRITORIALE - Fiche Direction Culture et Patrimoine : Lecture Publique. 22 mars 2016.**

**PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES  
CRÉATION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT,  
EXTENSION**

**GUIDE PRATIQUE**



Médiathèque "Les Boîtes à culture" Bouchainaine, Prix départemental de l'architecture 2014 © CAUE 49

## SOMMAIRE

EDITO.....	p. 2
PÉRIMÈTRE.....	p. 3

### ● LES POLITIQUES ET LES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE .....

Les communes et intercommunalités.....	p. 5
L'Etat.....	p. 6
Le Département, Le BiblioPôle.....	p. 9
Les bibliothèques partenaires du réseau BiblioPôle.....	p. 10

### ● LA MÉTHODOLOGIE ET LE PARTAGE DE COMPÉTENCES.....

Le projet culturel scientifique éducatif et social (PCSES).....	p. 11
La comparaison avec d'autres bibliothèques.....	p. 14
Les acteurs du projet et les services ressources.....	p. 16
La participation des publics.....	p. 18

### ● LE PROJET FONCTIONNEL ET ARCHITECTURAL.....

Le projet de fonctionnement, une stratégie globale à long terme.....	p. 19
Les premiers choix : rénovation ou construction, dimensionnement, implantation.....	p. 20
Les différentes étapes : définitions et modèles de rétroplanning.....	p. 23
Le geste et l'intention de l'architecte....	p. 25
Les normes, les labels et les éléments techniques .....	p. 26

### ● LE PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR.....

Les espaces et les zones de circulation..	p. 28
Les espaces numériques.....	p. 30
Le bâtiment, lieu d'accueil partagé et mutualisé avec d'autres services.....	p. 31
Le mobilier et l'ambiance.....	p. 32
La signalétique intérieure.....	p. 36
La bibliothèque "troisième lieu".....	p. 37

TABLE DES SIGLES.....	p. 38
RESSOURCES.....	p. 39

## ÉDITO

Le BiblioPôle, service de lecture publique du Département, vous propose ce vade-mecum dans le cadre de ses missions d'ingénierie, de conseil et d'assistance. C'est un outil pour les collectivités qui souhaitent engager un projet de construction, d'extension, de réhabilitation ou d'aménagement de leur bibliothèque.

Insistant sur l'utilité de ces équipements, il propose une méthodologie et des ressources pour mener à bien votre projet. Tout au long de ce guide, des témoignages, des illustrations permettent de rendre compte d'expériences variées et de cerner de nombreuses problématiques rencontrées sur le terrain.

Quelle que soit sa taille, chaque projet est important. Il est la marque d'une aventure collective, menée souvent sur plusieurs années. Au terme de sa réalisation, quelle satisfaction de voir les usagers s'approprier ou se réapproprier le lieu et venir plus nombreux à la bibliothèque !

Le BiblioPôle se tient à votre disposition pour vous accompagner et vous aider à rechercher les solutions les plus adaptées à votre projet.

Frédérique Drouet D'Aubigny  
Secrétaire départementale déléguée à la culture , au patrimoine et aux archives.



*Le dossier de construction de la bibliothèque de Saint-Mathurin-sur-Loire a été suivi par Le BiblioPôle. La bibliothèque a ouvert ses portes en 2015.*

*La médiathèque de Corné a bénéficié d'un accompagnement pour son aménagement intérieur avant son ouverture en 2014.*

# PRÉAMBULE

## Pourquoi une bibliothèque ?

Avec l'essor d'Internet et l'émergence des services à distance, les bibliothèques sont parfois remises en cause. Pourtant une bibliothèque est un atout pour le territoire qu'elle dessert. Équipement public structurant, contribuant à l'aménagement du territoire, elle permet un égal accès de tous à l'information et à la culture. Elle est aussi un lieu de proximité, un espace de rencontre et de citoyenneté.

### Extrait de la *Charte des bibliothèques* adoptée par le Conseil supérieur des bibliothèques le 7 novembre 1991<sup>1</sup>

"Article 1 : Pour exercer les droits à la formation permanente, à l'information et à la culture reconnus par la Constitution, tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires.

Article 3 : La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société".

### Extrait des principes directeurs de l'IFLA/UNESCO sur les services de la bibliothèque publique<sup>2</sup>

"La bibliothèque publique est le centre local d'information qui met facilement à la disposition de ses usagers les connaissances et les informations de toute sorte(...).

Les services de bibliothèque doivent être adaptés aux différents besoins des communautés vivant en zone rurale et urbaine(...) [et] doivent être physiquement accessibles à tous les membres de la communauté. Ceci suppose que les bâtiments de la bibliothèque soient bien situés, que celle-ci offre de bonnes conditions de lecture et d'étude, de même que les technologies adéquates et des heures d'ouverture convenant à tous les usagers.

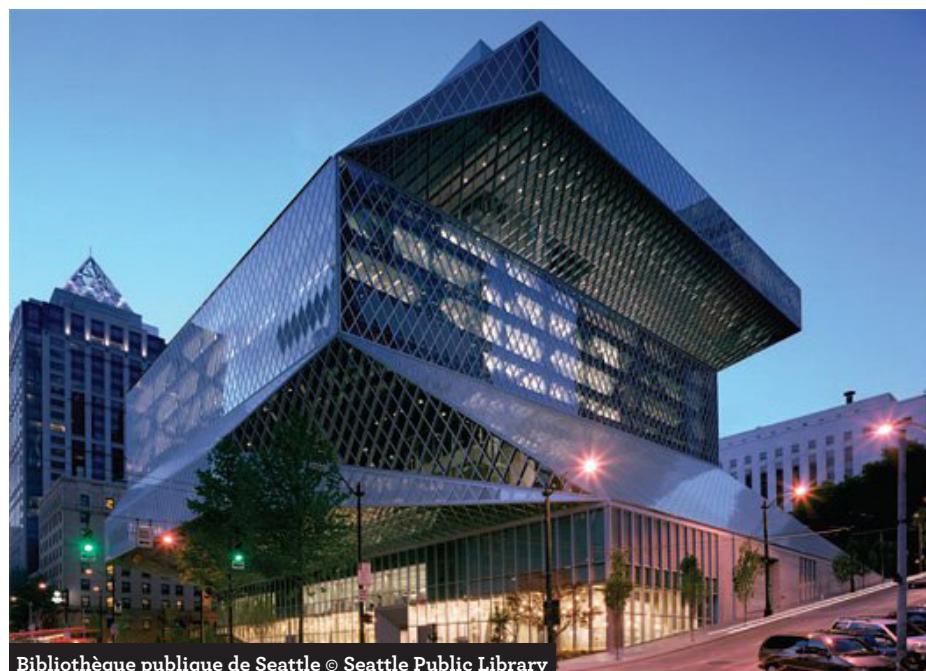
Une politique clairement formulée doit définir les objectifs, les priorités et les services selon les besoins des communautés locales".

<sup>1</sup> Conseil supérieur des bibliothèques. *Charte des bibliothèques*, 7 novembre 1991.

Retrouvez ce texte en intégralité sur le site de l'Association des Bibliothécaires Français (ABF), [www.abf.asso.fr](http://www.abf.asso.fr) dans la rubrique textes de référence.

<sup>2</sup> Fédération internationale des associations de bibliothèques, Section des bibliothèques publiques.

Les services de la bibliothèque publique : principes directeurs de l'IFLA/UNESCO. Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2001.



Bibliothèque publique de Seattle © Seattle Public Library

### Un exemple de bibliothèque modèle à l'étranger

La Bibliothèque Publique de Seattle, réalisée en 2004 par Koolhaas Rem et Joshua Prince-Ramus, s'intègre dans son environnement urbain en se projetant vers l'avenir.

Elle est emblématique de la première génération des bibliothèques tiers lieux des États Unis. Les usagers la perçoivent comme un espace social, tout en restant un lieu public informationnel.

La "Books Spiral" permet de dérouler les collections sur une plateforme flottante sur quatre étages. La notion de flexibilité sociale est incarnée par la présence d'"aires instables", espaces dont l'usage est à déterminer au fil du temps.

Source: Jacquet Amandine, *Bibliothèques troisième lieu*, ABF, 2015, p.100-101.

## L'aménagement de la bibliothèque

Le public doit être au cœur des enjeux de construction ou d'aménagement d'une bibliothèque. Un projet réussi est celui qui apporte une garantie dans la qualité des services au public et qui a su s'adapter à son public, ses attentes et à l'évolution de ses pratiques culturelles.

Actuellement, il est fait souvent référence aux "bibliothèques tiers lieu" ou aux "bibliothèques troisième lieu". Dédiées à la vie sociale de la communauté, elles offrent des espaces où les individus peuvent se rencontrer,

### Les bâtiments de la bibliothèque selon l'IFLA/UNESCO

"Les bâtiments jouent un rôle important dans l'offre de la bibliothèque publique. Ils doivent être conçus en tenant compte des fonctions du service de bibliothèque ; il faut qu'ils soient accessibles à tous dans la communauté et suffisamment flexibles pour accueillir de nouveaux services. Ils devraient être situés à proximité d'autres activités communautaires, de magasins et d'un centre culturel par exemple.

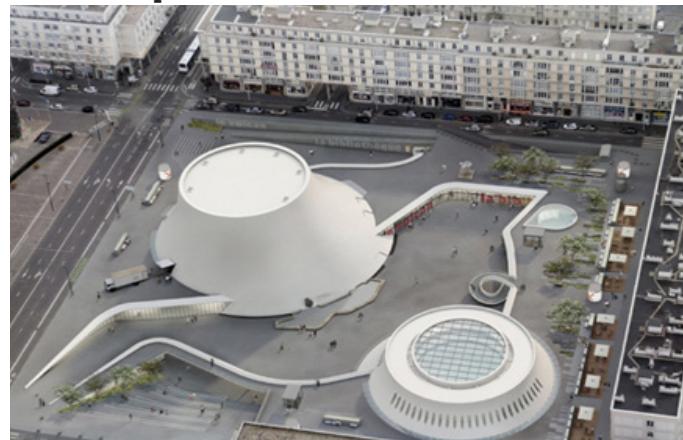
Là où c'est possible, la bibliothèque devrait aussi être à la disposition de la communauté pour des réunions, par exemple, ou des expositions, et, quand le bâtiment s'y prête, pour des spectacles audiovisuels, de théâtre, de musique, etc.

Une bibliothèque publique bien utilisée apportera une contribution significative à la vitalité d'une zone urbaine ; elle sera un centre éducatif et social important et un lieu de réunion, notamment dans les zones rurales. "

se réunir et échanger de façon informelle. On se retrouve donc dans la bibliothèque pour lire, apprendre, découvrir, surfer sur le web, écouter de la musique, échanger, jouer, débattre, (co-)créer,...

Les usages se sont diversifiés et la médiation culturelle occupe une place très importante. La bibliothèque doit pouvoir proposer un lieu convivial avec une capacité d'accueil suffisante en qualité et en superficie.

### Trois exemples d'architectures réussies en France



Le Volcan © D.Deshoulières, H.Janneau Architectes

Médiathèque Oscar Niemeyer, Le volcan au Havre, 5000 m<sup>2</sup>. Architectes : D. Deshoulières, H. Jeanneau, 2014.

Tête de réseau des bibliothèques de la ville du Havre, la bibliothèque construite par Oscar Niemeyer en 1982 a été rénovée dans un périmètre inscrit par l'Unesco au patrimoine mondial de l'Humanité.



Médiathèque de Saint-Malo © Anne-Laure Walter

Médiathèque de "La grande passerelle" à Saint-Malo, 3600 m<sup>2</sup>. Architectes : AS. Architecture-Studio, 2014.

La médiathèque s'intègre dans ce bâtiment-esplanade reliant la nouvelle gare à la ville close et à la mer. Le centre culturel comporte aussi salles de cinéma, espace d'exposition, café, foyer, amphithéâtre.

Médiathèque d'Oléron Sainte Marie © enssib

Médiathèque intercommunale du Piémont Oloronais, 2 700 m<sup>2</sup>. Architecte : Pascale Guédot, Equerre d'argent 2010.

La médiathèque a été construite sur les bases d'une ancienne friche industrielle reconvertie en pôle touristique et culturel.

# LES POLITIQUES ET LES ACTEURS DE LA LECTURE PUBLIQUE

## Les communes et intercommunalités

Les communes n'ont pas d'obligation légale à se doter d'une bibliothèque. Toutefois, c'est un service à la population et à la collectivité qui représente de nombreux enjeux, comme le souligne le manifeste de l'Unesco en 1994 : "La bibliothèque publique relève de la responsabilité des autorités locales et nationales(...). Elle doit être un élément essentiel de toute stratégie à long terme en matière de culture, d'information, d'alphanétisation et d'éducation."

Selon la compétence choisie, la bibliothèque sera gérée par la commune ou l'intercommunalité. Dans tous les cas, elle est le résultat de la volonté d'une équipe d'élus. Les deux équipements ci-dessous s'inscrivent dans une logique de coopération en réseau visant à un rayonnement plus large.

### Témoignage de Régine Brichet, maire d'Étriché

La municipalité d'Étriché a construit un éco-quartier multigénérationnel afin de favoriser la mixité sociale, avec l'idée de faire se rencontrer les habitants autour d'activités socioculturelles diverses. Logements HSS (Habitat Seniors Services) et T4, village Santé, équipement sportif avec parcours de santé et jardins s'ouvrent sur le centre-bourg dans une dynamique d'extension harmonieuse.

"La bibliothèque existe depuis une trentaine d'années, elle est animée par une équipe de bénévoles. Avec un nombre croissant de jeunes familles sur la commune, c'était le moment de donner un coup de pouce à notre bibliothèque. Nous voulions aussi soutenir l'action de nos bénévoles.

On fait du lien et du liant. À travers la programmation de thèmes variés (développement durable, santé et alimentation...), on souhaite que la bibliothèque soit un lieu ouvert de rencontre et d'échange de savoirs, mais aussi un lieu de débats et d'initiatives citoyennes.

La bibliothèque s'inscrira dans une logique de coopération en réseau avec notamment les communes de Tiercé et Durtal."



Bibliothèque d'Étriché © Jeanne Chaize

*La bibliothèque a ouvert ses portes en septembre 2016. Elle partage l'espace du rez-de-chaussée avec une salle de convivialité séparée par une cloison amovible.*

### Témoignage de Christiane Gasté, en charge de la culture et du tourisme sur la commune Lys-Haut-Layon

"Effectivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la commune nouvelle Lys-Haut-Layon regroupe 9 communes dont celle de Vihiers.

La bibliothécaire de Vihiers va donc élargir ses compétences pour assurer la coordination du nouveau réseau composé de 3 bibliothèques. Il va s'agir de bâtir une nouvelle politique de gestion de ces bibliothèques et de mettre l'humain au centre du processus. Il faudra être prêt lorsque la fusion aura lieu avec la Communauté d'Agglomération du Choletais et le Bocage. L'enjeu sera de trouver un équilibre entre les territoires.

Nous avons également entamé une réflexion autour d'un nouveau projet de bibliothèque à Vihiers. Le hall desservira aussi l'école de musique. L'ensemble Bibliothèque - École de musique et l'atelier d'artistes *l'Autre Perception*, situé en face de la bibliothèque formera donc un pôle culturel intéressant."

*Les travaux de la médiathèque débuteront en septembre 2017. L'espace actuel sera réaménagé et agrandi sur une partie du parking et sous les arches voûtées, qui seront conservées pour allier bâti ancien et moderne.*



Médiathèque actuelle de Vihiers © Le BiblioPôle

## L'Etat

### Ministère de la Culture et de la Communication

Au sein du **Service du livre et de la lecture**<sup>1</sup> (Ministère de la Culture et de la Communication) et du Département des bibliothèques, le bureau de la lecture publique apporte une expertise sur la construction et l'aménagement des bibliothèques.

Les projets de bibliothèques des collectivités territoriales peuvent bénéficier d'une subvention de l'Etat en faveur de l'investissement et du fonctionnement.

Dans son récent rapport sur l'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques, l'**Inspection Générale des Bibliothèques** (IGB)<sup>2</sup> fait état d'inégalités très marquées sur le territoire français "à toutes les échelles, nationale, régionale, départementale, intercommunale ou communale".

"55 % des communes rassemblant un sixième de la population française sont dépourvues d'équipements propres (absence de point d'accès à la lecture dans la commune ou l'intercommunalité)".

L'absence ou l'insuffisance marquée d'équipement touche particulièrement les zones rurales, mais aussi certaines zones urbaines. L'IGB précise également que les bibliothèques doivent disposer de surfaces suffisantes et adaptées à leurs différentes activités. Aujourd'hui, un certain nombre d'équipements sont inadéquats ou vieillissants. Il conviendrait donc aussi d'assurer une élévation du niveau de qualité des équipements existants.

L'enquête exprime d'importants besoins en constructions en milieu rural, des besoins de renouvellement du bâti en agglomération.



Le Bureau de la lecture publique a notamment coordonné la publication de l'ouvrage *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*, aux éditions du Moniteur, 2016. Vous pouvez le consulter dans le fonds professionnel du BiblioPôle [cote FP 027.4 TAE].

Il propose un contenu actualisé sur les normes de construction et les nouveaux usages en bibliothèques. Il détaille les étapes de projet et donne des outils techniques et méthodologiques. Dix études de cas présentent les projets d'établissements récemment ouverts.

Des portfolios permettent d'avoir un aperçu des réalisations architecturales de différentes typologies de bibliothèques en France et dans le monde ces dernières années.

L'accent est mis sur le fonctionnement de la future structure avec l'accompagnement des équipes à travers le projet de service afin d'investir ce nouvel espace.

### Préfecture de région - Direction Régionale des Affaires Culturelles

**La DRAC** coordonne l'action de l'Etat en région. Celle-ci est notamment chargée de l'étude des dossiers de subventions de l'Etat. Le conseiller Livre et Lecture fournit ainsi une expertise à l'élaboration de ces projets. La DRAC met aussi en place des Contrats Territoire Lecture (CTL) pour créer une logique de coopération sur un territoire.

#### La Dotation générale de décentralisation (DGD)

La DGD émane du ministère de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Une part de la dotation, le concours particulier aux bibliothèques, est destinée à des projets d'investissement en direction des bibliothèques municipales et des BDP. Pour l'accès au concours particulier de la DGD, le projet de bibliothèque doit répondre aux préconisations de surface minimum ( $0,07\text{m}^2/\text{hab}$ , minimum  $100\text{m}^2$ ) mais  $0,10\text{ m}^2/\text{habitant}$  est la surface conseillée pour une médiathèque qui développe une politique d'accueil "troisième lieu".

D'autres critères comme les heures d'ouverture ou le recrutement de personnels conditionnent cette subvention. Il faut par exemple pouvoir justifier du recrutement d'un salarié qualifié pour 2000 habitants et d'au moins un agent de catégorie B filière culturelle, dès 5000 habitants. Il est important que, pour tout dossier d'investissement qui sollicite la DRAC, celle-ci soit contactée le plus en amont possible du projet.

#### Les Contrats Territoire Lecture (CTL)

Les CTL sont formalisés dans une convention cadre de trois ans qui porte sur le développement de grands axes de travail entre la DRAC et les collectivités. Ils s'articulent autour de trois pôles : l'investissement, la gouvernance (les compétences) et les publics.

<sup>1</sup> Département des bibliothèques, Ministère de la culture et de la communication : [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

<sup>2</sup> Inspection générale des bibliothèques. L'équipement des communes et groupements de communes en bibliothèques : lacunes et inégalités territoriales. Rapport n° 2015-033. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2016. Enquête basée sur les données de 2014. Retrouvez ce texte sur le site du Ministère de la culture.

## Témoignage de Jean-Pierre Meyniel, Conseiller pour le Livre et la lecture au sein de la DRAC Pays de la Loire

"La DRAC accompagne un projet dans sa globalité : pour être bien construit et cohérent, il faut trouver un équilibre entre trois entrées : le projet culturel, le projet de bâtiment, le projet de fonctionnement. On ne raisonne pas qu'en termes de surface ou de construction. Le risque dans un projet de bibliothèque est d'adopter une logique de bâtiment en oubliant la logique du projet culturel. On discute implantation, surface, mais il est surtout nécessaire de se poser la question : "qu'est-ce qu'une bibliothèque ?"

Un projet de bibliothèque, implicitement, c'est un projet de développement de la lecture publique. Il faut discuter globalement des moyens de fonctionnement, des horaires d'ouverture, des tarifs, des collections, des animations, et bien sûr des personnels. La question de la professionnalisation est un vrai enjeu et un des critères essentiels de subventionnement de la DRAC. Il ne s'agit pas de remettre en question le besoin de bénévoles dont l'action complète celle des professionnels et assure le bon fonctionnement des bibliothèques.

Une subvention c'est une rencontre d'objectifs communs, des priorités, au service d'un projet, plus qu'une attribution de crédits, c'est un moyen d'optimiser la qualité du service."

## Exemple de bibliothèques soutenues par la DRAC

Depuis 1969, 64 projets ont été soutenus dans le Département.



Médiathèque d'Ecouflant - © AEVM



Médiathèque d'Ecouflant - © AEVM

*La médiathèque d'Écouflant a été inaugurée en 2012. Située dans le centre-bourg, elle fait revivre le logis Bellebranche, datant du XV<sup>e</sup> siècle. Elle occupe l'étage du bâtiment rénové et de son extension. Elle propose des espaces colorés et lumineux.*



Médiathèque des Ponts-de-Cé © Les Ponts-de-Cé



Médiathèque des Ponts-de-Cé © Les Ponts-de-Cé

*La médiathèque des Ponts-de-Cé a été inaugurée en 2007. Dans le centre historique de la ville, elle est située à proximité d'autres équipements culturels : centre culturel, théâtre, école de musique.*

## Autres exemples de bibliothèques en région



Médiathèque de La Mothe-Achard © CAUE 85



Médiathèque de Château-Gontier © Ouest-France

*Espace socioculturel à La Mothe-Achard, Vendée, 2 350 m<sup>2</sup>. Architectes : Cabinet Ouest Architecture Urbanisme - OAU, 2010. Prix Départemental d'Architecture et d'Aménagement Paysager de Vendée en 2013.*

*La structure accueille une salle polyvalente de spectacle, une bibliothèque, des locaux techniques municipaux, un bar, une cuisine, des salles associatives. Les différentes composantes sont reliées par des patios.*



Médiathèque de Sainte-Luce-sur-Loire © Observatoire CAUE

*Médiathèque-ludothèque "René Goscinny" et espace jeunes "Le patio" à Sainte-Luce-sur-Loire, Loire-Atlantique, 1 800 m<sup>2</sup>. Architectes : Forma 6-architecte(s)-urbaniste(s), 2006. Prix départemental d'architecture de Loire-Atlantique 2006 du CAUE 44.*

*L'ensemble s'articule en deux unités, l'espace jeunesse et la médiathèque de part et d'autre de l'hôtel de ville. La conception a été guidée par les critères HQE : toit végétalisé, fluidité de circulation, ouvertures, lumière pour le confort de l'usager.*

*Médiathèque intercommunale de Château-Gontier, Mayenne, 1 450 m<sup>2</sup>.*

*Architectes : Cabinet Vignaux et Faure, 2014.*

*Le parti pris est de rompre avec l'image traditionnelle de la bibliothèque. 25 mètres séparent l'entrée du premier rayonnage : l'accueil est occupé par le Point Information Jeunesse et une salle d'exposition. L'aménagement intérieur a également été conçu de manière à faciliter la déambulation entre les différents espaces.*



Médiathèque de La Suze-sur-Sarthe © Ville de La Suze-sur-Sarthe

*Médiathèque de la Suze-sur-Sarthe, Sarthe, 470 m<sup>2</sup>. Architectes : Forma 6, Rousseau Philippe, 2010.*

*La Médiathèque de la Suze-sur-Sarthe dont la façade nord est vitrée, offre aux espaces publics une vue sur le château, le parc et la Sarthe. Elle comporte un toit végétalisé, avec des puits de lumière éclairant l'accueil de la médiathèque.*

## Le Département, Le BiblioPôle



Le BiblioPôle © Éric Jabol

Le Conseil départemental entend structurer les politiques culturelles sur son territoire : le projet de mandature Anjou 2021<sup>1</sup> envisage la mise en place d'un plan départemental de la lecture publique. Il développe une politique d'ingénierie territoriale afin de mobiliser les compétences et expertises de la collectivité au service des territoires.

Cela se traduit par "l'aide à la décision, l'expertise dans la prise de nouvelles compétences, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage...". Chaque service départemental est impliqué.



Collections du BiblioPôle © Le BiblioPôle

### Contact

Pour votre projet, contactez Sandrine Bernard, Chef de service du BiblioPôle, 02 41 33 03 20 - s.bernard@maine-et-loire.fr

S'il s'inscrit dans un plan global d'aménagement du territoire, vous pouvez contacter également la Direction de l'Ingénierie et de l'accompagnement des territoires du département (DIAT).

Directeur : Laurent Colobert  
02 41 18 80 53 - l.colobert@maine-et-loire.fr

À ce titre, le BiblioPôle, au sein du service Culture et Patrimoine, contribue à "l'animation et au développement culturel" du territoire.

Le BiblioPôle, Bibliothèque départementale de Maine-et-Loire, apporte aux communes de son réseau une importante dotation en ouvrages équipés et catalogués, ainsi que son expertise et ses ressources en matière d'animation, de formation, de médiation, d'aménagement. Les communes en retour assurent à leur bibliothèque les moyens de leur bon fonctionnement (local, horaires, budget, bénévoles...)

Dans sa mission de soutien au développement des acteurs et du territoire, la BDP fournit des outils pour accompagner l'essor des bibliothèques et de leurs services. Elle prend en compte des spécificités du territoire dans lesquelles s'inscrivent ces bibliothèques, à la fois à l'échelle des communes, des EPCI et du Département.

### Conventionnement

En juin 2010<sup>2</sup>, un conventionnement a été mis en place par Le BiblioPôle, pour fixer la base de l'engagement réciproque avec les bibliothèques partenaires.

Des exigences furent fixées pour la bibliothèque d'après la taille de la commune. Parmi ces exigences, un nombre de mètres carrés minimal fut choisi pour permettre une capacité d'accueil et un mode de fonctionnement en adéquation avec les besoins de la population desservie.

Quatre niveaux de conventionnement furent donc adoptés : point lecture pour les bibliothèques desservant moins de 2000 habitants, bibliothèque-relais desservant 1000 à 3000 habitants ou de 3000 à 5000 habitants, et médiathèque pour les communes de plus de 5000 habitants répondant aux recommandations de la DRAC. Le prêt de documents et l'apport de services du BiblioPôle furent conditionnés au respect de l'ensemble des critères élaborés (surface, nombre d'heures d'ouverture au public, budget d'acquisition, nombre de bénévoles ou de professionnels).

### Critères BiblioPôle

Point lecture	Moins de 2000 habitants	Local spécifique d'au moins 30 m <sup>2</sup>
Bibliothèque relais	De 1000 à 3000 habitants	Local spécifique d'au moins 70 m <sup>2</sup>
Bibliothèque relais	De 3000 à 5000 habitants	Local spécifique d'au moins 100 m <sup>2</sup>
Médiathèque	À partir de 5000 habitants	Min. 100 m <sup>2</sup> - 0,07 m <sup>2</sup> par habitant

<sup>1</sup> Anjou 2021. Réinventons l'avenir. *Conseil départemental du 11 janvier 2016. Partie 3, La culture, p.85-96.*

<sup>2</sup> Le conventionnement a été voté par le Conseil général en juin 2010 avec une entrée en vigueur début 2013.

## Les bibliothèques partenaires du réseau BiblioPôle



Médiathèque de Chemillé-en-Anjou © Le BiblioPôle

La Médiathèque municipale Victor Hugo de Chemillé a ouvert ses portes en 2004.



Bibliothèque de Nuallé © Le BiblioPôle

La bibliothèque Tourne-pages de Nuallé fait partie de l'espace culturel de la Boissonnière depuis 2008.



Bibliothèque Maison rouge de Verrières-en-Anjou © Le BiblioPôle

La bibliothèque municipale Maison rouge est intégrée dans le Centre culturel Victor Hugo, qui comprend la bibliothèque et une salle d'exposition dédiée aux arts. Elle a été inaugurée en 2009.

En 2016, la ventilation des bibliothèques par niveau de conventionnement s'établit ainsi :

- 133 Points Lecture,
- 79 Bibliothèques relais
- 20 Médiathèques soit 232 bibliothèques conventionnées.

Environ la moitié des bibliothèques du réseau BiblioPôle dispose d'un local inférieur à 70 m<sup>2</sup>.

Un sondage<sup>1</sup> réalisé auprès de 30 bibliothèques partenaires ayant fait l'objet d'un projet architectural ou d'aménagement intérieur révèle que près de la moitié concerne des projets de rénovation ou de réhabilitation. De plus, 30 % de ces bibliothèques partagent leurs locaux avec d'autres services (services culturels, sociaux, éducatifs, administratifs, municipaux, et associations).

Parmi les nouvelles constructions réalisées jusqu'en 2016, on retiendra notamment : Chemillé (2004) ; Beaucouzé, La Ménitré (2006) ; Les Ponts-de-Cé (2007) ; Juigné-sur-Loire, Saint-Sylvain d'Anjou, Bouchemaine (2009) ; Mazé (2012) ; Saint-Gemmes-sur-Loire, Saint-Florent-le-Vieil (2013) ; Cantenay-Epinard, Morannes, Saint-Mathurin-sur-Loire, Chaumont d'Anjou (2015) ; Étriché, Champigné, Montjean-sur-Loire (2016)...

Concernant les réhabilitations ou rénovations on citera par exemple les bibliothèques de Brain-sur-l'Authion (2008) ; Saint-Augustin-des-Bois (2009) ; La Meignanne (2010) ; La Pouëze, Daumeray ; Montrevault (2012) ; Corné (Loire-Authion), La Cornuaille (2013) ; Yzernay, La Tourlandry (2014) ; Gesté (2015), Pellouailles-Les-Vignes, Saint-Aubin-de-Luigné (2016).

D'autres projets sont à venir entre 2017 et 2020 : Beaufort-en-Vallée, Saint-Germain-sur-Moine, Durtal, Bécon-Les-Granits, Cheffes-sur-Sarthe, Jarzé, Saint-Georges-sur-Loire, Baugé, Vihiers...

<sup>1</sup> Données issues de l'enquête réalisée auprès des bibliothèques partenaires du BiblioPôle en avril/mai 2016 par Jeanne Chaize, étudiante en Master II Métiers des bibliothèques, Université d'Angers. Les noms des communes indiqués correspondent à la terminologie utilisée avant la loi NOTRe (ex : Saint-Sylvain d'Anjou est devenue Verrières-en-Anjou)

# LA MÉTHODOLOGIE ET LE PARTAGE DE COMPÉTENCES

Décider de la réalisation d'un nouvel équipement public ou d'une rénovation importante n'est pas un acte facile. Faire le choix de son organisation, de son aménagement n'est pas non plus évident.

Sur le plan méthodologique, il importe donc de bien réfléchir aux objectifs que l'on veut se donner, à tous les enjeux que recouvre une bibliothèque. Cette réflexion doit s'exercer à tous les niveaux, élus, personnels de la collectivité, équipe de la bibliothèque et auprès de la population.

## Le projet culturel scientifique social et éducatif (PCSES)

En lien avec la politique de développement territorial local, le PCSES est un outil de pilotage, qui s'articule autour d'un bilan à la fois descriptif et critique de l'existant et d'un descriptif du nouveau projet : les orientations, axes prioritaires, actions, objectifs et moyens (calendrier et acteurs). Il est conduit par un comité de pilotage avec un chef de projet appartenant à l'équipe de la bibliothèque.

C'est la déclinaison des objectifs de la politique d'établissement, articulée à la volonté politique de la collectivité/tutelle. En cela il est primordial puisqu'il pose clairement des directions à suivre et s'inscrit dans le

On recommandera la rédaction d'un projet d'établissement ou projet de service qui pourra prendre la forme d'un "Projet culturel social éducatif et scientifique" (PCSES), la mise en place d'un comité de pilotage et d'un échéancier de travail. Il s'agira également de s'entourer de personnes ressources et de faire appel à des expertises diverses en amont du projet ou pendant sa réalisation.

projet global d'un territoire. C'est aussi l'outil de gestion de l'établissement qui lui permet d'évaluer et d'ajuster ses actions en phase avec son public et les différentes évolutions. Il est notamment recommandé de fournir un PCSES lors d'une demande de financement dans le cadre du concours particulier<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (D.G.D) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt ([legifrance.gouv.fr](http://legifrance.gouv.fr)).

## Le diagnostic et l'état des lieux de l'existant

Plusieurs éléments sont à interroger dans le cadre d'un diagnostic ou d'un état des lieux de l'existant :

- Le **territoire desservi** : contexte géographique et socio démographique
- L'**environnement documentaire** : présence d'autres bibliothèques ou lieux de lectures, associations ou réseaux de lecture. Les différents lieux de lecture sont complémentaires, chacun à son échelle contribue au maillage territorial : médiathèque tête de réseau, bibliothèque relais, point lecture de proximité.
- La **collectivité** (commune ou intercommunalité), sa compétence
- Les caractéristiques de fonctionnement du **réseau** si la bibliothèque s'inscrit dans ce cadre plus large
- La **typologie** de la bibliothèque selon les critères du BiblioPôle ou les normes DRAC : Point Lecture, Bibliothèque Relais, Médiathèque
- L'**état du bâtiment** actuel à rénover
- L'**accessibilité** de la bibliothèque
- L'**implantation** de la bibliothèque : situation géographique, services à proximité

- Les **caractéristiques structurantes** de la commune ou des communes de l'intercommunalité (structures partenaires potentielles : socioculturelles, éducatives, associatives,...)

Il est également nécessaire de faire un état des besoins et des objectifs. Une étude des services ou des collections permettra ainsi de redéfinir des services prioritaires et facilitera le choix d'implantation et d'organisation des collections.

L'échelle de la médiathèque, son implantation, l'adaptation des espaces, devront rejoindre parfaitement les attentes du public. Une enquête auprès des usagers ou des publics est à mener. Il faut réfléchir aux publics que le projet va rencontrer (les publics de proximité, les habitués), mais aussi à ceux qu'il faut toucher (les publics éloignés, les personnes empêchées, les absents des bibliothèques).



Extrait du projet scientifique et culturel de la bibliothèque de Durtal réalisé par Martine Bouvier, bibliothécaire coordinatrice du réseau Les Portes de l'Anjou

### I-Contexte territorial général

Le 1er janvier 2002, Daumeray, Durtal, Montigné-les-Rairies, Morannes et Les Rairies se sont officiellement associées au sein de la Communauté de Communes Les Portes de l'Anjou (CCPA). Ainsi ces 5 communes ont uni leurs forces pour mener un projet de développement solidaire, équilibré et pertinent de leur territoire désormais commun [...]. La communauté de communes Les Portes de l'Anjou compte 8063 habitants (recensement 2013) sur une superficie de 15 911 hectares. Territoire ouvert et accessible, la CCPA cumule les atouts pour séduire les entrepreneurs et porteurs de projets [...].

### II.État des lieux de la lecture publique

Le réseau des Bibliothèques Les portes de l'Anjou regroupe 5 bibliothèques situées dans les communes de Daumeray, Durtal, Les Rairies, Montigné Les Rairies, Morannes. Ce cadre intercommunal permet d'offrir aux habitants des Portes de l'Anjou et de ses alentours un choix documentaire plus important et plus de services, de fédérer et coordonner les actions des 5 bibliothèques.



Bibliothèque de Morannes © Martine Bouvier



Bibliothèque de Daumeray © Martine Bouvier

Bibliothèque de Morannes, Maine-et-Loire, 100 m<sup>2</sup>.

Depuis 2015, la bibliothèque est située dans l'ancienne mairie. Elle offre au public des espaces accueillants et conviviaux.

Bibliothèque de Daumeray, Maine-et-Loire, 90 m<sup>2</sup>.

La bibliothèque a trouvé sa place dans l'ancien jeu de boules. Elle a été inaugurée en 2012.

## Les enjeux

### •Un établissement acteur de son territoire

La bibliothèque participe à la vie locale, tisse de nombreux partenariats éducatifs, sociaux, associatifs, culturels, artistiques, afin de bénéficier à tous les publics. Il est nécessaire de penser l'échelle de la bibliothèque dans son environnement documentaire : tête de réseau, annexe, bibliothèque de quartier, de proximité...

### •Un service aux publics

Pour être accessible à tous, une attention doit être apportée à la conception du bâtiment, son emplacement, l'amplitude horaire, l'action culturelle et les différents services, la politique documentaire.

### •Un rôle culturel et social de la bibliothèque publique

En s'associant avec d'autres services, par exemple, elle peut constituer un véritable lieu de vie pour redynamiser l'activité socioculturelle d'un secteur géographique (petite commune rurale ou zone urbaine périphérique).

### •Un lieu pensé par et pour ses usagers

En phase avec les préoccupations et les réalités des publics, le concept de la «bibliothèque troisième lieu» n'est pas réservé aux grandes villes. Il est d'autant plus réalisable à petite échelle qu'il demande moins de logistique : la mutualisation des moyens, le partage des compétences et les bonnes volontés contribuent à créer une dynamique du lieu.

## Témoignage Sylvie Bahuaud, bibliothécaire coordinatrice du réseau de bibliothèques Sèvremoine

"Le réseau des bibliothèques de la commune nouvelle Sèvremoine est bien abouti et trouve le succès auprès des usagers. Il offre un maillage culturel fort et ancré tant sur le plan de la lecture publique que de la culture en général.

Le choix d'une nouvelle médiathèque à Sèvremoine est mû par une volonté de cohérence territoriale en matière de lecture publique. C'est une commune dynamique et attractive, à la position géographique très favorable dans un bassin de vie plutôt ouvrier et rural avec une population jeune en progression.

Nous souhaitons que ce nouvel équipement culturel améliore l'accueil des publics existants (0-14 ans et scolaires) et invite les publics absents (actifs, seniors, adolescents). Il constitue une porte d'entrée au savoir et à la culture. Il doit aussi contribuer à la démocratisation du numérique, par la médiation, afin de permettre aux usagers de s'approprier ces nouveaux outils : ateliers d'initiation intergénérationnels, jeux vidéos, utilisation des tablettes, photo numérique, organisation de fab'labs,...

Il inclut les points lecture comme relais de proximité en lien avec la nouvelle médiathèque."

Extrait du projet culturel et social de la commune nouvelle de Sèvremoine (commune déléguée de Saint Germain-sur-Moine) :

"Aujourd'hui, nous sommes dans une période où chacun s'interroge sur l'avenir des médiathèques, leur modernité, leurs missions.

Nous proposons, avec le projet de médiathèque pour le pôle ouest de Sèvremoine, située à Saint-Germain-sur-Moine, des pistes de travail, qui consistent à mettre l'usager au cœur du projet de lecture publique, à faire des médiathèques des lieux de loisirs, de formation, de culture, des lieux de vie et de rencontre, entre les habitants eux-mêmes, et aussi avec les œuvres et la connaissance. Pour cela, nous envisageons de mettre en place des partenariats beaucoup plus importants, et leur donner la possibilité de mettre en place des temps de rencontres ou d'animations dans les bibliothèques - ateliers, conférences, concerts...

La bibliothèque étant par essence un lieu culturel grand public de proximité, et parfois le seul lieu culturel de la commune, ces partenariats vont permettre d'apporter davantage de temps fort culturel dans la commune, et au-delà, hors du champ culturel (...)

Les équipements culturels de qualité sont un facteur d'attractivité territorial fort."



Médiathèque de Sèvremoine, commune déléguée Saint-Macaire-en-Mauges © Sylvie Bahuaud

Proposition de PCSES par le Ministère de la Culture et de la Communication, Direction générale des médias et des industries culturelles, Service du livre et de la lecture<sup>1</sup>.

#### Préambule :

le contexte de la commande, la description de la démarche, la méthodologie de l'élaboration du document, la validation

### 1 - Bilan descriptif de l'existant: état des lieux et diagnostic critique

#### 1.1 L'état des lieux

- La collectivité et son environnement géographique, économique, social, touristique, culturel
- La bibliothèque et son histoire, ses missions, son réseau, ses évolutions institutionnelles
- La politique menée (la politique des publics, l'offre de services, les conditions d'accès et d'information, les sites, les bâtiments, les moyens matériels et techniques, financiers, humains)

#### 1.2 Diagnostic critique

- L'évaluation des actions menées et des résultats
- Le positionnement des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques, aux besoins des publics
- Les bonnes pratiques, les points de vigilance

### 2- Contenu du projet

- 2.1 Les enjeux, la vision de la bibliothèque
- 2.2 Les objectifs, les orientations stratégiques
- 2.3 Les axes et les actions
- 2.4 Les moyens techniques, matériels, financiers, en personnel
- 2.5 Le calendrier
- 2.6 La formation et l'accompagnement du personnel
- 2.7 Les modalités de l'évaluation

Annexes : plans, données budgétaires, organigramme, études Conclusion générale prospective

<sup>1</sup> Ce guide de 2015 peut être téléchargé depuis le site [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr) dans la rubrique Livre et Lecture > Bibliothèques > Projets de bibliothèques

### La comparaison avec d'autres bibliothèques

Afin de mieux se projeter, il est conseillé d'aller visiter d'autres bibliothèques.

● Projet Saint-Germain-sur-Moine : le comité de pilotage s'est rendu dans quatre médiathèques : Talmont-Saint-Hilaire et Venansault en Vendée ; Saint-Aubin-du-Pavail et le Rheu en Ille-et-Vilaine

● Projet Durtal : le comité de pilotage s'est rendu dans quatre médiathèques : Muzillac en Mayenne ; Héric et Saint-Gildas-du-Bois en Loire-Atlantique.

Une grille d'analyse des établissements visités peut être utilisée :

- bâtiment, abords et façades
- entrée dans la bibliothèque et parcours de l'usager
- services internes
- sécurité du bâtiment et des collections.

**Visite de Médiathèques**  
PROJET DURTAL  
**Vendredi 3 Juin 2016**

Médiathèque de Muzillac (53)

Médiathèque de Héric (44)

Médiathèque Saint-Gildas-du-Bois (44)

Visites de médiathèques, projet Durtal © Durtal

Grille d'évaluation de la Médiathèque Départementale de l'Eure d'après *Concevoir et construire une bibliothèque*,  
 Éditions du Moniteur, 2011

1. Le bâtiment, ses abords, sa façade		
Situation dans la commune, signalisation		Consultation assise ou debout – imprimantes – formation aux nouvelles technologies
Parkings		Signalétique (conçue par un designer, en interne, services municipaux...)
Bâtiment autonome ou bâtiment partagé		Ambiance, confort
Orientation des façades		Ambiance lumineuse : lumière naturelle, lampes sur tables, luminaires, stores, volets, pare-soleil...)
Architecture, matériaux employés		Ambiance sonore : zones silencieuses, calmes, décontractées (matérialisation : mobilier, couleurs...)
Nombre de niveaux		Confort thermique : bon ? mauvais ? espace climatisé (réserve, exposition, local serveur...)
Signalétique extérieure		3. Les services internes
1% artistique		Les bureaux : individuels ou open-space ? emplacement des tables, ordinateurs en fonction des prises et fenêtres / place pour l'ordinateur, le téléphone, la lampe de travail sur le bureau / caissons sous bureaux
Parvis, auvent		Nombre de bureaux
Accès à la bibliothèque : obstacles, possibilités pour handicapés		Surface des bureaux par personnes
Affichage (heures d'ouverture, tarifs...)		Ateliers (y en a-t-il ?)
2. L'entrée dans la bibliothèque, le parcours de l'usager		Magasin ou réserve (y en a-t-il ? pourquoi faire ?) est-il relié au service public ? au service interne ?
L'accueil : comment est-il organisé ?		Type de rayonnages magasin (compacts, traditionnels), disposition, fournisseurs, éclairage, ambiance confort...
Les portes -pour le public, -le personnel, les livraisons –commandes de l'ouverture et fermeture		Entrée du personnel ? des livraisons ?
Que voit l'usager quand il rentre ? Quels éléments favorisent le sentiment de bienvenue ?		Liaison avec les autres espaces (monte-chARGE, escalier, ascenseur)
Peut-on rapidement identifier les espaces, leurs usages ? comment ?		Sanitaires indépendants
Nombre de niveaux accessibles au public		Rangement (matériel informatique, bureautique, entretien, formation, animation). Sont-ils en nombre suffisant, bien localisés ?
Circulation (généreuses, étroites...)		Réunion, espace détente du personnel (arrivée d'eau, matériel...)
Escalier, ascenseur		Affichage d'information espace interne
Matériaux utilisés à l'intérieur		Déchets, ménage : nombre de corbeilles papier, tri des déchets, local de ménage
Affichage, informations (règlement, animations...)		4. Sécurité du bâtiment et des collections
Les services offerts, les espaces		Système anti-vol (magnétique, RFID)
Surfaces et volumes (hauteur sous plafond)		Place des sanitaires publics par rapport au contrôle
Répartition de l'espace : cloisonné (nombre de salles, usages, open-space)		Problèmes induits pour la gestion de ces espaces
Espaces spécifiques : animations, jeux, salles de travail, espace enfants distinct...		Système vidéo : quels équipements ? où ?
Espace vestiaire : poussettes, sacs, manteaux...		Gardiennage
Répartition des services entre les niveaux, comment fonctionnent-ils entre eux ?		Détection incendie
Organisation des rayonnages, des places de consultation		Equipement des sorties de secours : le système est-il asservi ? (avec déclencheur électromagnétique relié à l'alarme incendie ou alarme intrusion, permettant de refermer l'issue après sortie d'urgence).
Lumières, rideaux, volets... comment fonctionnent-ils ? les interrupteurs ?		
Les sanitaires (nombre, emplacement...)		
Le mobilier (standard, élaboré par l'architecte, réalisé par...)		
Banque d'accueil, de renseignement		
Tables (types, disposition, fournisseur)		
Sièges (types, disposition, fournisseur)		
Autres meubles (type, disposition...)		
Rayonnages (type, disposition...)		
Matériel (photocopieur, audiovisuel...)		
Accès aux nouvelles technologies – cablages, Wifi, prises – automates de prêt-retour de documents – nombre d'écrans		

## Les acteurs du projet et les ressources

### Le comité de pilotage

Un comité de pilotage se forme dès la décision de projet. Il est composé de plusieurs personnes :

**Bibliothécaires** : Il est primordial qu'ils puissent être inclus et consultés tout au long de l'élaboration du projet, pour leur expertise professionnelle sur la finalité et la fonctionnalité du futur bâtiment.

**Bénévoles** : L'équipe de bénévoles peut être force d'idées et participe à la gestion de la bibliothèque.

**Conseillers municipaux, intercommunaux** : Tutelle de la bibliothèque, c'est donc la collectivité qui est le maître d'ouvrage. Instance décisionnelle, elle sera impliquée à toutes les étapes d'avancée du projet.

**Acteurs institutionnels** : Le BiblioPôle (équipe de direction et/ou référent de secteur géographique), la DRAC (Conseiller Livre et Lecture)<sup>1</sup>.

### Autres acteurs

Au sein du comité de pilotage ou en lien avec ce comité de pilotage, plusieurs institutions, ou associations partenaires peuvent être associées à la réflexion. En effet, la future structure peut être partagée avec d'autres services (sociaux, culturels, administratifs, médicaux, scolaires,...) et dans ce cas tous les acteurs vont travailler à ce projet commun pour interagir auprès de leurs publics.

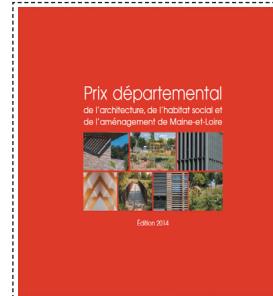
Le **programmiste ou cabinet d'études** aura pour charge d'élaborer un programme afin de préciser le projet culturel et architectural et d'éviter les écueils ou les déconvenues (bâtiment non adapté, énergivore sous ou sur dimensionné...)

L'**architecte** est appelé également le maître d'œuvre. Il connaît les aspects techniques. Plus le programme sera précis et le projet explicité, plus l'architecte sera à même de construire un bâtiment qui réponde aux exigences fonctionnelles souhaitées.

Parmi les prestataires, on pourra citer des :

**Designers** : On peut missionner un designer pour le projet d'aménagement intérieur.<sup>2</sup>

**Fournisseurs de mobilier** : (ex : IDM design library <http://idm-mediatheque.fr/projet/>) Le mobilier doit être adapté aux activités de bibliothèque, on peut séparer la commande en plusieurs lots (mobilier de bibliothèque, de bureau, de convivialité).



*Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement de Maine-et-Loire. CAUE de Maine-et-Loire / Conseil départemental de Maine-et-Loire, 2014.*

Depuis 1991, tous les deux ans, le CAUE 49 organise un prix départemental de l'architecture de l'habitat social et de l'aménagement en Maine-et-Loire.

Un livre est édité par le CAUE et le département.

Par ailleurs, une plateforme de l'observatoire des CAUE permet de découvrir la production architecturale, urbaine et paysagère au niveau départemental et national ([www.caue-observatoire.fr](http://www.caue-observatoire.fr)). Une base documentaire accessible en ligne est alimentée par tous les CAUE ([www.caue.docouest.com](http://www.caue.docouest.com)).

Plusieurs autres services peuvent également apporter leur expertise à différents stades du projet.

Une **commission communale ou intercommunale pour l'accessibilité (CCA)** est une instance de concertation composée d'acteurs représentatifs de la collectivité. Un **correspondant accessibilité<sup>3</sup>** dans le département peut être contacté pour toute question sur ce thème.

Chaque fois que le projet se situe dans un site patrimonial (proche d'un monument historique, dans un site paysager, en ZPPAUP ou AVAP), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) devra être consulté. Pour le cas particulier de travaux dans des bâtiments classés, l'ABF, au sein des STAP (**Services Territoriaux de l'Architecture et du Patrimoine**) devra obligatoirement être associé à la définition du projet.

Les **Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement** (C.A.U.E) peuvent aussi apporter leur aide en amont des projets. Ce sont des structures associatives de droit privé mises en place à l'initiative du département, et exerçant des missions d'intérêt public. Leur intervention se situe très en amont dans le projet : aide à la décision, étude de faisabilité et programmation. Ils ont pour missions le conseil aux particuliers, l'expertise auprès des collectivités locales, la formation à destination de tous les acteurs, la sensibilisation, et l'information (architecture, paysages, aménagement).

Ces missions sont instituées par la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

<sup>1</sup> Contact : Jean-Pierre Meyniel, DRAC Pays de la Loire.

<sup>2</sup> [http://www.design-territoire-alternatives.fr/DTA/Les\\_nouveaux\\_usages\\_en\\_mediatheque.html](http://www.design-territoire-alternatives.fr/DTA/Les_nouveaux_usages_en_mediatheque.html)

<sup>3</sup> Contact : Christine Leray, Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire

## Témoignage de Jean-Pierre Ducos, Directeur du CAUE

La loi MOP de 1985 définit les rôles et les responsabilités de la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) : tout maître d'ouvrage public doit réaliser les études préalables (opportunité et faisabilité), élaborer le programme, déterminer l'enveloppe prévisionnelle, animer le débat public (concertation) et organiser le recours à la maîtrise d'œuvre en application du *Code des Marchés publics*. La plupart des collectivités qui sont dans cette obligation formelle n'ont pas toujours l'équipe technique pour réaliser ces phases préalables.

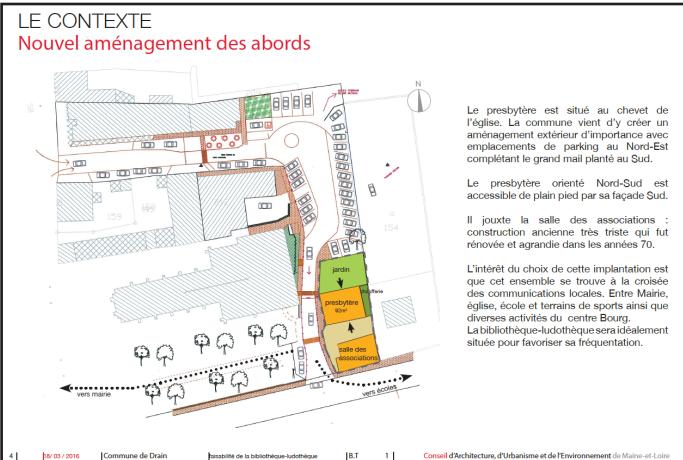
Le CAUE peut être alors sollicité pour réaliser ce type d'action. Nous ne réalisons pas les mêmes missions et opérations qu'un programmiste. Nous nous situons sur des projets d'échelle moyenne ou plus petite (bibliothèques, halte-garderie, cantine scolaire, mairie,...). Le CAUE est un service d'accompagnement de proximité.

Les collectivités nous sollicitent en cas de besoin pour le conseil et l'accompagnement de la maîtrise d'ouvrage.

Le travail réalisé intervient après le diagnostic effectué par le maître d'ouvrage et souvent le futur gestionnaire de l'établissement (le bibliothécaire). De plus en plus, nous élaborons des programmes d'équipement mutualisés (bibliothèque, ludothèque, équipement péri-scolaire,...). La phase de faisabilité est plus longue car il y a de nombreux allers-retours entre le maître d'ouvrage et le CAUE, depuis l'idée initiale jusqu'au choix final parmi différentes hypothèses.

Notre mission s'arrête dès le choix de l'architecte qui assurera la conception du projet selon le programme établi.

## Extraits d'une étude de faisabilité du CAUE : commune de Drain, 2016

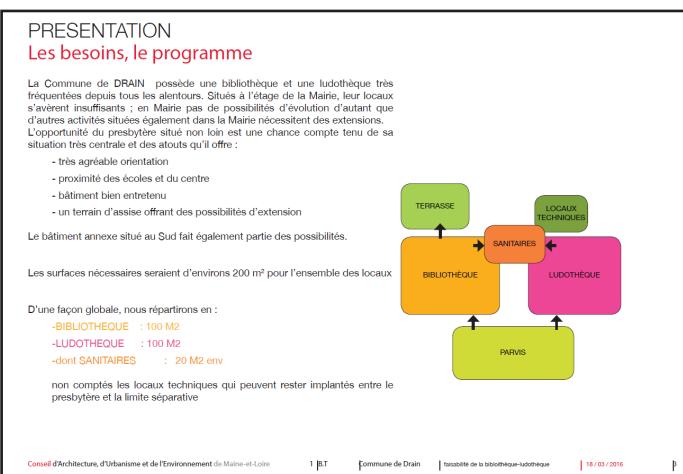


**APPROCHE FINANCIÈRE**  
**COMPARATIF DES SCENARIIS**

Nous avons retenu les deux scénarii les plus pertinents pour cette approche financière

SCENARIO	ESTIMATION Euro HT	ESTIMATION Euro TTC
SCENARIO 1	320 000,00	384 000,00
Démolitions	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	60 000,00	72 000,00
Construction (non compris mobilier, petits équipements)	230 000,00	276 000,00
SCENARIO IV	358 000,00	429 600,00
Démolition	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	60 000,00	72 000,00
Construction (non compris mobilier, petits équipements)	298 000,00	321 600,00
SCENARIO V	220 000,00	264 000,00
Démolition	30 000,00	36 000,00
Réhabilitation (non compris aménagements)	120 000,00	144 000,00
Construction (non compris mobilier et petits équipements)	35 000,00	42 000,00
scénario moyen (20 000HTHT)	30 000,00	42 000,00
Non compris : travaux extérieurs (éclairage, revêtements terrasses, réprise macomme, plantations, raccordements voirie, et branchements réseau)	pour mémoire	pour mémoire
provision pour tolérance (10%)	pour mémoire	pour mémoire
Non compris études préalables : diagnostic, étude de sol, Non compris études préliminaires de Maîtrise d'œuvre (architecte, économie, BET).	pour mémoire	pour mémoire
Non compris Mission Bureau de contrôle, Sécurité-Protection de l'environnement	pour mémoire	pour mémoire
Non compris frais de candidature et dossier d'appel d'offres	pour mémoire	pour mémoire
Non compris convention CAUE pour mission programmation	pour mémoire	pour mémoire
Non compris Assurances Domage-Outputage	pour mémoire	pour mémoire

18 | 18/03/2016 | Commune de Drain | Institut de la bibliothèque-ludothèque | B.T. 1 | Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Maine-et-Loire



La Commune de Drain possède une bibliothèque et une ludothèque très fréquentées. Dans le cadre d'une réflexion sur l'extension de ces équipements, le CAUE propose plusieurs scénarii et préconise une surface nécessaire d'environ 200 m<sup>2</sup> à l'emplacement du presbytère.

L'intérêt du choix de cette implantation est que cet ensemble se trouve à la croisée des communications locales. Entre mairie, église, école et terrains de sports ainsi que diverses activités du centre-bourg.

Selon les scénarii, les coûts sont évalués entre 264 000 et 429 600 euros.

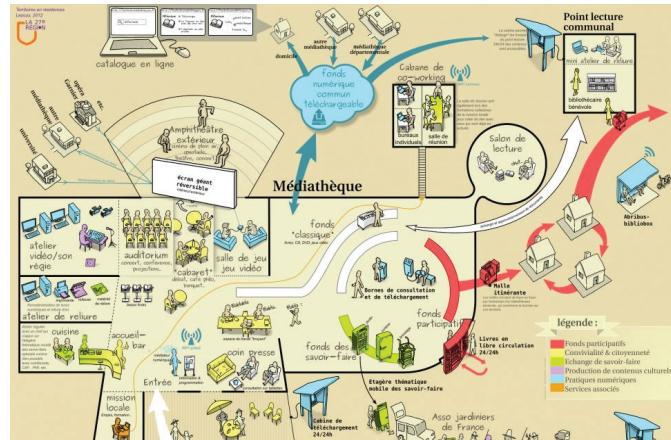
## La participation des publics

L'avis des usagers peut être sollicité à certaines étapes du projet culturel et/ou architectural (enquêtes de satisfaction, suggestions, souhaits sur la configuration des espaces, le choix du mobilier...). Par exemple, la population de Sèvremoine fut consultée par un cabinet d'études.

Projet participatif pour la réalisation de la Médiathèque entre Dore et Allier à Lezoux (Puy-de-Dôme).

Entre juin et novembre 2012, pendant trois semaines, les intervenants invités par la 27<sup>e</sup> Région ont travaillé avec les habitants de la Communauté de communes de Lezoux (entre Dore et Allier) pour imaginer ce que pourrait être leur future médiathèque. Les méthodes utilisées mobilisèrent des techniques inspirées du "design de services", des sciences sociales et des principes de création "open source".

Au final, les habitants, aidés des designers ont imaginé la médiathèque dont ils rêvaient en dessinant la configuration même de l'espace dont ils avaient besoin. Depuis cette résidence, les travaux ont commencé en octobre 2015 et l'ouverture est prévue en mars 2017.



*Le plan d'usage de la médiathèque intercommunale entre Dore et Allier à Lezoux telle qu'imaginée par les habitants. Voir aussi : <http://www.vitrolles13.fr/infoschantiers/mediatheque-la-passerpelle/>*

Témoignage de Jean-Christophe Lacas, chef de projet de la future médiathèque de Lezoux (Communauté de communes Dore et Allier)

"La bibliothèque se construit pour et avec la population, c'est un lieu de rassemblement et de rencontres. Lors du lancement du projet de construction de la médiathèque intercommunale, la 27<sup>e</sup> Région, avec une équipe constituée notamment de designer de services, a élaboré avec les habitants un plan des usages.

Très tôt la population doit être incluse dans ce qui sera son équipement. On doit se préparer à voir le bâtiment évoluer et s'enrichir de nouveaux services, il faut rester à l'écoute.

Les attentes et besoins exprimés ont permis de questionner le projet architectural et l'organisation fonctionnelle pressentie. Par exemple, deux bureaux ont été ajoutés dans l'espace public pour accueillir la permanence d'autres services comme la mission locale.

Cette souplesse s'inscrit dans notre projet d'établissement : nous devons être réactifs face à l'évolution des usages et interroger régulièrement nos pratiques et notre fonctionnement, car un bâtiment figé devient vite obsolète ; d'où l'intérêt de le penser modulable et évolutif.

On ne sait pas, dans quatre ou cinq ans, comment le bâtiment aura évolué ? Sera-t-il toujours une médiathèque à proprement parlé ? Sera-t-il porteur de nouveaux usages ?

Il faut capter tous les publics, les inviter, proposer un projet qui leur correspond."

## Quelle place pour le public : observations, consultation, co-création : les Biblioremix ?

Comme ses initiateurs l'indiquent, "Biblio Remix est un dispositif d'expérimentation, d'invention et de création participatives, autour des services en bibliothèque.

L'idée est de réunir des participants aux compétences diverses (bibliothécaires, lecteurs, bidouilleurs, designers, architectes, usagers ou non des bibliothèques...), et de leur proposer d'esquisser leur vision de la bibliothèque idéale, à travers des questions, des problèmes concrets et des projets à réaliser.

Pendant une journée, par équipes d'environ 5 personnes, les participants sont invités à choisir un projet de remix, à le décrire et le préparer, puis à en faire un prototype (maquette, version de test...). Accompagnées tout au long de la séance par les animateurs de Biblio Remix, les équipes doivent à la fin de la journée montrer leur prototype et raconter leur démarche, afin que ces expériences puissent être compilées et partagées sur ce blog."



Le premier Biblioremix a eu lieu à Rennes en novembre 2013 (Bibliothèque de l'Ecole européenne supérieur d'arts de Bretagne EESAB). Il sollicite des compétences diverses des participants et animateurs, bibliothécaires et non bibliothécaires, compétents en design, médiation, programmation.

<https://biblioremix.wordpress.com/>

# LE PROJET FONCTIONNEL ET ARCHITECTURAL

## Le projet de fonctionnement, une stratégie globale à long terme

Les moyens en investissement et en fonctionnement de la bibliothèque (budget d'acquisition, personnels, animation) sont à évaluer précisément en amont du projet. Ces derniers influent directement sur la structure de la bibliothèque et inversement.

La surface et l'organisation des locaux vont permettre d'accueillir l'activité de la bibliothèque, des personnels et des publics, et de déployer des collections, équipements et services. Ce projet est intimement lié au PCSES et au projet de service puisqu'il décline de manière plus concrète les

objectifs visés, afin de les mettre en application. De plus la taille du projet sera déterminée en fonction des moyens envisagés par la collectivité et les subventions de l'État.

D'ailleurs, dans le dossier de demande de subvention DRAC, il est demandé une *note* consacrée aux perspectives de fonctionnement de la future bibliothèque. Cette note, disponible en DRAC, décrit le personnel (effectif, qualification), les collections existantes, les crédits annuels d'acquisition et d'animation, les horaires d'ouverture.

### Extrait de la Note d'engagement sur le fonctionnement, Service Livre et Lecture. Dotation générale de décentralisation – Concours particulier en faveur des bibliothèques municipales et départementales.

À partir de 2015, la qualité et la cohérence du fonctionnement du futur équipement constitue un critère de modulation du taux d'intervention de l'État au titre de la D.G.D. Bibliothèques. La note sur les perspectives de fonctionnement détaillera et argumentera les points suivants.

#### 1. Moyens en personnel

- nombre en E.T.P., statuts/qualifications des personnes
- calendrier prévisionnel de recrutement
- embauche sur projet spécifique (informatisation, vacataire d'été...).

L'effectif nécessaire au fonctionnement de la bibliothèque/ médiathèque peut varier selon :

- la taille de l'équipement
- l'organisation de l'espace (un ou plusieurs niveaux)
- la multiplicité des supports (CD, DVD, documents numériques...)
- la gestion informatisée (automates de prêts)
- l'importance de l'animation et de la médiation
- la politique des publics (scolaires, personnes empêchées, accueil de groupes)
- les horaires d'ouverture.

#### 2. Politique documentaire et budget annuel d'acquisition

- budget actuel et prévisionnel, global et détaillé par supports (livres, périodiques, CD, DVD, abonnements numériques) et par publics (adultes, jeunes, adolescents, 3e âge, personnes handicapées, petite enfance)

- approche spécifique selon constitution initiale d'un fonds ou développement d'un fonds existant
- perspectives à moyen terme (3 ans).

#### 3. Les horaires hebdomadaires d'ouverture, actuels et futurs

- tous publics
- pour publics spécifiques (scolaire notamment)
- ouvertures différenciées (ouverture partielle, soirée, période estivale...).

#### 4. Politique tarifaire

N.B. : si la politique de lecture publique est menée par différents acteurs du territoire (communes, EPCI), la collectivité maître d'ouvrage du projet se rapprochera, le cas échéant, des autres partenaires pour compléter le volet Fonctionnement de sa future bibliothèque.

Les aspects matériels et techniques liés à l'utilisation et à la maintenance du bâtiment sont à analyser : flux, entretien, consommation énergétique,... Il faut imaginer le bâtiment à l'usage et anticiper son évolution dans le temps.

Dans ce document il est donc clairement dit que pour atteindre les objectifs de service, il faut prévoir un personnel suffisant en nombre et en qualification, un budget pour l'acquisition et le réassort des collections, l'équipement, l'animation. Les modalités horaires d'ouverture vont demander une disposition des espaces et un effectif adaptés à l'accueil des publics.

## Les premiers choix : rénovation ou construction, dimensionnement, implantation

### Le bon dimensionnement

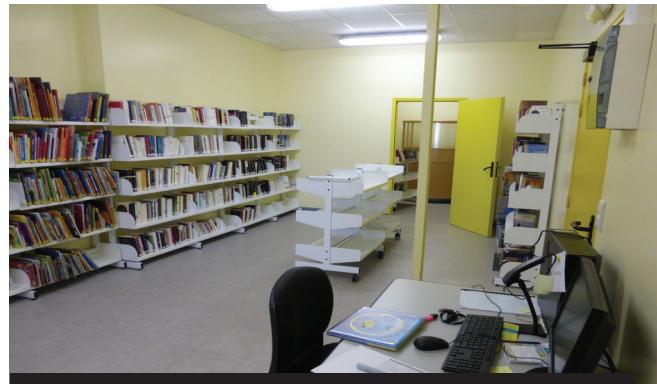
Il faut prévoir une surface suffisante qui englobe non seulement les besoins nécessaires aux nouveaux services, mais aussi les besoins à venir : développement de la population de la commune, nouveaux partenariats, développement de l'offre de services et documentaire.

Par exemple, la Médiathèque municipale de Segré a été construite dans l'optique d'un fonctionnement intercommunal avec un dimensionnement adapté.



Médiathèque de Segré © Service communication de Segré

Aujourd'hui, cette anticipation a permis d'intégrer un dépôt centralisé du BiblioPôle, une plateforme qui permet d'assurer la desserte en livres de points de lecture autour de Segré, préfiguration d'une forme de réseau de bibliothèques.



Plateforme de la médiathèque de Segré © Médiathèque de Segré

Bibliothèque tête de réseau et plateforme de Segré.  
Le BiblioPôle recommande un espace d'environ 30 m<sup>2</sup> pour la plateforme.

**L'Observatoire de la lecture publique** dresse des profils moyens de surface par tranche de population en fonction des réponses à l'enquête annuelle diffusée auprès des bibliothèques municipales. Établi par le ministère de la culture et de la communication dans le cadre de ses missions réglementaires, ce nouveau rapport s'appuie sur des données collectées auprès d'environ 10 500 bibliothèques et points d'accès au livre interrogés en partenariat avec 65 Conseils départementaux. Il propose également 13 profils différents de bibliothèques municipales selon la population desservie.

Profil moyen	2 000 habitants	3 000 habitants	5 000 habitants	10 000 habitants
Surface en m <sup>2</sup>	130	210	320	570
Soit pour 100 hab	7	6.7	6.5	5.9
Nb de places assises	20	30	30	50

Données issues de Bibliothèques municipales : données d'activités 2014 : synthèse nationale par le Ministère de la culture et de la communication, *Observatoire de la lecture publique*.

### Rénover ou construire ?

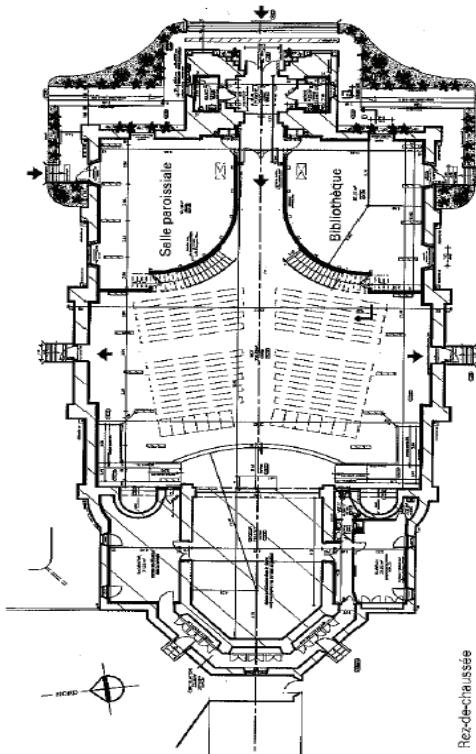
Ce choix devra être orienté dans un souci de rapport coût / efficience. Plusieurs critères vont entrer en jeu :

- La présence ou non d'un **bâtiment disponible**, appartenant à la collectivité, exploitable et bien situé
- La **fonctionnalité et l'accessibilité** du bâtiment
- Le **coût des travaux**, d'où l'importance de devis pour comparer le coût d'une rénovation ou d'une réhabilitation, d'une extension ou d'une nouvelle construction.

## Exemples de réalisations dans un bâti classé

Le projet de réhabilitation de la médiathèque à l'étage de la mairie de Saint-Aubin-de-Luigné, commune déléguée de la commune nouvelle Val du Layon, rentre dans le cas des bâtiments historiques classés. Il implique l'intervention d'un architecte des Bâtiments de France, qui doit valider les différentes modifications effectuées sur le bâtiment, afin de permettre un réaménagement fonctionnel du lieu tout en protégeant son patrimoine architectural.

Dans le cadre de la mise en conformité "accessibilité" de l'ensemble, l'installation d'une plateforme élévatrice sera nécessaire car le bâtiment ne pourra pas accueillir d'ascenseur (bâtiment historique).



Plan de l'église de La Tourlandry - © CAUE 49

La Tourlandry présente un exemple original de réhabilitation : en 2011, un incendie détruit une partie de la toiture de l'église du village, on se pose alors la question de restaurer le lieu. La bibliothèque, en recherche d'un emplacement et d'un espace plus adapté, s'introduit dans le projet. L'église de la Tourlandry, réouvre en 2014 avec toujours la nef pour lieu de culte, et deux ailes abritant une salle de réunion et d'exposition, et une nouvelle bibliothèque, ce qui en fait un ensemble lumineux et accueillant.

*Le Petit Bleu, lettre d'information trimestrielle du BiblioPôle consacre habituellement sa page 8 à une visite de bibliothèques du réseau départemental. Retrouvez la présentation de ce projet dans la dernière page du Petit Bleu n°81 de mars 2016.*



La Ranloue est un manoir inscrit à l'inventaire des monuments historiques depuis 1977. Edifié au XVI<sup>e</sup> siècle, il est l'objet d'extensions successives, et restauré dans les années 1980 pour y installer la bibliothèque. Celle-ci est agrandie en 1999 en une médiathèque, tout en respectant l'aspect d'origine du manoir.

Information sur le site de la ville de Saint-Barthélémy d'Anjou.  
<http://www.ville-saint-barthelemy-anjou.fr/index.php?Pr%C3%A9sentation?idpage=107&idmetacontenu>

## L'implantation, la localisation et la signalisation

La localisation de la future bibliothèque sera un élément décisif de sa fréquentation.

Le projet doit réfléchir à l'implantation de la bibliothèque d'un point de vue stratégique à différentes échelles territoriales, communale ou intercommunale, en fonction des compétences choisies (projet de développement culturel et de la lecture). S'agit-il de participer à une redensification du centre-bourg ? S'agit-il de construction une bibliothèque "tête de réseau" ?

Les notions de proximité (services à proximité : commerces, écoles, services médicaux..., situation dans une zone passante), d'accessibilité (mise aux normes, stationnement réservé, accès piéton, coulée verte pour le cheminement des habitants), de desserte (transports en commun) et de visibilité (bâtiment identifiable et mentionné) sont particulièrement à prendre en compte.

Dans tous les cas, il faudra avoir une démarche respectueuse de l'environnement proche (patrimoine classé, naturel, périmètre protégé ZPPAUP) : "tout projet doit s'intégrer

dans une logique globale de développement durable et dans le respect de son environnement urbain ou rural". Plusieurs outils d'information et de recensement existent comme la base Mérimée<sup>1</sup>.

Dans le cas des bâtiments patrimoniaux, il faut suivre des procédures particulières en lien avec la réglementation sur la protection du patrimoine bâti, pour les autorisations, devis, et la maîtrise d'œuvre. Les architectes des Bâtiments de France, sont seuls habilités à réaliser le projet de réhabilitation.

<sup>1</sup> Recensement du patrimoine bâti sur la base Mérimée (<http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>) : Liste des monuments historiques classés - Maine-et-Loire.

Abords d'un monument historique, ZPPAUP (zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager) : voir <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-du-Maine-et-Loire/Fiches-reglementaires-ZPPAUP-AVAP-et-PSMV> pour l'inventaire des sites protégés dans le Maine-et-Loire.

## Signalétique extérieure

Une attention particulière doit être apportée à la signalisation aux abords de la bibliothèque, afin de la rendre visible aux visiteurs :

- Les pancartes directionnelles pour indiquer le chemin jusqu'à la médiathèque
- Des indications de stationnement, notamment des places réservées
- Une "enseigne" qui permet de repérer la bibliothèque : la fonction du bâtiment doit être identifiable et les horaires d'ouverture visibles.

La signalétique extérieure comme intérieure, doit être accessible à tout usager : repères podotactiles, boucles magnétiques, caractères et couleurs contrastés, pictogrammes, éclairage<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> B.D.P de la Sarthe, Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque... - Le Mans : Bibliothèque départementale de la Sarthe. - 59 p.



Médiathèque de Chemillé-en-Anjou © Le BiblioPôle



Médiathèque La Bulle © Ville de Mazé-Milon

La médiathèque Victor Hugo de Chemillé-en-Anjou n'est pas située sur un axe passant mais elle est bien indiquée dans la ville. De plus, l'entrée annonce efficacement le nom de la bibliothèque.

La médiathèque La Bulle se démarque par un traitement original de l'entrée et de sa signalétique, extérieure comme intérieure.

## Les différentes étapes : définitions et modèles de rétro plannings<sup>1</sup>

Après avoir défini ensemble le projet d'établissement, différentes étapes sont à prévoir avant le début des travaux. On peut compter 2 ans et demi à 3 ans pour la réalisation d'un projet à partir de la prise de décision.

**Étude de faisabilité** : c'est le diagnostic environnemental de la future bibliothèque : le bassin géographique, démographique, économique, les acteurs éducatifs, culturels, sociaux, associatifs, du territoire. Il inclut un état des lieux de l'environnement documentaire : les structures de lecture publique existantes, leur organisation et fonctionnement, atouts et points faibles. Cette étude permet de prévoir la zone de rayonnement du projet, les publics et futurs partenaires visés. On peut envisager le lieu d'implantation et le dimensionnement du futur bâtiment.

Après avoir défini le projet culturel, social, éducatif, et scientifique (PCSES) du futur établissement, le projet architectural se construit en commun avec les différents acteurs de la collectivité (le comité de pilotage) ainsi qu'avec les professionnels spécialistes. Il est fait appel à un cabinet d'études pour la rédaction du programme.

La réglementation des marchés publics permet désormais une procédure simplifiée, le seuil exigeant la publicité d'appel d'offre étant élevé à 90 000 € au lieu de 25 000 €. Il faut savoir que la DRAC peut financer un % de la programmation si elle a été associée au choix du programmiste.

La **programmation fonctionnelle, technique, architecturale** est la traduction du projet culturel en cahier des charges ou "programme" pour l'architecte : il reprend en détail toutes les fonctionnalités du bâtiment répondant au PCSES, et utilise une terminologie normée.

Il présente notamment le **schéma fonctionnel**. C'est la description fonctionnelle des espaces (surfaces utiles, usages, règles d'accessibilité et de sécurité, équipement) et leur articulation pour optimiser les circulations (parcours des usagers, des professionnels, circuit des documents, déambulations lors des médiations et expositions.)

Le comité de pilotage doit alors lancer l'appel d'offre pour sélectionner le maître d'œuvre : l'architecte (ou cabinet d'architectes) ; le programme décline toutes les exigences du projet.

On distingue alors 4 étapes :

- **L'esquisse** (ESQ) : 1 mois, vérification de l'adéquation au programme. La sélection du maître d'œuvre se fait à partir de ce document, évalué par le jury (membres du comité de pilotage).
- **L'avant-projet sommaire** (APS) : 1 à 2 mois, rectification et validation de l'adéquation projet/programme.
- **L'avant-projet détaillé** (APD) : 2 à 3 mois, fixation définitive du programme, premier devis.
- **Le projet** (PRO) : 2 à 3 mois, précisions techniques, budgétaires, calendrier.

**Dossier de consultation des entreprises** (DCE) : choix des prestataires pour l'exécution des différents ouvrages.

**Exécution** (EXE) : travaux.

**Aménagements intérieurs** : coopération maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre, appels à fournisseurs spécialisés (mobilier, équipement).

**Dossier des ouvrages exécutés** (DOE) : validation technique et état des lieux du bâtiment définitif.

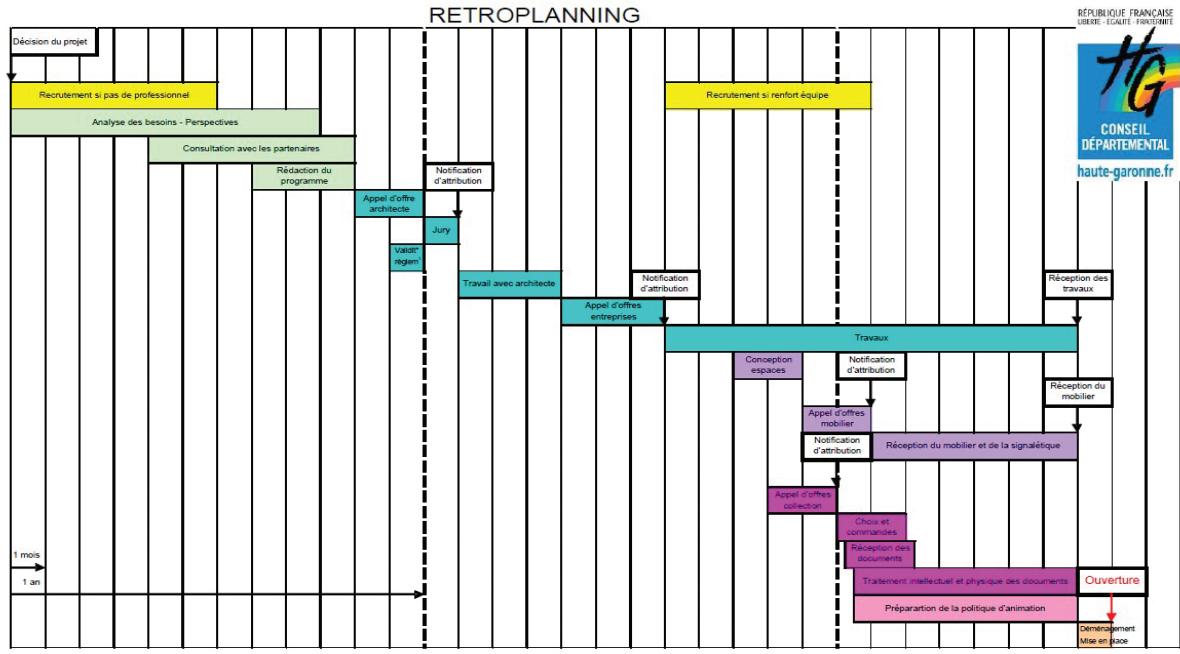
**Dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage** (DIUO) : établit les conditions d'accès sécurisées sur le site.

<sup>1</sup> Concevoir et construire une bibliothèque, p. 200.

Journée professionnelle BIB21, 30 septembre 2011, Médiathèque Départementale du Pas-de-Calais Atelier 3 la bibliothèque du rêve à la réalité : <http://fr.slideshare.net/mediathequepasdecalais/atelier-3-la-bibliothque-du-rve-la-ralit-part1>



## Exemple de rétroplanning



Rétroplanning, de la conception du bâtiment à l'ouverture de la médiathèque, 2015, Médiathèque Départementale de la Haute-Garonne - [http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/images/stories/Boite\\_outils/av\\_retroplanning.pdf](http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/images/stories/Boite_outils/av_retroplanning.pdf)

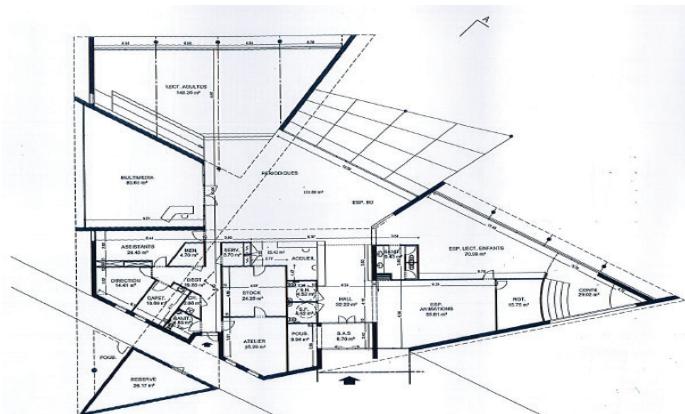
Pour un Établissement Recevant du Public, le délai d'instruction au regard du Code de l'urbanisme et du Code de la construction et de l'habitation est de 6 mois (délai maximum, qui peut être majoré si le dossier déposé en mairie est incomplet).

Choix du lieu et du bâtiment	Recrutement du personnel	Elaboration du programme
<ul style="list-style-type: none"> <li>construction</li> <li>ou</li> <li>réhabilitation</li> <li>choix du programmiste</li> <li>choix de l'architecte</li> <li>APS</li> <li>APD</li> <li>choix des prestataires</li> <li>permis de construire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>professionnel</li> <li>→ catégorie A, B ou C</li> <li>bénévole</li> <li>formation BDP</li> <li>formation ABF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Définition technique, architecturale, fonctionnelle du bâtiment</li> <li>schéma fonctionnel et plan d'aménagement intérieur</li> <li>→ espaces au public</li> <li>services internes</li> <li>établissement des plans</li> <li>cahier des charges</li> <li>mobilier</li> <li>informatique</li> <li>système antivol ...</li> </ul>
Budget d'investissement	Budget de fonctionnement	Les subventions
<ul style="list-style-type: none"> <li>bâtiment</li> <li>mobilier</li> <li>informatique</li> <li>matériel audiovisuel</li> <li>matériel d'animation</li> <li>SIGB</li> <li>système antivol /RFID</li> <li>automates de prêts/retours,</li> <li>photocopieur / machine à café</li> <li>boîte de retour extérieure</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>salaire(s) du personnel</li> <li>collections</li> <li>→ acquisitions</li> <li>→ équipement</li> <li>chauffage, assurances, entretien du bâtiment</li> <li>contrats de maintenance (bâtiment et autres équipements et logiciels)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Culture : DRAC Pays de Loire</li> <li>Präfecture (DGE) pour les communes de moins de 2000 habitants et pour les projets de moins de 100 m<sup>2</sup>.</li> <li>CNL : Centre national du Livre (uniquement pour les collections)</li> </ul>
Bâtiment	Equipement	Constitution des collections
<ul style="list-style-type: none"> <li>appel d'offres</li> <li>choix des entreprises</li> <li>choix des matériaux</li> <li>suivi sur le chantier</li> <li>réception des travaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>mobilier</li> <li>→ choix du fournisseur</li> <li>→ implantation définitive</li> <li>→ commande</li> <li>informatique</li> <li>→ commande du matériel</li> <li>installation</li> <li>formation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>acquisitions</li> <li>traitement</li> <li>équipement (in-situ ou délocalisé)</li> <li>→ imprimés</li> <li>audio</li> <li>vidéo</li> <li>ressources numériques</li> </ul>
Installation du mobilier, signalétique	Déménagement des collections	Préparation de l'ouverture
<ul style="list-style-type: none"> <li>signalétique interne</li> <li>signalétique externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réinstallation des collections</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>règlement intérieur</li> <li>guide du lecteur</li> <li>communication externe : presse, plaquette publicitaire, sites institutionnels, réseaux sociaux</li> <li>animations à prévoir pour l'inauguration</li> </ul>

Ce tableau, élaboré par l'équipe du BiblioPôle, résume les différentes phases d'un projet global (bâtiment, équipement, collections, personnels)

## Le geste et l'intention de l'architecte

Volonté politique, la future bibliothèque est le fruit d'une réflexion approfondie de l'architecte qui inscrit la culture dans un lieu, en apportant sa propre vision. La géométrie de la structure peut délivrer un message symbolique, ou s'intégrer toute en harmonie dans l'environnement. L'enjeu est de réussir à faire émerger un bâtiment remarquable qui trouve toute sa place dans la vie de la cité.



Plan de la médiathèque de Beaucouzé © Cabinet SCM Lacroix et Mignot



Médiathèque de Beaucouzé © Ville de Beaucouzé



Dessin de la médiathèque de Trélazé © Cabinet SCM Lacroix et Mignot



Médiathèque de Trélazé © Ville de Trélazé

*Plans et réalisations des médiathèques de Beaucouzé et de Trélazé (2006)*

Témoignage de M. Pierre-Yves Lacroix, architecte du cabinet SCM Lacroix et Mignot, Angers

"La volonté qui a guidé ces réalisations est l'appropriation du lieu par les usagers. L'architecte offre des espaces à occuper, il n'impose pas ses volumes : on n'est pas dans une architecture sculpturale. Notre cabinet est très lié à l'approche de proximité, à l'écoute des acteurs du projet maîtres d'ouvrage, utilisateurs, professionnels de la bibliothèque. C'est l'écoute de toutes les parties qui fait la réussite d'un projet. L'intégration dans le site aussi est importante : il faut trouver une liaison avec les bâtiments, existant et l'environnement naturel. Les contraintes nous inspirent finalement. À Trélazé, les matériaux, ardoises et briques, marquent l'identité du lieu.

Une attention particulière est portée à la lumière, l'acoustique, l'accueil. Celui-ci doit être central mais garder une vue sur l'ensemble. Le rayonnement doit être correctement orienté vers l'accueil. Cet aménagement intérieur doit prendre en compte la parole du professionnel de la bibliothèque et des usagers qui vont habiter le lieu.

Aujourd’hui, la tendance est aux volumes simples, au style très épuré, avec des matériaux naturels, le bois, le zinc. Il y a l’influence de l’architecture japonaise, sensible, réfléchie, en lien avec l’extérieur/intérieur, dans un esprit de continuité.”

## Les normes, les labels et les éléments techniques

Les normes qui régissent toute construction de bâtiment public sont encadrées par le code de la construction, loi "MOP" relative à la Maîtrise d'Ouvrage Publique, le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Les contraintes techniques concernent l'accessibilité, la sécurité contre l'incendie, la conception durable et la conservation des collections patrimoniales pour les bibliothèques concernées par cet aspect<sup>1</sup>.

En application de la loi du 11 février 2005<sup>2</sup> les bâtiments construits ou rénovés recevant du public ou des locaux d'habitation doivent engager une mise aux normes d'accessibilité depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Sécurité ERP S : un plan d'évacuation et des procédures en cas d'incidents doivent être connus et affichés, le personnel régulièrement formé pour assurer la sécurité de l'établissement. Les bibliothèques sont classées dans la catégorie des ERP de type S (bibliothèques, centres de documentation et de consultation d'archives).

Label environnemental HQE : la "**Haute Qualité Environnementale**" n'est pas une norme mais une démarche qualité qui allie confort et respect de l'environnement, en étudiant le ratio coût/efficacité des constructions.

Les constructions publiques s'orientent de plus en plus vers des **bâtiments basse consommation** (BBC) afin de réduire les coûts de fonctionnement et l'empreinte écologique (choix des matériaux béton, verre et bois pour une meilleure isolation thermique, énergies renouvelables et "système intelligent de gestion" du chauffage, de l'éclairage, toits végétalisés...).

### Les notions de surface

Il convient d'apporter une vigilance particulière quant à la terminologie employée pour le calcul de la surface du futur bâtiment. Les différentes surfaces exprimées sont les suivantes :

● **Surface utile** (SU) : surface nécessaire à l'exercice des activités définies par le programme (utilisée par le professionnel de bibliothèque)

● **Surface dans œuvre** (SDO) : SU + circulations, paliers d'étage, escaliers, ascenseurs couloirs (utilisée par l'architecte)

● **Surface de plancher** (SDP) : surface calculée au niveau intérieur des façades. Ce sont les nouvelles surfaces pour les permis de construire.

Pour exemple, un bâtiment d'une surface utile de 1000 m<sup>2</sup> aura une SDO de 1 300 m<sup>2</sup> et une SDP de 1 500 m<sup>2</sup>.

### La charge au sol

Calculée en kilogramme par mètre carré (kg/m<sup>2</sup>), elle exprime le poids maximum supporté par le sol. Les recommandations de l'AFNOR de juin 1986 sont les suivantes :

**Espaces en libre accès** : 600 kg/m<sup>2</sup>

**Magasins de compactus** (système d'étagères sur rail) : 1200 kg/m<sup>2</sup>.

À titre de comparaison, la charge au sol standard est de 250 kg/m<sup>2</sup> dans les bureaux.

Il faut vérifier soigneusement les indications de charge au sol en particulier dans le cas d'une réhabilitation de bâtiments.

<sup>1</sup> <http://www.enssib.fr/content/normes-respecter-pour-une-construction-de-bibliotheque>

<sup>2</sup> Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. (<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>). "Les conditions d'accès des personnes handicapées doivent être les mêmes que celles des personnes valides ou, à défaut, présenter une qualité d'usage équivalente" - Décret n° 2014-1326 du 5 novembre 2014, Art. R. 111-19-7, II.

<sup>3</sup> Constructions publiques architecture et "HQE", Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques, 2003. [www.archi.fr/MIQCP](http://www.archi.fr/MIQCP) [http://www.caeo3.com/userfiles/files/CIBLES\\_HQE.pdf](http://www.caeo3.com/userfiles/files/CIBLES_HQE.pdf)

### Les 14 cibles de la HQE

ENVIRONNEMENT	
<b>Eco-construction</b> Cible 1 : Relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat Cible 2 : Choix intégré des procédés et des produits de construction Cible 3 : Chantier à faibles nuisances	<b>Eco-gestion</b> Cible 4 : Gestion des énergies Cible 5 : Gestion de l'eau Cible 6 : Gestion des déchets d'activité Cible 7 : Gestion de l'entretien et de la maintenance
<b>Confort</b> Cible 8 : Confort hygrothermique Cible 9 : Confort acoustique Cible 10 : Confort visuel Cible 11 : Confort olfactif	<b>Santé</b> Cible 12 : Conditions sanitaires des espaces Cible 13 : Qualité sanitaire de l'air Cible 14 : Chantier à faibles nuisances
USAGERS	

## Exemple du projet de la médiathèque de Beaufort-en-Anjou.

Surfaces bibliothèques estimées	
- sas	6 m <sup>2</sup>
- hall (périodiques)	20 m <sup>2</sup>
- accueil	25 m <sup>2</sup>
- bureau direction	12 m <sup>2</sup>
- bureau des assistants : 2 personnes	14 m <sup>2</sup>
- magasin : réserve active	45 m <sup>2</sup>
- atelier comportant deux parties : réparation et livraison	20 m <sup>2</sup>
- local reprographie	10 m <sup>2</sup>
- sanitaires publics	15 m <sup>2</sup>
- espace numérique (6 postes)	10 m <sup>2</sup>
- espace animations / espace de travail en groupe	50 m <sup>2</sup>
- rangement espace animations	15 m <sup>2</sup>
- espace adultes	110 m <sup>2</sup>
- espace adolescents	80 m <sup>2</sup>
- espace enfants	100 m <sup>2</sup>
- espace vidéothèque + discothèque	40 m <sup>2</sup>
- local serveur	3 m <sup>2</sup>
- entretien	5 m <sup>2</sup>
- local technique : chaufferie	3 m <sup>2</sup>
- local technique : ventilation	12 m <sup>2</sup>
- déchets	5 m <sup>2</sup>
soit une surface totale utile + circulations	600 m <sup>2</sup>
Espaces extérieurs (jardin de lecture)	600 m <sup>2</sup>

Extrait du projet culturel de la bibliothèque de Beaufort-en-Vallée. Annexe "Éléments de programme : la structure et les espaces"

"L'implication environnementale

Ce bâtiment devant répondre aux exigences ambitieuses de la RT 2012, le Maître d'ouvrage souhaite poursuivre son effort en faveur des énergies renouvelables en cohérence avec la charte forestière du Pays des Vallées d'Anjou, de la qualité de l'air et de contribuer au développement des filières d'éco-matériaux.

Des études comparatives seront effectuées pour étudier les solutions les plus intéressantes en chauffage par énergies renouvelables.

Le système de renouvellement d'air sera particulièrement étudié de façon à en garantir une qualité optimum. Les matériaux de construction et d'équipement seront sélectionnés parmi les plus respectueux de l'environnement.

Une liaison douce reliera le cœur de ville à la bibliothèque."

### Témoignage de Brigitte Michaud, Bibliothèque de Beaufort-en-Vallée, commune déléguée de la commune nouvelle de Beaufort-en-Anjou.



L'actuelle bibliothèque de Beaufort-en-Vallée est située à l'étage de la mairie. Le nouveau bâtiment de 600 m<sup>2</sup> sera composé d'un plateau, et d'un espace d'animation modulable qui se transformera en salle de lecture.

Un jeu de formes et couleurs sur les vitrages donne plus de perspective.

"L'architecte, Nolwenn Dulieu, a su se montrer très à l'écoute, tout au long du projet. Nous avons regroupé dans un dossier ce que l'on souhaitait voir dans notre bibliothèque, ce qui nous avait plu ailleurs. L'architecte nous a proposé différentes implantations et ambiances. Nous avons discuté sur les espaces intérieurs, afin d'optimiser le lieu et de conserver de la souplesse. La bibliothèque va donner sur un jardin public, les lecteurs pourront sortir y lire, des animations s'y dérouleront."

### Témoignage d'une lectrice, Bibliothèque de Beaufort-en-Anjou

Native de Beaufort-en-Vallée, cette lectrice fréquente la bibliothèque depuis plus de cinquante ans. Elle s'y rend 2 à 3 fois par semaine.

"Je n'y vais pas pour séjourner, mais plutôt pour me réapprovisionner en documents. Ce que j'apprécie, c'est l'échange avec l'équipe, et l'offre documentaire.

C'est important que la nouvelle médiathèque soit de plain-pied pour l'accessibilité ! J'ai des amies qui ne peuvent pas se rendre à la bibliothèque à cause des escaliers. Ce n'est pas une situation satisfaisante non plus pour les familles avec poussette.

Ce n'est pas utile que l'architecture soit spectaculaire mais le côté pratique et agréable du lieu compte énormément. Il est important que l'endroit soit lumineux, clair, et les collections espacées, aérées. Alors j'attends avec impatience son ouverture!"

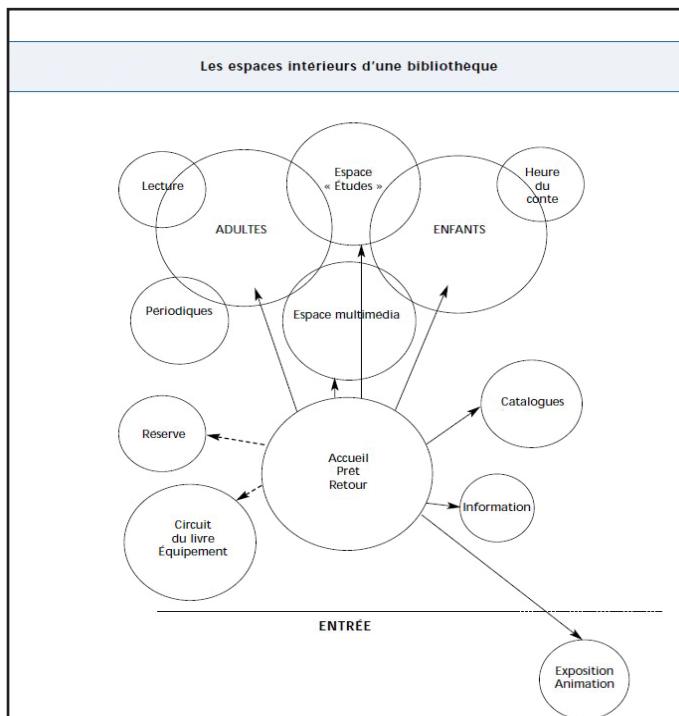
# LE PROJET D'AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR

"Dans l'idéal, il faudrait que le projet de bâtiment et le projet d'aménagement intérieur soient étudiés en parallèle, et non pas en différé, comme cela se fait actuellement, et avec le même niveau d'exigences de commande publique que celle qui prévaut pour l'architecture."

Concrètement, il faudrait un véritable programme d'aménagement intérieur, avec des objectifs qualitatifs – et pas simplement une définition quantitative des mobiliers nécessaires – des prestations explicitement demandées lors du choix de la maîtrise d'œuvre."

<http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/>

## Les espaces et zones de circulation



Proposition d'un schéma fonctionnel, Aménager une bibliothèque en milieu rural, Guilbaud Didier, Direction du livre et lecture de Touraine, 2002.

## Une répartition selon les usages

La médiathèque peut être vue comme une imbrication de différents espaces plus ou moins ouverts et modulables.

Elle s'articule en plusieurs "zones d'activité": toutes doivent être accessibles.

• **Espaces de services internes** : bureaux, équipement, salle de réunion, espaces de stockage (réserve ou magasin).

• **Espaces publics** : accueil, espaces de consultation, d'activités (jeux, ateliers, formation), espace d'animation et d'exposition.

Ces espaces, proposés à titre indicatif, sont fonction des objectifs qui ont été définis à travers la politique d'accueil des publics.

• **Quels publics accueillir ?** Adolescents, jeunes lecteurs, bébés

lecteurs, actifs, demandeurs d'emploi, personnes âgées, publics spécifiques, absents, éloignés,...

• **Quels usages favoriser ?** Lecture-détente, formation, usages numériques, écoute musicale, jeux vidéo, co-création, galerie d'exposition, jardin partagé, atelier cuisine,...

• **Quels services proposer ?** Espaces manifestations et animations, formation, numérique, et surfaces de détente : salons, espace café ou petite restauration, patio, terrasse ou jardin,...

• **Quelles collections offrir ?** Espace actualité, documentaires, multimédias, jeux,...

On peut matérialiser l'organisation des espaces à l'aide d'un projet ou plan d'aménagement intérieur. Il semble intéressant de s'appuyer sur l'expérience vécue par les usagers pour faire émerger les besoins d'aménagement.

À l'instar des musées, l'accès aux collections et aux différents services peut être imaginé comme un parcours.

Une attention particulière est portée à l'espace d'accueil premier point de rencontre avec le lieu.



La bibliothèque de Gesté a fait le choix d'un espace d'accueil chaleureux et coloré.

## Des espaces qui placent l'usager au cœur de la bibliothèque

Pour placer l'usager au centre du service, on sera attentif au nombre de places assises pour la lecture, le travail, la recherche, les ateliers, les animations.

On imaginera des collections moins nombreuses mais régulièrement renouvelées pour mieux attirer les lecteurs. C'est pourquoi, un travail sur l'aménagement d'une bibliothèque s'accompagne toujours d'une réflexion sur les collections et la politique documentaire de son établissement.

Pour autant, on ne négligera pas les espaces internes, réservés aux équipes de bénévoles ou professionnels. Bureaux, réserves, salles d'équipement, salle de convivialité pour le personnels sont à prévoir et à étudier selon la taille de l'équipement.



Bibliothèque Nelson Mandela, Angers © Ville d'Angers

*Située au sein de la cité éducative du même nom, la bibliothèque Nelson Mandela a été inaugurée en 2012. D'une surface de 600 m<sup>2</sup>, les prêts et retours des documents ont été automatisés afin de libérer de l'espace et du temps pour les usagers. Elle propose des jeux vidéo, pour jouer sur place ou emprunter.*

## L'espace d'animation

On trouve souvent l'espace de médiation culturelle dans le secteur consacré au public jeunesse, pour la fréquence des animations qui s'y déroulent et l'accueil des scolaires. Mais on peut aussi imaginer de le positionner autrement, de manière à ce qu'il s'adresse plus explicitement à tous les publics.

Dans une surface limitée, il peut être utilisé également pour les expositions. On peut choisir de la placer au centre de la médiathèque ou au contraire de l'éloigner des espaces de lecture pour garantir une bonne gestion sonore des espaces.



Médiathèque de Juigné-sur-Loire © Juigné-sur-Loire

*L'espace d'animation de la médiathèque de Juigné-sur-Loire comporte des gradins qui permettent d'accueillir le jeune public.*



Bibliothèque de Verrières-en-Anjou © Verrières-en-Anjou

*La bibliothèque de Verrières-en-Anjou propose un espace polyvalent. Les bacs à albums montés sur roulettes peuvent laisser la place à un espace d'animation ou d'exposition.*

## Les espaces numériques

Les médiathèques sont généralement équipées d'un espace multimédia (parc informatique, salon numérique). Les plus petites bibliothèques peuvent emprunter les malles numériques du BiblioPôle pour animer leurs espaces.



Salon numérique © Médiathèque Saumur Agglo

Le salon numérique aménagé en 2015 modernise l'image de la médiathèque et facilite le séjour sur place des usagers.



Malle numérique © Le BiblioPôle

La malle numérique du BiblioPôle réalisée en 2014 circule dans les bibliothèques du réseau BiblioPôle. Elle comprend des tablettes, des liseuses, et du mobilier accueillant<sup>1</sup>.



Espace numérique de Trélazé © Ville de Trélazé

Les cybercentres sont des espaces numériques associatifs ou institutionnels dont la mission principale est l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, et aux outils numériques par la mise à disposition d'équipements et des actions de formation. Ils ont un véritable rôle social à travers la lutte contre la fracture numérique.

L'espace numérique de Trélazé animé par l'association *Terre des Sciences* est hébergé dans la médiathèque.<sup>2</sup>

Par ailleurs, lors de l'aménagement d'une bibliothèque, il est indispensable de proposer des prises et une connexion Wi-fi pour que les usagers puissent utiliser leur propre matériel.

Ces nouvelles pratiques nomades s'étendent aujourd'hui à tous les lieux publics (salles d'attentes, gares, cafés et bibliothèques) et sont inspirées du modèle BYOD ("Bring Your Own Device", littéralement : "Viens avec ton propre matériel").

<sup>1</sup>Pour plus d'information sur les outils d'animation, vous pouvez visiter le portail <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/lanimation/les-outils-danimation/>

<sup>2</sup>Terre des Sciences, un Centre de Culture Scientifique, Technique et Industrielle (CCSTI), labellisé Science et Culture Innovation par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <http://www.terre-des-sciences.fr/multimedia/découvrir-les-cybercentres/mission/>

## Le bâtiment, lieu d'accueil partagé ou mutualisé avec d'autres services

Si l'on veut privilégier le séjour prolongé des usagers et élargir son public, il est judicieux de réfléchir aux modalités pratiques de l'accueil.

● **Choix des horaires d'ouverture** : les horaires doivent être adaptés au rythme de vie des habitants (déplacements pendulaires, rythmes scolaires,...).

● **Présence d'autres services** : dans un établissement partagé avec d'autres services, un accueil commun peut contribuer à la fréquentation de nouveaux publics.

Ce peut être des permanences institutionnelles (administration insertion, santé) ou associatives (aide aux devoirs, associations culturelles, artistiques...), ou encore un service d'échanges local (partage de compétences, AMAP, relais-colis). Un espace ateliers peut accueillir des propositions selon les compétences et envies de chacun (repair café ou fab'lаб, ou toute autre activité manuelle (photo, cuisine, scrapbooking, calligraphie...)).



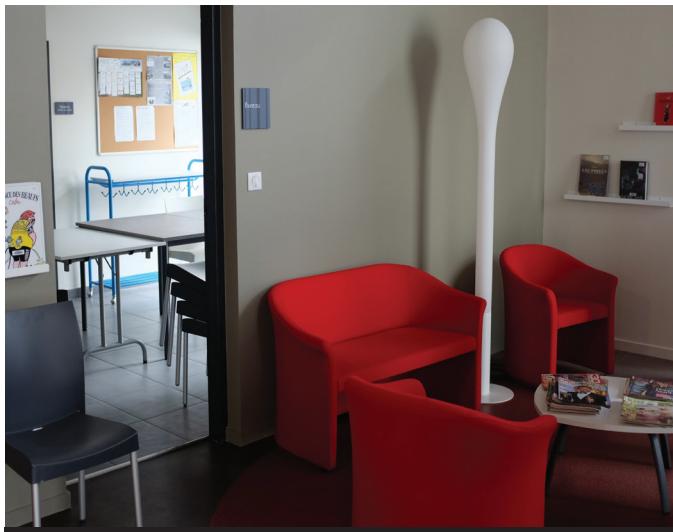
Montjean-sur-Loire © Montjean-sur-Loire



Saint-Florent-le-Vieil © Le BiblioPôle

*La bibliothèque de Montjean-sur-Loire a été inaugurée en octobre 2016. Elle partage une partie de ses locaux avec la nouvelle école de musique.*

*La communauté de communes de Saint-Florent-le-Vieil a construit en 2012 un nouvel équipement afin de proposer une offre culturelle et sociale équilibrée sur l'ouest de son territoire. Le "Pôle famille" est composé d'une bibliothèque, d'un espace multimédia partagé, d'un accueil de centre social, ADMR (Aide à domicile en milieu rural), d'un multi-accueil et d'une salle de réunion intercommunale.*



Banque alimentaire de Saint-Mathurin-sur-Loire © Bibliothèque Mathu'Lu

*La bibliothèque de Saint-Mathurin-sur-Loire a ouvert ses portes en 2015. Elle partage une partie de ses locaux avec la banque alimentaire.*



Saint-Martin-de-la-Place © Edith Meaume

*La bibliothèque de Saint-Martin-de-la-Place a été installée à l'étage de l'ancienne gare, dans un local de 50 m<sup>2</sup> rendu accessible par l'installation d'un élévateur. Elle partage ce bâtiment entièrement rénové avec un cabinet médical situé au rez-de-chaussée. C'est une manière intelligente de regrouper les services afin de faciliter l'accès aux différents publics (personnes âgées, familles,...).*

## Le mobilier et l'ambiance

Le mobilier organise l'espace intérieur. Confortable, léger, mobile, il permet de jouer avec les différentes zones en fonctions de besoins réguliers ou ponctuels (animations, formations, ateliers, spectacles).

Le mobilier doit être :

• **Fonctionnel** : adapté aux collections et aux usages, il doit répondre aux règles de sécurité (ignifugé, adapté au jeune

public, aux différents formats et supports...)

• **Modulable** : afin de s'adapter à différentes activités

• **Ergonomique** : au design pratique, il doit notamment prendre en compte les règles d'accessibilité

• **Confortable** : pour accueillir un séjour prolongé, inviter à la détente, il permet de nouvelles postures liées aux différentes pratiques (travail, lecture, discussion, jeux,...).



Médiathèque Les boîtes à culture de Bouchemaine © Le BiblioPôle



Médiathèque La Bulle © Ville de Mazé-Milon

Caractéristiques ergonomiques	Adultes	Jeunesse
Hauteur de la tablette utile la plus haute	1,50 m	1,00 m
Hauteur de la tablette utile la plus basse	0,60 m	0,40 m
Nombre maximal de tablettes par hauteur	4	3
Largeur maximale de la tablette	1,00 m	1,00 m
Profondeur de la tablette	0,25 m	0,25 m
Nombre de livres par mètre linéaire	30 à 40	40 à 50
Hauteur minimale bac BD adulte	0,90 m	

Pour des rayonnages et des collections accessibles, la Direction du livre et de la lecture préconise une hauteur maximale du dernier rayonnage à 1,50 m et minimales à 0,30 m<sup>1</sup>. Pour les collections jeunesse, la hauteur maximale sera plutôt de 1,20 m. La profondeur moyenne recommandée des étagères est de 22 à 30 cm<sup>2</sup>.

Pour les autres éléments de mobilier, on peut éviter des erreurs en se mettant en situation réelle, et prévoir tous les types de publics possibles accueillis (taille, mobilité). Pour les tables de travail, une hauteur minimale de 0,80 m avec un dégagement inférieur de 0,70 m de hauteur et une profondeur de 0,60 m permet l'installation d'un fauteuil roulant<sup>3</sup>.

Pour assurer une bonne fluidité de circulation, il est recommandé entre deux rayonnages en libre accès, un espacement de 1,40 m pour permettre à tous de circuler (usagers, fauteuil, poussette, chariot) et se croiser. Cette facilité de circulation doit également être prévue entre les tables de lecture (1,90 m) et les rayonnages (1,50 m). Il faut également prévoir des aires de rotation de 1,50m

de diamètre à l'extrémité des allées comprises entre les rayonnages, afin de permettre aux personnes en fauteuil de faire demi tour

L'espace d'accueil doit être largement dégagé : prévoir 2 m libres devant la banque de prêt. Un cheminement podotactile<sup>4</sup> peut être installé pour les personnes non voyantes.

Il faut penser aux contraintes matérielles d'implantation : position des plinthes, présence de piliers, emplacement des prises électriques, des interrupteurs et des radiateurs ou convecteurs, fenêtres et portes, hauteurs sous linteau, plafond en mezzanine...

<sup>1</sup> Direction du livre et de la lecture, *Bibliothèques publiques & personnes handicapées*, Paris : Ministère de la culture, 1996. (p.17).

<sup>2</sup> Gascuel, Jacqueline, *Un espace pour le livre : guide à l'intention de tous ceux qui construisent, aménagent ou rénovent une bibliothèque*, Éd. du Cercle de la librairie, 1993.

<sup>3</sup> B.D.P de la Sarthe, *Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque*. Le Mans Bibliothèque départementale de la Sarthe. p.22.

<sup>4</sup> Bandes plastiques à reliefs de 0,40 m de large.

## Capacité des mobiliers.

Secteur de la bibliothèque	Etude des capacités de rangement	Nature du document	Nombre de document pour 0,9 m linéaire (largeur standard du mobilier bibliothèque)	Nombre de documents, sur plusieurs niveaux, pour une largeur de 0,9 m	
				Nombre et nature des éléments (adaptation au format des ouvrages)	Nombre de documents
Espace consultation	Ouvrages de référence		30	3 tablettes	90
Secteur prêt adultes	Romans		30	4 tablettes	120
	Documentaires			3 tablettes	90
Secteur prêt enfants	Livres d'enfants (documentaires, romans)		40	3 tablettes	120
	Albums sur étagère			3 tablettes	150
	Albums dans bac (0,35 x 0,35 x 0,25m)		30	Bac de 4 cases de (0,35 x 0,35 x 0,25 m)	120
	Revues, magazines		4	4 présentoirs	16
Secteurs adultes et jeunesse	Quotidiens		2	5 présentoirs	10
	Bandes dessinées dans bac (0,35 x 0,35 x 0,25 m)		30	Bac de 4 cases de (0,35 x 0,35 x 0,25 m)	120

*Calcul des mètres linéaires nécessaires en mobilier de bibliothèque en fonction du nombre de livres détenus : tableau de conversion mètre linéaire en documents (Bibliothèque départementale de prêt du Lot).*

### Comment déterminer l'espace nécessaire aux collections ?

L'affirmation des bibliothèques "troisième lieu" se traduit par l'évolution de l'aménagement vers des collections plus aérées : l'espace public présente une alternance d'espaces de vie (places assises, mobilier de consultation, espaces d'animation et de détente) et d'espaces documentaires (les meubles servant aussi à délimiter les différents espaces).

Il n'existe pas de normes volumétriques nationales encadrant la densité des collections, plutôt des recommandations<sup>1</sup>. Celles-ci ont diminué : moins de 30 documents par mètre linéaire afin de satisfaire aux normes d'accessibilité (circulation et hauteur) mais aussi au confort de consultation. Les bibliothèques disposant d'une surface insuffisante trouvent un avantage certain dans le fonctionnement en réseau, la rotation régulière des documents entre bibliothèques (navettes) permettant de maintenir une offre documentaire renouvelée.

<sup>1</sup> Pagès, Laura ; Lahary, Dominique, 2015. Vers des bibliothèques de lecture publique sans livres imprimés ? <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65846-vers-des-bibliotheques-de-lecture-publique-sans-livres-imprimes.pdf>

### Autres recommandations

- Élaborer l'implantation du mobilier et la localisation du système antivol en même temps que les plans du bâtiment.
  - Commander le mobilier suffisamment à l'avance : 2 mois de délai minimum demandés par les fournisseurs, pour qu'il arrive au moment où le bâtiment est prêt.
  - Bien évaluer le temps de déménagement et aménagement des collections : pour la mise en carton de 7 500 livres, compter 7 personnes à temps plein pendant 3 jours.
- Pour la mise en rayon, avec le même volume d'ouvrages, compter 12 jours pour 4 personnes à temps plein.



Médiathèque de Saint-Macaire-en-Mauges © Le BiblioPôle



Bibliothèque d'Écouflant © Le BiblioPôle

## Les types de mobilier

On peut diviser le mobilier en plusieurs types : mobilier spécialisé de bibliothèque, de convivialité, de bureau. Le mobilier dit "de bibliothèque" est proposé par les fournisseurs spécialisés.

Il existe un annuaire des fournisseurs de mobilier spécialisé sur [biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-l-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques](http://biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-l-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques)<sup>1</sup>.

On peut aussi faire appel à des artisans et artistes locaux pour certaines catégories de mobilier, afin d'apporter une touche d'originalité.

<sup>1</sup> <http://www.biblioannuaire.fr/annuaire/consulter-l-annuaire-3/mobilier-de-bibliotheques>



Bibliothèque Cerqueux-sous-Passavant © Le BiblioPôle

Pour son réaménagement, la bibliothèque des Cerqueux-sous-Passavant a fait appel à un menuisier local qui a conçu les rayonnages et bacs à album.



Mobilier de Dominique Chanson, Saint-Macaire-en-Mauges © Le BiblioPôle

Dominique Chanson, artiste locale, a réalisé des bacs albums et des étagères pour la médiathèque de Saint-Macaire-en-Mauges.



Présentoir espace musique et cinéma bibliothèque de la Ranloue à Saint-Barthélémy d'Anjou © Le BiblioPôle

La société angevine SG Mobilier Carton propose du mobilier en carton qui s'adapte parfaitement aux bibliothèques, et propose aussi des stages de confection. Sandrine Guignard | SG Mobilier Carton.

<http://www.mobilier-carton-sur-mesure.com/>



Mobilier de la société ERM, Gesté © Le BiblioPôle

Dans le cadre de ses travaux d'extension, la bibliothèque de Gesté s'est équipé d'un mobilier coloré et fonctionnel.



Chaises en carton, médiathèque de Corné © Le BiblioPôle

La médiathèque de Corné a choisi des chaises en carton pour l'espace jeunesse.

## Couleurs et matériaux

Certains espaces revêtent une ambiance très marquée comme les espaces jeunesse (couleurs, mobilier).

On peut s'inspirer de la chromothérapie (étude de la perception et l'effet des couleurs) pour des ambiances ludiques ou sobres, chaudes ou froides afin d'obtenir l'atmosphère souhaitée (calme, dynamique...).

Les couleurs vives et chaudes du mobilier et de l'aménagement intérieur rendent l'ambiance attractive et



Bibliothèque Mathu'Lu de Saint-Mathurin-sur-Loire © Le BiblioPôle

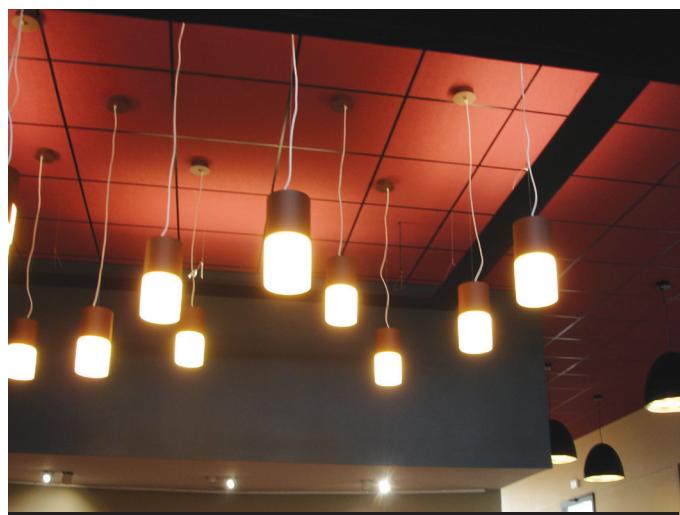
renvoient une image moderne de la bibliothèque.

Le recours à des matériaux naturels comme le bois dans des espaces vitrés donnent un aspect lumineux et chaleureux.

Remarques :

Attention aux effets de mode.

Penser à protéger les collections de la lumière directe.



Bibliothèque Mathu'Lu de Saint-Mathurin-sur-Loire © Le BiblioPôle

## Éclairage/lumière (naturelle/artificielle) et acoustique

L'éclairage et l'exposition de la bibliothèque sont essentiels. De même, une importance particulière doit être accordée à l'acoustique pour permettre une cohabitation idéale des usages et des usagers.

Les revêtements et l'ameublement des différentes zones doivent être pris en compte dans le travail sur l'acoustique,

afin d'éviter une ambiance sonore inadaptée à l'activité qui s'y déroule.

Il existe des dalles stratoflex® (plaques de moquette anti-bruit, facilement renouvelables) efficaces pour absorber les sons.

### Niveaux d'éclairement selon les espaces<sup>1</sup>

"Un éclairage général, accompagné de pôles lumineux spécifiques, adaptés aux différentes activités sera particulièrement soigné au niveau des accès, abords et circulations pour éviter les zones d'ombre mais également les reflets, les éblouissements et les contre-jours

L'espace d'accueil proposera un niveau d'éclairement d'au moins 300 lux.

Pour les espaces de lecture, on recommande de 300 à 450 lux d'éclairage général. Les éclairages ponctuels sur les tables de travail sont de l'ordre de 450 à 600 lux.

Attention : concernant les espaces d'exposition, l'éclairage y est souvent beaucoup plus complexe. Les œuvres et objets exposés devront être mis en valeur. Les écarts d'éclairement peuvent donc être très importants : de 50 lux jusqu'à 500 ou 700 lux ponctuellement."

<sup>1</sup> Recommandation pour l'accessibilité (BDP Sarthe) : p.17-18

## La signalétique intérieure

La signalétique est essentielle à la mise en scène des espaces de la bibliothèque.

On peut croiser plusieurs catégories de signalétique :

- Ponctuelle/pérenne
- Intérieure/extérieure
- Réglementaire (informations de sécurité).



Et plus spécifiquement pour les bibliothèques :

- Des collections
- Des services
- Des usages.



**La signalétique réglementaire** : sécurité et règlement intérieur<sup>1</sup>. Injonctive ou comportementale, son objectif est d'orienter les actions. Vert et bleu : signalent la sécurité et l'obligation ou la permission. Jaune et rouge : informent sur le danger, l'interdiction.

**La signalétique pour orienter et informer** : accessibilité, services, usages et collections.

La signalétique intérieure doit répondre à des critères de lisibilité, de cohérence et d'homogénéité. Elle doit aussi s'adapter au public des handicapés<sup>2</sup>.

"Il faut aussi que cette signalétique soit facilement perceptible dans le bâtiment ; un éclairage violent ou insuffisant, peuvent contrarier la lisibilité de l'aménagement intérieur. Un jeu de

couleurs très marqué dans le bâtiment peut aussi produire le même effet conflictuel avec une signalétique et aboutir à une orientation difficile à l'intérieur de la bibliothèque."

Marc Germain, architecte-conseil au Service du livre et de la lecture<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque, sous la direction de Marielle de Miribel. Editions du Cercle de la librairie, 2015. "Les codes couleurs de la signalétique" (pp. 102-103).

<sup>2</sup> Voir le Guide de la BDP de la Sarthe, Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque (2008), mis à jour et accessible en ligne : [http://www.bds.cg72.fr/publication\\_vue.aspx?card=1495](http://www.bds.cg72.fr/publication_vue.aspx?card=1495). Il contient de nombreuses clés pour l'aménagement accessible de la bibliothèque. En ce qui concerne la signalétique (p. 13-14) et l'éclairage (p. 17).

<sup>3</sup> Dans Bibliothèques : ouvrir un débat spécifique sur les aménagements intérieurs, Hélène Girard, 15/03/2012. Consulté le 17 avril 2016, <http://www.lagazettedescommunes.com/105241/bibliotheques-ouvrir-un-debat-specifique-sur-les-amenagements-interieurs/>.

La Bulle, médiathèque de Mazé-Milon

La Bulle a été repérée par le jury du *Grand Prix Livres Hebdo* pour l'attention portée à sa signalétique. En effet, celle-ci s'est décidée au même stade que la conception et la réalisation. L'atelier de graphistes de Lucie Lom a souhaité créer un contraste entre les écritures, sobres et lisibles et les tâches de couleurs vives aux formes fantaisistes. La signalétique devait pouvoir être appréhendée par les adultes comme les enfants. L'élaboration de la signalétique s'est donc construite "en résonnance avec la nouvelle architecture" mais aussi avec les représentations des publics. Les "tâches" remplacent les panneaux et semblent se couler le long des murs, au plafond, au sol, accompagnant l'usager dans son parcours.



## La bibliothèque "troisième lieu"

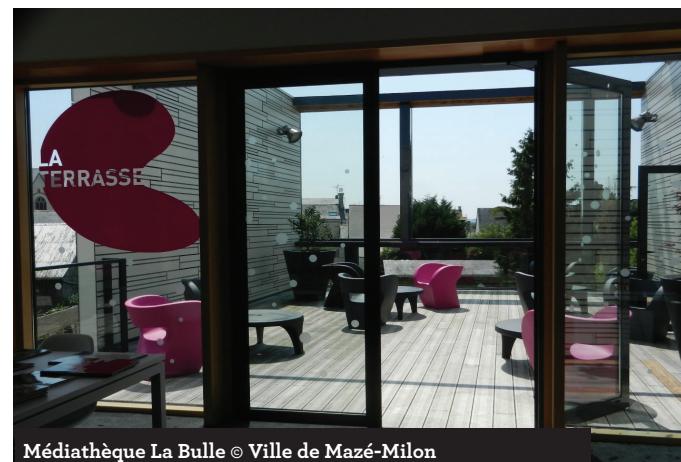
La notion de "troisième lieu"<sup>1</sup> (ou tiers lieu) est symbolique de l'évolution des bibliothèques dans la conception de leur bâtiment et de leur projet d'établissement.

Cette notion a émergé des travaux du professeur de sociologie urbaine Ray Oldenburg, qui décrit le tiers lieu comme le lieu de la "vie sociale de la communauté" après le foyer et le lieu de travail.

Dans les années 2000, le sociologue Robert Putnam a inclu les bibliothèques dans cette typologie. Pour lui, la bibliothèque est un espace vibrant d'activités, une partie active et responsable de la communauté, un agent de changement.



Les rendez-vous #4C à la Bibliothèque des Champs Libres (Rennes)<sup>2</sup>  
Dans une approche de partage et de convivialité, les rendez-vous #4C s'inscrivent dans une action culturelle créative et collaborative. Toute personne qui le souhaite peut apporter sa compétence lors d'un atelier (tricot T, Guichet du numérique, ateliers de conversation, jeux de société...).



À la bibliothèque de Saint-Macaire-en-Mauges, commune déléguée de Sèvremoine, du matériel est laissé à disposition (activités créatives, salon tricot, café) afin de créer un climat chaleureux et des espaces attractifs et variés.

À Chemillé-Melay, c'est un rendez-vous régulier qui propose de se retrouver autour du tricot<sup>3</sup>.

L'esprit du troisième lieu est celui d'une bibliothèque inclusive, qui invite ses publics à participer à la vie de l'établissement.

On peut impliquer les usagers en sollicitant leurs suggestions (réunion, enquête, boîte à idées) ou en proposant des ateliers : création de mobilier de présentation en carton, déco patch®, jardin partagé... De cette façon le public peut s'approprier les lieux et s'y sentir bien.

L'ouverture sur l'extérieur des bibliothèques tiers lieu est caractérisée par la présence d'espaces de détente, comme ici la terrasse de la médiathèque La Bulle.

<sup>1</sup> Bibliothèques troisième lieu, Un projet de société la bibliothèque troisième lieu en milieu rural. pp. 89-97.

<sup>2</sup> <http://www.leschampslibres.fr/les-rendez-vous-4c/>

<sup>3</sup> <http://unepauselecture.canalblog.com/archives/2015/02/10/31498710.html>

# TABLE DES SIGLES

ABF	Architectes des Bâtiments de France
ABF	Association des Bibliothécaires de France
APD	Avant-Projet Détailé
APS	Avant-Projet Sommaire
BBC	Bâtiment Basse Consommation
BDP	Bibliothèque Départementale de Prêt
BM	Bibliothèque Municipale
BR	Bibliothèque Relais
CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
DGD	Dotation Globale de Décentralisation
DLL	Direction du Livre et de la Lecture
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
ESQ	Esquisse
HQE	Haute Qualité Environnementale
IGB	Inspection Générale des Bibliothèques
PL	Point Lecture
PSC	Projet Scientifique et Culturel
PCSES	Projet Culturel Scientifique Educatif et Social
SLL	Service du Livre et de la Lecture
UDAP	Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine
ZPPAUP	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

# RESSOURCES

## Contacts

### Centre national du livre

[www.centrenationaldulivre.fr/fr/bibliotheque/aides\\_aux\\_bibliotheques\\_et\\_a\\_la\\_diffusion/](http://www.centrenationaldulivre.fr/fr/bibliotheque/aides_aux_bibliotheques_et_a_la_diffusion/)

### C.A.U.E. du Maine-et-Loire

Maison de l'Architecture, des Territoires et du Paysage  
312 avenue René Gasnier  
49100 ANGERS  
02 41 22 99 99  
[www.cauet49.com](http://www.cauet49.com)

### Correspondant accessibilité

Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire  
15 bis rue Dupetit-Thouars  
49047 ANGERS CEDEX 01  
02 41 86 65 00  
[dtt-accessibilite@maine-et-loire.gouv.fr](mailto:dtt-accessibilite@maine-et-loire.gouv.fr)

### DIAT

DIRECTION DE L'INGÉNIERIE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DE MAINE-ET-LOIRE  
15 rue Hanneloup  
49000 ANGERS  
02 41 18 80 53  
[l.colobert@maine-et-loire.fr](mailto:l.colobert@maine-et-loire.fr)

### DRAC Pays de la Loire

Service Livre et Lecture  
1 rue Stanislas Baudry  
BP 63518  
44035 NANTES CEDEX 1  
Téléphone :  
02 40 14 28 16  
[livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr](mailto:livre.paysdelaloire@culture.gouv.fr)

### Le BiblioPôle - Le réseau de lecture publique de Maine-et-Loire

ZI La Croix Cadeau  
5 rue Paul Langevin  
49240 AVRILLE  
02 41 33 03 20  
[culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/](http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/)  
[s.bernard@maine-et-loire.fr](mailto:s.bernard@maine-et-loire.fr)

### Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Maine-et-Loire

[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-du-Maine-et-Loire](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Pays-de-la-Loire/Batiments-de-France/STAP-du-Maine-et-Loire)

## Documents de référence

### Projet, construction, aspects techniques et réglementaires

*Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*, Service du livre et de la lecture, [Nouvelle édition], Paris : Éd. du Moniteur, 2016, (Concevoir et construire).

*Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*. Service du livre et de la lecture, Paris : Éd. du Moniteur, 2011, (Concevoir et construire).

Taesch-Förste, Danielle (dir.). *Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires*, Cercle de la Librairie, 2006.

*Circulaire du 7 novembre 2012 relative au concours particulier créé au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt*, circulaire.legifrance.gouv.fr/pdf/2012/11/cir\_36095.pdf.

### Aménager les espaces

Bisbrouck, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui à la conquête de Nouveaux espaces*, [Nouvelle édition], Cercle de la librairie, 2014.

Miribel, Marielle de (dir.) *Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, Cercle de la librairie, 2015.

Jacquet, Amandine (dir.). *Bibliothèques troisième lieu*, Association des bibliothécaires français, 2015.

### Accessibilité

*Guide Culture et handicap*, Ministère de la culture et de la communication, 2007

[www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Culture-et-handicap2/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Politiques-ministerielles/Developpement-culturel/Culture-et-handicap2/Guides-pratiques/Culture-et-handicap.-Guide-pratique-de-l-accessibilite)

*Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000809647>. Arrêtés techniques fixant les dispositions à respecter dans le neuf (arrêté du 1<sup>er</sup> août 2006) et dans l'existant (arrêté du 8 décembre 2014)

### Architecture

*Prix départemental de l'Architecture et de l'Aménagement de Maine-et-Loire*, CAUE de Maine-et-Loire, Conseil départemental de Maine-et-Loire, (IMAGO), 2007, 2009, 2011, 2014.

## Outils des BDP

### • BDP de la Sarthe

*Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque*, BDP de la Sarthe; 2008, [www.bds.cg72.fr/publication\\_vue.aspx?card=1495](http://www.bds.cg72.fr/publication_vue.aspx?card=1495).

### • BDP de la Vendée

*Bibliothèques mode d'emploi*, Collection conseil pratique d'aménagements, CAUE de Vendée, BDP de la Vendée, 2011, [bibliotheque.vendee.fr/boite-a-outils.aspx](http://bibliotheque.vendee.fr/boite-a-outils.aspx)

### • BDP de la Haute-Garonne

La boîte à outils, Médiathèque départementale de la Haute Garonne, [mediatheque.haute-garonne.fr/portail/index.php?option=com\\_content&view=category&layout=blog&id=89&Itemid=173](http://mediatheque.haute-garonne.fr/portail/index.php?option=com_content&view=category&layout=blog&id=89&Itemid=173)

### • BDP de la Touraine

*Aménager une bibliothèque en milieu rural*, Guilbaud Didier, Direction du livre et lecture de Touraine, 2002, <http://www.lirentouraine.com/boite-a-outils.html>

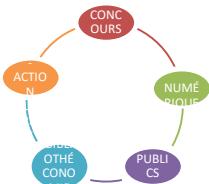
### • BDP de la Drôme

*Créer une bibliothèque projet culturel et spatial*, CAUE et Médiathèque départementale de la Drôme, 2009, <http://mediatheque.ladrome.fr/bibliotheques/services-proposes-aux-bibliotheques.aspx>



Le BiblioPôle  
5 rue Paul Langevin  
Z.I. La Croix Cadeau  
49240 AVRILLE  
02-41-33-03-20  
<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>

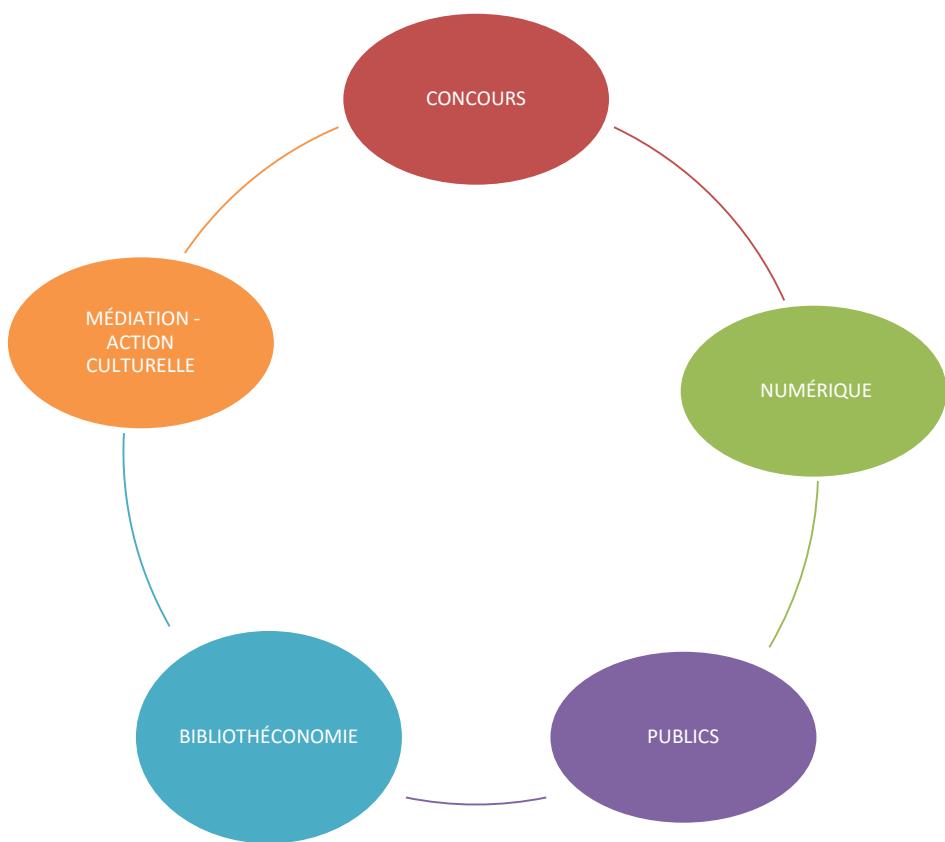
Coordination : Sandrine Bernard  
Rédaction : Jeanne Chaize  
Mise en page : Edwina Pivert



## ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DU FONDS PROFESSIONNEL

Document réalisé dans le cadre de la mission secondaire

**Le fonds professionnel** est à votre disposition au premier étage pour la consultation sur place ou le prêt. Retrouvez notre sélection thématique.



Vous pourrez les consulter **sur place**, les **emprunter** à l'accueil, et également **réserver** à distance via notre catalogue <http://www.cq49.fr/webOpsys200/opacwebaloes/index.aspx> les documents déjà en prêt.



## CONCOURS

### ***Annales et corrigés***

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE. *Assistant de conservation et assistant de conservation principal de 2ème classe et de 1ère classe du patrimoine et des bibliothèques 2016 : spécialités musée bibliothèque*. Paris : Direction de l'information légale et administrative, 2015, 459 p., (Annales corrigées, concours de la fonction publique territoriale ; 68), ISBN 978-2-11-009854-2. (Cote **FP 352.65 CEN**)

LEJEUNE, Albane, POINTEAU, Delphine. *Concours assistant territorial [principal] de conservation du patrimoine et des bibliothèques : concours externe, interne, 3e voie, examens professionnels, catégorie B : tout-en-un*. Seconde édition. Paris : Vuibert, 2015, 318 p., (Admis. Fonction publique, 2114-9305), ISBN 978-2-311-20137-6. (Cote **FP 352.65 LEJ**)

VAISSAIRE-AGARD, Clotilde, QUAIRE, Françoise, PATEZ, Alain. *Préparer le concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'assistant principal de 2ème classe : externe, interne et 3ème voie : spécialité Bibliothèque : épreuves écrites et orales, catégorie B*. Bois-Guillaume : Editions Klog, 2015, 214 p., ISBN 979-10-92272-10-9. (Cote **FP 352.65 VAI**)

CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE DE LA REGION ILE-DE-FRANCE. *Adjoint du patrimoine de 1ère classe : magasinier de bibliothèques, magasinier d'archives, surveillant de musées et monuments historiques, surveillant des établissements d'enseignement culturel, surveillant de parcs et jardins : concours externe, interne et 3 ème concours : examen professionnel*. Paris : la Documentation française, 2013, 330 p. (Annales corrigées, concours de la fonction publique territoriale). ISBN 978-2-11-008692-1. (Cote **FP 352.65 VAI**)

MAUBE, Pierre. *Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques*, sous la direction de Laurence Brunel. Levallois-Perret : Groupe Studyrama, 2013, 254 p., (Concours : fonction publique), ISBN 978-2-7590-1758-4. (Cote **FP 352.65 MAU**)

### ***Méthodologie***

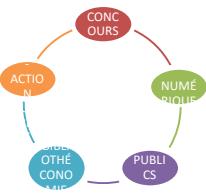
COMAS, José-Maria, *La conversation avec le jury*. Nouvelle édition. Paris : la Documentation française-Direction de l'information légale et administrative, 2012, 122 p., (Formation administration concours, 1152-4235), ISBN 978-2-11-008966-3. (Cote **FP 352.65 COM**)

PIAN, Francis. Réussir la note de synthèse : concours de la catégorie B. Paris : Dunod, 2013, 198 p., (Je prépare, 1965-023X. Concours fonction publique), ISBN 978-2-10-058165-8. (Cote **FP 352.65 PIA**)

TUCCINARDI, Pascal. *La note de synthèse : la note administrative, le rapport : catégories A et B*. Seconde édition. Paris : Nathan, 2011 ; Voiron (Isère) : Carrières publiques, 2011, 257 p., (Intégrer la fonction publique, 1765-7180 ; 26), ISBN 978-2-09-161678-0 (Cote **FP 352.65 TUC**)

### ***Ressources en ligne***

**FNCdg** (Fédération Nationale des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale)  
<http://concours.fncdg.com/>



**Le blog Biblioconcours du Centre de Documentation sur les Métiers du Livre (CDML) :**  
<http://blog-bibliotheque.paris.fr/preparerlesconcours/se-preparer-aux-concours-2/ressources/>

Le site **Médiadix** : [http://mediadix.u-paris10.fr/les\\_formations/concours-a-b-c/?post\\_type=ressources](http://mediadix.u-paris10.fr/les_formations/concours-a-b-c/?post_type=ressources)

Le CFCB de Paris Ouest Nanterre réunit les ressources pédagogiques des Centres Régionaux de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) pour se préparer.

**Le livre blanc des concours des bibliothèques de la Fonction publique territoriale.** Guide gratuit des Editions Klog.

[http://www.editionsklog.com/pub/Livres\\_Blancs/Images\\_FPT/TOUT\\_SUR LES\\_CONCOURS\\_BIB\\_FPT\\_2.pdf](http://www.editionsklog.com/pub/Livres_Blancs/Images_FPT/TOUT_SUR LES_CONCOURS_BIB_FPT_2.pdf)

**Le site de l'Enssib : la bibliothèque numérique et les fiches pratiques.**

« Fiche 1689 : Se préparer aux concours des bibliothèques. » créée, le 20 octobre 2009. »  
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/1689-se-preparer-aux-concours-des-bibliotheques.pdf>

« Fiche 64778 : Préparer les concours des bibliothèques, des archives, et de la documentation » (.zip)  
<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65004-les-concours-des-bibliotheques.pdf>

## NUMÉRIQUE

### *Pratiques culturelles*

GUEGUEN, Éric. *Guide pratique des médias sociaux à l'usage des bibliothèques & centres de documentation*. [Mont-Saint-Aignan] : Ed. Klog, 2012,112 p., ISBN 978-2-9539459-3-5 ; (Cote FP 027 GUE).

OCTOBRE, Sylvie. *Deux pouces et des neurones : les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique*. Paris : la Documentation française, 2014. 285 p. (Questions de culture), ISBN 978-2-11-128155-4. (Cote FP 305.23 OCT)

STARK, Virgile. *Crépuscule des bibliothèques*. Paris : les Belles lettres, 2015. 207 p., ISBN 978-2-251-44529-8, (Cote FP 020 STA)

### *Enquêtes*

FRANCE. INSPECTION GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES. *Jeu et bibliothèque : pour une conjugaison fertile. Rapport - n° 2015- 009*. Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, Ministère de la culture et de la communication, 2015, 122 p.

GAUDRIC, Paul, MAUGER, Gérard, ZUNIGO, Xavier. Lectures numériques. Une enquête sur les grands lecteurs. <https://books.openedition.org/bibpompidou/1862> Paris : Éditions de la Bibliothèque publique d'information, 2016. ISBN électronique : 9782842462208

### *Livre numérique*

CASTRO, Elizabeth. *Créez des documents e-Pub : concevoir des livres électroniques pour iPad et autres liseuses*. Traduit de l'anglais par Hervé Soulard ; avec la contribution de Christian Brugeron. Nouvelle édition. Montreuil : Pearson, 2013. V-185 p., (Studio graphique couleur). ISBN 978-2-7440-2573-0. (Cote FP 621.39 CAS)



PAQUIENSEGUY, Françoise, MIGUET, Mathilde. Lectorat numérique aujourd’hui : pratiques et usages : résultats d’enquête 2011-2013. Paris : Editions des Archives contemporaines, 2015, 101 p., ISBN 978-2-8130-0138-2. (Cote FP 028 PAQ).

PIROLI, Fabrice (dir.). *Le livre numérique au présent : pratiques de lecture, de prescription et de médiation*. Editions universitaires de Dijon, 2015, 136 p., (Sociétés, 1628-5409), ISBN 978-2-36441-126-5. (Cote FP 070.5 LIV)

SOUAL, Laurent. *Le livre numérique en bibliothèque : état des lieux et perspectives*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2015, 119 p. (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-1477-3. (Cote FP 025.21 COL)

Les collections électroniques, une nouvelle politique documentaire / sous la direction de Pierre Carbone et François Cavalier. - Cercle de la Librairie, 2009 (Cote FP 025.21 COL)

### **Bibliothèques numériques**

PAPY, Fabrice. *Bibliothèques numériques : interopérabilité et usages*. Londres : Iste éditions, 2015. 159 p., (Bibliothèques et collections numériques ; 1), ISBN 978-1-78405-117-4.

TOSCA CONSULTANTS. ANDRO, Mathieu, ASSELIN, Emmanuelle, MAISONNEUVE, Marc. *Bibliothèques numériques : logiciels et plateformes* - [Paris] : ADBS éditions, 2012. 351 p. (Sciences et techniques de l'information, 1762-8288) (Sciences et techniques de l'information) ISBN 978-2-84365-140-3. (Cote FP 025.2 BIB)

### **Ressources en ligne**

BATS, Raphaëlle. Participation en bibliothèque : de la démocratisation à la création collective. *Bibliothèques : Au cœur du politique*. 77, décembre 2014, pp. 42-46. [en ligne] : <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65769-77-au-coeur-du-politique.pdf>>

Des fiches d'action culturelle sur le thème du numérique sur ***Bibliothèques dans la cité***. [en ligne] : <[http://www.bibliothequedanslacite.org/fiches-action?field\\_indexation\\_de\\_l\\_action\\_tes\\_tid%5B%5D=81&field\\_indexation\\_de\\_l\\_action\\_tes\\_tid%5B%5D=35&field\\_r\\_gion\\_tid>All](http://www.bibliothequedanslacite.org/fiches-action?field_indexation_de_l_action_tes_tid%5B%5D=81&field_indexation_de_l_action_tes_tid%5B%5D=35&field_r_gion_tid>All)>

HELLY, Perrine, PENNEC, Brigitte. Bibliothèque et numérique : vers des espaces de création et de participation *Bulletin des bibliothèques de France*. 7, 2016. [en ligne] : <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheque-et-numerique-vers-des-espaces-de-creation-et-de-participation\\_65740](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/bibliotheque-et-numerique-vers-des-espaces-de-creation-et-de-participation_65740)>. ISSN 1292-8399.

CHAIGNE, Virginie. Les métiers du livre face au numérique. *Bulletin des bibliothèques de France*, 7, 2016. *Tour d’horizon*. [en ligne]. <[http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-metiers-du-livre-face-au-numerique\\_65745](http://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/les-metiers-du-livre-face-au-numerique_65745)>. ISSN 1292-8399.

MERCIER, Silvère. Bibliobsession : le blog de Silvae, bibliothécaire engagé pour le développement des médiations numériques et des biens communs de la connaissance. [en ligne]. <<http://www.bibliobsession.net/>>



## PUBLICS

### *Politique d'accueil*

BATS, Raphaëlle. *Construire des pratiques participatives dans les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015. 157 p., (La boîte à outils, 1259-4857 ; 33) ([Collection La Boîte à outils](#)), ISBN 979-10-91281-58-4. (Cote FP 021.6 CON)

MIRIBEL, Marielle de. *Se former à l'accueil : éthique et pratique* ; préface de Brigitte Evano. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2012, 350 p., (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-1364-6 (Cote : FP 025.5 SEF)

VIDAL, Jean-Marc. *Faire connaître et valoriser sa bibliothèque : communiquer avec les publics* ; contributions de Raphaëlle Bats ; Sandrine Chomel-Isaac ; Nathalie Clot, [et al.]. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012. 180 p., (La boîte à outils, 1259-4857 ; 27), ISBN 979-10-91281-02-7. (Cote FP 025.5 FAI).

EVANS, Christophe. *Mener l'enquête : guide des études de publics en bibliothèque*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2011. 159 p. (La boîte à outils, 1259-4857 ; 22), ISBN 978-2-910227-89-0 (Cote FP 020 MEN).

### *Espaces et Publics*

JACQUET, Amandine *Bibliothèques troisième lieu*. Association des bibliothécaires français, 2015, (Médiathèmes ; 14), ISBN 978-2-900177-41-9. (Cote FP 027 JAC)

MIRIBEL, Marielle de. *Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*. Paris : Editions du Cercle de la librairie, 2015. 335 p. (Bibliothèques, 0184-0886). ISBN 978-2-7654-1449-0. (Cote FP 025.5 VEI).

JACQUINET, Marie-Christine (dir.). *Créer des services innovants : stratégies et répertoire d'actions pour les bibliothèques*. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2011, 172 p., (La boîte à outils, 1259-4857 ; 23), ISBN 978-2-910227-90-6. (Cote FP 025.5 CRE)

MULLER, Françoise, RIGEADE, Marine (dir.). *Ouvrir grand la médiathèque : faire évoluer les horaires d'ouverture* ; avant-propos de Fleur Pellerin, préface Anne Verneuil. Paris : ABF - Ministère de la culture et de la communication, 2014, 194 p., (Médiathèmes ; 13), ISBN 978-2-900177-40-2. (Cote FP 025.5 OUV)

TABET, Claudie. *La bibliothèque hors les murs*. Nouvelle édition. Paris : Cercle de la Librairie, 2004, 317 p. (Bibliothèques, 0184-0886) (Bibliothèques), ISBN 2-7654-0893-9. (Cote FP 021.2 TAB).

La Revue des livres pour enfants : Lecture, bibliothèques et territoires. 2014,278. Paris : BNF-Centre national de la littérature pour la jeunesse-La joie par les livres, 1965-\_\_\_\_\_, ISSN : 0398-8384.

### *Accueillir tous les publics*

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE. Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque. Le Mans : Bibliothèque départementale de la Sarthe, 2008. - 59 p. (Cote 362.4 ACC)



PAUGAM, Serge, GIORGETTI, Camila. *Des pauvres à la bibliothèque : enquête au Centre Pompidou* ; avec la collaboration de Benoît Roullin, Ingrid Bejarano, Juliette Ferreyrolles... [et al.]. Paris : Presses universitaires de France, 2013. VIII-185 p., (Le lien social, 1285-3097), ISBN 978-2-13-061902-4. (Cote 025.5 PAU)

MIRIBEL, Marielle de. *Accueillir les publics, comprendre et agir* ; avec la participation de Brigitte Evano, Benoît Lizée et Tony Faragasso. Seconde édition revue et augmentée. Paris : Ed. du Cercle de la librairie, 2013, 515 p. (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-1393-6. (Cote 025.5 MIR)

## BIBLIOTHÉCONOMIE

SCHÖPFEL, Joachim, BOUKACEM-ZEGHMOURI, Chérifa (dir.) .*Vers la bibliothèque globale : L'Agenda 21 dans les bibliothèques ; préface de Jean Schepman*. Paris : Electre, 2014. 176 p. (Collection Bibliothèques, 0184-0886) ISBN 978-2-7654-1421-6. (Cote FP 021.7 SCH).

PERALES, Christophe. *Conduire le changement en bibliothèque : vers des organisations apprenantes*. Villeurbanne : Presses de l'Enssib, 2015, 183 p., (La boîte à outils, 1259-4857 ; 32), ISBN 979-10-91281-17-1. (Cote FP 027 CON).

BISBROUCK, Marie-Françoise (dir.). *Bibliothèques d'aujourd'hui : à la conquête de nouveaux espaces*. [Nouvelle édition]. Paris : Éd. du Cercle de la librairie, 2014, 437 p., [1 cd-rom]. (Bibliothèques), ISBN : 978-2-7654-1429-2. (Cote FP 022 BIB).

CALENGE, Bertrand. *Les Petites bibliothèques publiques*. Nouvelle édition. Paris : Cercle de la Librairie, 2006, 272 p. (Collection Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-0916-8 (Cote FP 027.4 CAL)

### *Formation continue*

OCTOBRE, Sylvie. *Deux pouces et des neurones : les cultures juvéniles de l'ère médiatique à l'ère numérique*. Paris : la Documentation française, 2014. 285 p. (Questions de culture), ISBN 978-2-11-128155-4. (Cote FP 305.23 OCT)

ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES DE FRANCE. *Mémento du bibliothécaire : guide pratique*. 2010

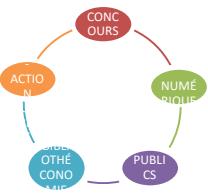
ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANÇAIS. *Le métier de bibliothécaire* ; sous la direction d'Yves Alix. 12<sup>ème</sup> édition. Paris : Cercle de la Librairie, 2013, 565 p. (Le métier de), ISBN 978-2-7654-1397-4. (Cote 025 MET)

ALIX, Yves (dir.).*Droit d'auteur et bibliothèques*. Paris : Cercle de la Librairie : Electre, 2012. 241 p. (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-1348-6 (Cote FP 346.048 ALI)

PIERRET, Gilles (dir.).*Musique en bibliothèques*. Paris : Cercle de la Librairie, 2012, 357 p., (Bibliothèques), ISBN 978-2-7654-1360-8. (Cote FP 025.2 MUS)

### *Aménagement, espaces*

FRANCE. Service du livre et de la lecture. *Concevoir et construire une bibliothèque : du projet à la réalisation*. Paris : Éd. du Moniteur, 2011. (Concevoir et construire), 339 p., ISBN : 978-2-281-11501. (Cote FP 022.3 CON)



Miribel, Maryse. De (éd.). *Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*. Paris, France : Éditions du Cercle de la librairie, 2015. 335 p., ISBN : 978-2-7654-1449-0. (Cote FP 025.5 VEI).

PETIT, Christelle. *Architecture et bibliothèque : vingt ans de construction : 1992-2012* ; textes de Pierre Franqueville, Florian Forestier, Pierre Riboulet, [et al.] ; entretiens réalisés en collaboration avec Thierry Ermakoff ; illustrations de Franck Bonnefoy. Villeurbanne : Presses de l'ENSSIB, 2012, 215 p., ISBN 978-2-910227-98-2. (Cote FP 022.3 ARC)

POISSENOT, Claude. *La nouvelle bibliothèque : contribution pour la bibliothèque de demain*. Voiron : Territorial éd., 86 p., (Dossier d'experts), ISBN 978-2-35295-766-9, (Cote FP 027 POI).

CAROUX, Hélène. *Architecture & lecture : les bibliothèques municipales en France, 1945-2002* ; préface de Michel Melot. Paris : Picard, 2008. 304 p., (Collection Architectures contemporaines. Etudes ; 4), ISBN 978-2-7084-0813-5. (FP 727.809 44 CAR)

PIQUET, Michel. *Court traité de signalétique à l'usage des bibliothèques publiques*. Paris : Cercle de la Librairie, 2003, 121 p., (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 2-7654-0875-0 (Cote FP 022.9 PIQ).

PROST, Elisabeth. ESNAULT, Nathalie. *Déménager une bibliothèque*. Paris : Cercle de la Librairie, 2003, 222 p., (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 2-7654-0864-5. (Cote FP 022 PRO)

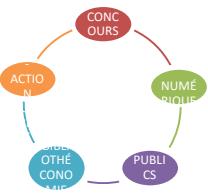
TAESCH-FÖRSTE, Danielle. Concevoir, réaliser et organiser une bibliothèque : mémento pratique à l'usage des élus, des responsables administratifs et des bibliothécaires. Nouvelle édition mise à jour. Paris : Cercle de la Librairie, 2006, 164 p., (Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 2-7654-0932-3. (COTE FP 027.4 TAE).

VINCENT, Stéphane, LACAS, Jean-Christophe. Rêver la médiathèque, la réaliser : une démarche expérimentale à Lezoux, Puy-de-Dôme. Bibliothèques : Au cœur du politique. 77, pp. 46–48. [en ligne]. <<http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/65769-77-au-coeur-du-politique.pdf>>

La Revue des livres pour enfants : Un architecte à la médiathèque. 2015,283. Paris : BNF-Centre national de la littérature pour la jeunesse-La joie par les livres, 1965-\_\_\_\_, ISSN : 0398-8384.

Des fiches pratiques plus généralistes (Maîtrise d'Ouvrage Publique MOP Construire ou réhabiliter un bâtiment - fiches 01-03-04-05) et plus récentes (16 janv. 2015) sont disponibles en ligne (gratuitement ?) sous réserve de création d'un compte :

<http://www.certu-catalogue.fr/maitrise-d-ouvrage-publique-mop-construire-ou-rehabiliter-un-batiment-fiches-01-03-04-05.html>



## MÉDIATION CULTURELLE

HUCHET, Bernard, PAYEN, Emmanuelle (dir.). *L'action culturelle en bibliothèque*. Nouvelle édition. Paris : Cercle de la Librairie, 2008, 319 p., (Collection Bibliothèques, 0184-0886), ISBN 978-2-7654-0958-8 (Cote FP 021.2 ACT)

*Etude des différentes formes d'action culturelle possibles au travers d'exemples et d'expériences de plusieurs bibliothèques publiques. On trouve deux chapitres plus spécifiques aux publics jeunes et adolescents (pp. 139-159).*

CHAUMIER, Serge, MAIRESSE François. *La médiation culturelle*. Paris : Armand Colin, 2013, 276 p., ISBN 978-2-200-27658-4. (Cote FP 353.7 CHA)

ALAMICHEL, Dominique. *La bibliothécaire jeunesse, une intervenante culturelle : 60 animations pour les enfants de 18 mois à 11 ans* ; avec la participation de Anne-Laure Bonsergent et Cindy Perez. Paris : Cercle de la Librairie, 2011, 283 p., (Bibliothèques), ISBN 978-2-7654-1007-2. (Cote FP 027.625 ALA).

*Assez complet et ciblé, cette nouvelle édition aborde le rôle d'intervenante culturelle de la bibliothécaire jeunesse, comme la démarche détaillée de l'animation, et présente des fiches-outils des typologies et supports d'actions.*

BARTHELEMY, Philippe. *Financer son projet culturel : méthode de recherche de financements*. Nouvelle édition. Voiron : Territorial éd., 2012. 134 p., (Dossier d'experts), ISBN 978-2-8186-0334-5. (Cote FP 353.7 BAR).

MOULINIER, Pierre. *Les politiques publiques de la culture en France*. Sixième édition mise à jour. Paris : Presses universitaires de France, 2013, 127 p., (Que sais-je ? : droit-politique ; n° 3427), ISBN 978-2-13-061988-8 (Cote FP 353.7 MOU).

TABET, Claudie. *La bibliothèque hors les murs*. Nouvelle édition. Paris : Cercle de la Librairie, 2004, 317 p. (Bibliothèques, 0184-0886) (Bibliothèques), ISBN 2-7654-0893-9. (Cote FP 021.2 TAB).

Le site **Bibliothèques dans la cité** est une initiative de la Délégation à la coopération nationale et internationale de la Bibliothèque publique d'information.

*Sur ce site on peut trouver des fiches-actions, assorties des fiches de présentation des bibliothèques et des partenaires, qui présentent des animations diverses (indexées par typologie, publics, régions) : considération des aspects pratiques, moyens mobilisés, difficultés et succès. La rubrique « Lu sur le web » met en lumière les initiatives.*

[en ligne] . < <http://www.bibliothequedanslacite.org/fiches-action> .>

L'opération « **Premières pages** », initiée en 2009 par le Ministère de la culture et de la communication a pour but de « sensibiliser les familles, notamment les plus fragiles et les plus éloignées du livre, à l'importance de la lecture, **dès le plus jeune âge** ».

21 « territoires » (départements ou collectivités) y participent actuellement : il s'agit de favoriser l'action culturelle et artistique en l'inscrivant dans des schémas territoriaux de lecture publique.

[en ligne] . < <http://www.premierespages.fr/> >



On y trouve notamment les « **Guides pratiques à l'attention des professionnels**» pour des actions **en direction du très jeune public**, réalisés par l'association [A.C.C.E.S.](#)  
 BONNAFE, Marie, CABREJO-PARRA, Evelio. *Les livres, c'est bon pour les bébés*, 2011. 38 p.  
 ISBN : 978-2-9505060-3-8 ; *Lire Ensemble avec les bébés*, 20 p. (ISBN en cours).

### Les ressources locales

L'agenda des actions en direction du jeune public sur le **Blog des animations des bibliothèques angevines** : « Jeunesse | **B.A.ba** ». [en ligne] :< <http://b-a-ba.info/animations/theme/jeunesse/> >

Les bibliothèques départementales fournissent des ressources et outils pour l'animation à destination des médiathèques.

Les p'tits papiers d'André Zeau : le blog des bib interco de Maine-et-Loire. [En ligne].  
<https://andrezeau.wordpress.com/> >

Le **Guide des outils d'animations** de la bibliothèque départementale de Maine et Loire, édité en 2012, présente le matériel qu'elle met à disposition dans son rôle d'accompagnement des bibliothèques du département (expositions modulables, malles d'animation, valises de sélection, kamishibaïs, tapis de lecture). [en ligne]. < <http://culture.maine-et-loire.fr/fileadmin/culturepatrimoine/culture/bdp/ressources/>  
[Guide bdp final basse def.pdf](#) >

On peut consulter **les outils de médiation numérique** sur la page : <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/le-numerique/#c12858>

La BDP de la Sarthe vient d'édition un **Guide de l'action culturelle** (2015) où elle présente ses actions et services, ainsi que des conseils pour l'organisation d'animations par thématiques (littérature, poésie, conte), supports (animation numérique, jeux), ou publics (petite enfance, lire autrement).

[http://www.bds.cg72.fr/iso\\_upload/Handicap\\_0.pdf](http://www.bds.cg72.fr/iso_upload/Handicap_0.pdf)

Enfin, elle propose un guide très complet et détaillé sur l'**accessibilité**, l'accès aux collections et les **médiations** possibles auprès des publics en situation de handicap.

BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE LA SARTHE. Accueillir les publics handicapés à la bibliothèque. Le Mans : Bibliothèque départementale de la Sarthe, 2008. - 59 p. (Cote 362.4 ACC).  
[http://www.bds.cg72.fr/iso\\_upload/Handicap\\_0.pdf](http://www.bds.cg72.fr/iso_upload/Handicap_0.pdf)

Ce document aborde la réglementation, aménagement, signalétique, mais aussi des dispositifs d'adaptation des collections, les actions culturelles, les interlocuteurs et partenaires pour l'accueil des publics, en fonction de la situation de handicap et de l'âge, notamment les jeunes publics et scolaires.

# le PETIT BLEU

n° 82 | lettre d'information du BiblioPôle



P.2 à 3 |  
ZOOM SUR...  
• Qu'est-ce qu'on fabrique en juin ?

## DU CÔTÉ DU BIBLIOPÔLE

- Vade-mecum : projets d'aménagement et de construction
- Le fonds professionnel : un allié dans la formation et l'information de chacun

## P.4 | DU CÔTÉ DU RÉSEAU

- Une commémoration plus que réussie à la bibliothèque de la Romagne

## P.5 | RETOUR SUR

- Les rencontres musicales se poursuivent avec François Breut
- Prix Mangalu des collégiens : une action de médiation autour du manga

## P.6 | EN BREF

- Collection Raconter la vie
- Lire en short ou Partir en livre ?
- ...C'est aussi lire sur les lieux de baignade surveillée
- Résultat du prix MFR

## DÉCOUVERTES

- Radio You, un projet de webradio jeune, curieuse et ludique

## P.7 | PORTRAIT

- Emmanuelle Garcia, une femme au cœur de la coopération

## INFOS PRATIQUES

- Horaires d'été
- Offre de formation du 2<sup>e</sup> semestre
- Du côté du BiblioPôle

## P.8 | VISITE D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Gesté

Directeur de la publication : Sandrine Bernard  
Rédacteur en chef : Martine Boutreux  
Rédacteurs pour ce numéro : Sandrine Bernard, Martine Boutreux, Jeanne Chaize, Sarah Colombeau, Élise Coutand, Matthieu Daneau, Hélène Grimaud, Nelly Loizeau, Marie-Christine Palussière, Alexandra Panserieu, Edwina Pivert.  
Mise en page : Edwina Pivert - Département 49  
ISSN : 1250-0135  
Dépôt légal : 2<sup>nd</sup> trimestre 2016

## ÉDITORIAL

# UNE CULTURE DE L'INGÉNIERIE

"Assister", "conseiller", "expertiser", tels sont les maîtres mots aujourd'hui du BiblioPôle. Ils peuvent se résumer en un concept, celui d'"ingénierie culturelle".

Au bénéfice des collectivités, cette ingénierie est l'un des axes fort de notre nouvelle politique départementale.

Au sein du BiblioPôle, le travail d'expertise, de veille ou de formation déjà existant se renforce. Concrètement, la bibliothèque départementale de Maine-et-Loire se positionne, en complément de ses missions plus classiques, comme "prestataire de services" en différents domaines tels que le soutien à la construction de bibliothèque, l'aide au recrutement, le conseil en matière d'informatisation, de programmation culturelle ou encore de numérique.

Cette démarche est issue d'une volonté permanente de décrypter les attentes, d'écouter, d'innover, au service des autres bibliothèques.

Dernièrement, le fonds professionnel a fait peau neuve. De plus, un bulletin, nouvel outil de veille, fait état de ressources documentaires afin de rester connecté à l'actualité et aux évolutions du métier. Prochainement, c'est un guide pour aider les collectivités dans la construction et l'aménagement de leur bibliothèque qui sera dévoilé.

Comme dans les territoires, les projets ne manquent pas au BiblioPôle !

Ce nouveau numéro du Petit Bleu l'illustre.

Notre engagement est bien de répondre, à vos côtés, à un projet collectif de lecture publique pour l'ensemble des populations du département.

**Frédérique DROUET D'AUBIGNY**  
Conseillère départementale déléguée à la Culture, au Patrimoine et aux Archives



© Département de Maine-et-Loire

## ZOOM SUR...

### ● QU'EST-CE QU'ON FABRIQUE EN JUIN ?

Avec la 2<sup>e</sup> édition de La Fabrique du numérique, qui se tiendra au mois de juin et s'intitule "Qu'est-ce qu'on fabrique ?", le BiblioPôle s'inscrit dans l'expérimentation et le partage. Cette année les Fab Labs (contraction de l'anglais Fabrication Laboratory) sont à l'honneur et seront présents sous toutes les formes.

A l'image de la précédente édition, l'événement invite le tout public dans les bibliothèques partenaires : la médiathèque de Juigné-sur-Loire, le réseau Médiathèque[S] de Loire-Authion et le réseau Lire en Layon. Animés par des associations locales comme *Terre des Sciences* ou *les Petits Débrouillards*, des ateliers de découverte permettront d'expérimenter, créer voire même de bidouiller des objets pour se familiariser avec le numérique.

Des conférences permettront également de découvrir ces nouvelles pratiques de partage et d'échange.

Côté professionnel, une journée d'étude et de découverte, le 16 juin à la ferme du haras au Lion d'Angers, donnera les clés pour comprendre, adopter et faire partager dans les bibliothèques ces nouvelles propositions créatrices, ludiques, artistiques et sociales.

<http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>



## DU CÔTÉ DU BIBLIOPÔLE

# VADE-MECUM : PROJETS D'AMÉNAGEMENT ET DE CONSTRUCTION

*Le BiblioPôle prépare un guide pour accompagner les équipes des bibliothèques et les élus des collectivités dans leur projet d'aménagement, de réaménagement, rénovation ou construction d'une bibliothèque ou d'une médiathèque.*

Ce travail est né de la volonté de fournir un outil complémentaire à l'expertise et à l'assistance technique assurées par les agents du BiblioPôle. Ce document propose des pistes sur l'aménagement des espaces, le renouvellement du mobilier, la rénovation d'un bâtiment existant ou la création d'une médiathèque. Une attention particulière est portée à l'accessibilité des lieux et à leur attractivité mais également à leur possible modularité : la bibliothèque d'aujourd'hui et de demain doit pouvoir s'adapter à de nouveaux usages.

Des exemples et témoignages recueillis dans plusieurs bibliothèques et médiathèques du Département viennent illustrer la méthodologie de projet et les aspects réglementaires.

Réalisé par Jeanne Chaize dans le cadre du master Métiers des bibliothèques à l'université d'Angers, il sera disponible dès le mois de septembre sur le portail Culture et Patrimoine, dans la rubrique *Les ressources > Aides, guides, procédures*

PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES  
CRÉATION, RÉHABILITATION, AMÉNAGEMENT,  
EXTENSION

GUIDE PRATIQUE



le BiblioPôle  
LE RÉSEAU DE LECTURE DU DÉPARTEMENT

Vade-mecum © Edwina Pivert

Les contacts et ressources utiles y sont référencés, ainsi qu'une sélection de documents proposés dans le fonds professionnel.

Pour en savoir plus : <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/bibliopole/>

En attendant la parution du Vade-mecum, quelques pistes bibliographiques :



*Concevoir et construire une bibliothèque, du projet à la réalisation*, sous la direction de Laure Collignon et Colette Gravier, Éditions Le Moniteur, 2011

*Bibliothèques d'aujourd'hui à la conquête de nouveaux espaces*, sous la direction de Marie-Françoise Bisbrouck, Cercle de la librairie, 2014

*Veiller au confort des lecteurs : du bon usage des cinq sens en bibliothèque*, sous la direction de Marielle de Miribel, Cercle de la librairie, 2015

*Bibliothèques troisième lieu*, sous la direction d'Amandine Jacques, Association des bibliothécaires français, 2015.

Ces ouvrages sont disponibles dans le fonds professionnel du BiblioPôle.

# LE FONDS PROFESSIONNEL : UN ALLIÉ DANS LA FORMATION ET L'INFORMATION DE CHACUN

*Le BiblioPôle, centre de ressources et de services pour les professionnels et bénévoles du réseau de lecture du département, fournit des collections imprimées, audiovisuelles et numériques. Il propose des outils d'animation, une offre de formation, apporte son expertise et s'engage comme partenaire culturel. Moins connu, il met également un fonds professionnel à votre disposition.*



Fonds professionnel © Edwina Pivert

Ce fonds professionnel est constitué d'ouvrages et de revues spécialisés sur des sujets très divers : la bibliothéconomie<sup>1</sup>, le catalogage, la préparation aux concours, la médiation, le numérique, la musique et le cinéma, la littérature, l'histoire du livre...

Edwina Pivert qui a en charge ce fonds spécifique l'actualise et le met à jour tous les ans. Début 2016, elle a trié, racheté, réorganisé et installé ce fonds au cœur de l'espace numérique. Le fonds professionnel musique et cinéma est, quant à lui, consultable dans l'espace vidéothèque-discothèque. Ce travail a été complété par l'achat de nouveaux abonnements nécessaires à la fonction de bibliothécaires, notamment les revues professionnelles *Bulletin des bibliothèques de France*, *La Gazette des communes*, *Livres Hebdo* ou encore *Archimag*.

Les documents sont consultables sur place et peuvent être empruntés. Afin d'en faciliter l'identification, tous ces

livres portent la mention "FP" sur la cote. Les suggestions d'achat sont bien évidemment les bienvenues.

Pour parfaire l'ensemble, Edwina Pivert s'est proposée de réaliser un bulletin documentaire mensuel. Visant à informer des dernières actualités du métier et des sujets en cours de discussion, ce bulletin est d'ores et déjà disponible sur le portail BiblioPôle<sup>2</sup>. Il est composé de références d'articles de revues mais également de liens vers des ressources numériques.

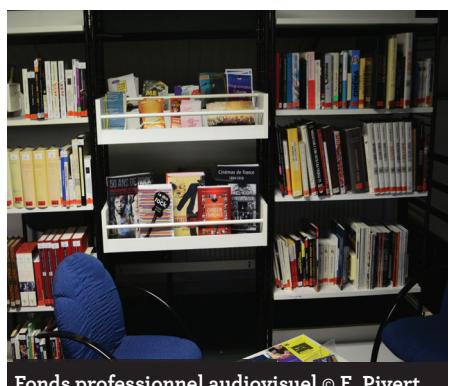
Enfin, Jeanne Chaize, stagiaire métiers du livre, a travaillé notamment à valoriser ce fonds.

Dans un espace chaleureux, n'hésitez pas à venir consulter ou emprunter quantité d'informations utiles, actualisées et en libre accès. Usez, abusez de cet espace conçu pour vous !!

<sup>1</sup> *Bibliothéconomie : ensemble des techniques de gestion et d'organisation des bibliothèques. Ce terme est de plus en plus souvent délaissé au profit de l'expression Sciences de l'information et des bibliothèques.*

<sup>2</sup> <http://culture.maine-et-loire.fr/la-culture/lecture-publique/les-ressources/publications-bibliographies-et-selections/#c12937>

Contact : [e.pivert@mairie-et-loire.fr](mailto:e.pivert@mairie-et-loire.fr)

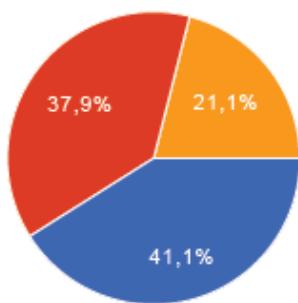


Fonds professionnel audiovisuel © E. Pivert

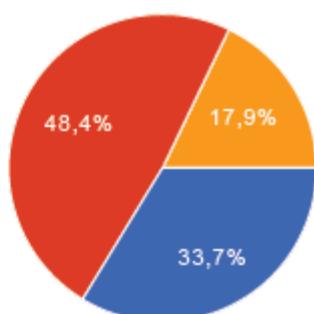
Votre bibliothèque fait-elle partie d'un réseau communal ou intercommunal de bibliothèques?



Quel est le niveau de conventionnement de la bibliothèque?



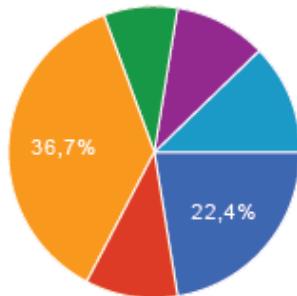
Votre bibliothèque fait-elle/a-t-elle fait l'objet d'un projet architectural et/ou mobilier ?



OUI	32	33.7 %
NON	46	48.4 %
En cours de réflexion	17	17.9 %

## Nature du projet

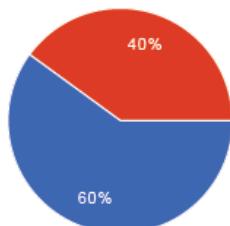
Quelle est la nature du projet ?



Travaux d'amélioration de l'existant (peinture, sols...)	11	22.4 %
Déménagement dans un local préexistant sans travaux importants	5	10.2 %
Déménagement dans un local préexistant avec travaux importants	18	36.7 %
Extension	4	8.2 %
Rénovation importante de l'existant	5	10.2 %
Nouvelle construction	6	12.2 %

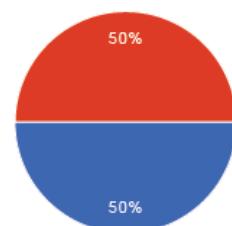
## Autres travaux

Engagez-vous d'autres travaux dans le bâtiment?



## Autres travaux

Engagez-vous d'autres travaux dans le bâtiment?



Pas d'autres travaux	3	60 %
Extension	2	40 %

Pas d'autres travaux	2	50 %
Rénovation importante de l'existant	2	50 %

## Local préexistant

Ancienne fonction du bâtiment

anciennes salles du presbytère (si c'est un déménagement)

bureau entreprise

centre commercial

hôpital

Ecole maternelle

poste

maison d'habitation

LOGEMENT DE FONCTION

classe

Centre culturel

Presbytère

bureau de la mairie

multi-accueil

salle de loisirs

salle d'exposition

usine

Mairie puis garderie

caserne

Ecole

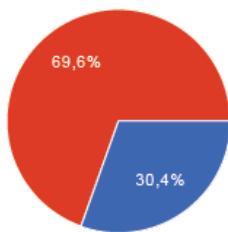
école primaire

école, ancien jeu de boules de fort

mairie

/

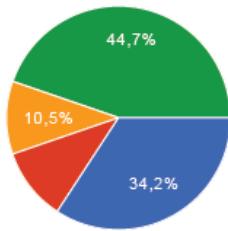
#### Le local est-il un bâtiment patrimonial?



OUI	7	30.4 %
NON	16	69.6 %

#### Avancement du projet

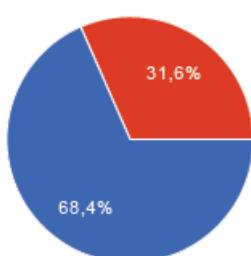
Si le projet a nécessité ou nécessite l'intervention d'un architecte, quelle en est l'étape d'avancement?



Étude de faisabilité - Diagnostic - Programme - Choix de l'architecte	13	34.2 %
Avant-projet sommaire (APS) - Avant-projet détaillé (APD) -Choix des prestataires	4	10.5 %
Travaux	4	10.5 %
Ouverture au public	17	44.7 %

#### Accompagnement au projet

Le projet a-t-il fait / fait-il l'objet d'un accompagnement financier ou technique de l'état, d'un autre organisme ou collectivité ?



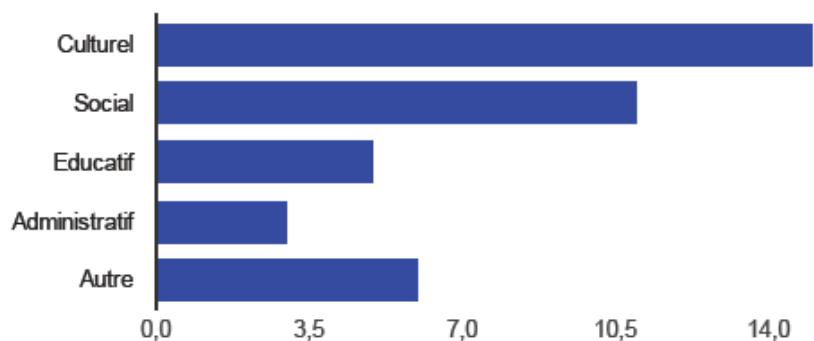
OUI	26	68.4 %
NON	12	31.6 %

## Services présents dans l'établissement

Votre bibliothèque partage-t-elle/ va-t-elle partager les locaux avec d'autres services ?



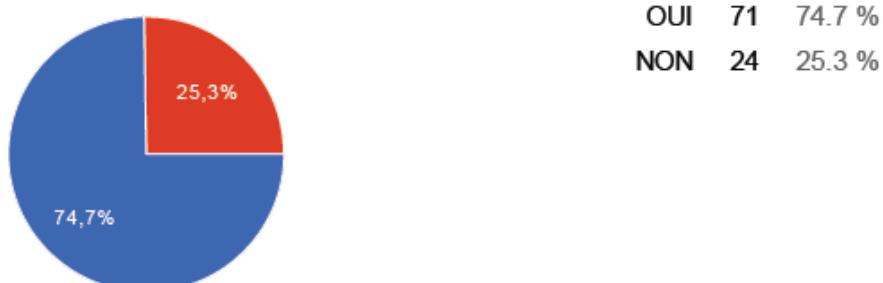
Si oui, de quel type? (plusieurs réponses possibles)



Culturel	15	48.4 %
Social	11	35.5 %
Educatif	5	16.1 %
Administratif	3	9.7 %
Autre	6	19.4 %

## Accompagnement du BiblioPôle

Dans le cadre de projets d'aménagement, êtes-vous ou seriez-vous intéressé par un accompagnement du BiblioPôle (conseil, expertise) ?



Les deux annexes suivantes donnent une vision de l'organisation du Conseil départemental et du positionnement de la BDP au sein des services.

#### **ANNEXE 5 - ORGANIGRAMME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Le BiblioPôle est placé sous la direction de la culture, par délégation de la Direction Générale des services, au sein du service Culture et Patrimoine. Avec la musique et la danse, la lecture est l'un des axes du développement culturel du territoire.

A ce titre la BDP participe à la politique d'ingénierie territoriale impulsée par le département dans le cadre de l'aménagement du territoire. L'intervention de la BDP concerne le volet culturel.

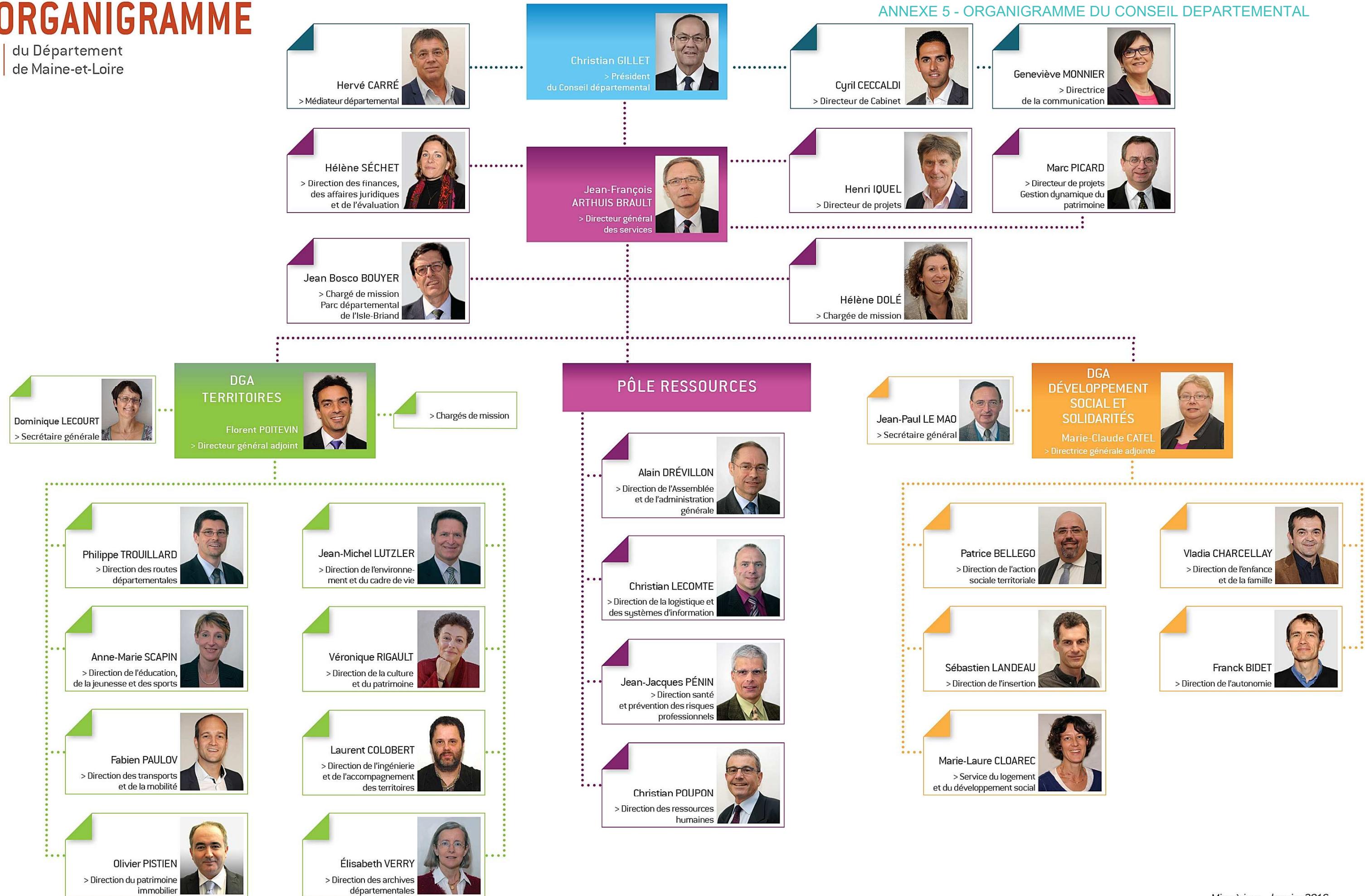
#### **ANNEXE 6 – INGÉNIERIE TERRITORIALE - Fiche Direction Culture et Patrimoine : Lecture Publique. 22 mars 2016.**

L'annexe suivante est une fiche récapitulative du service de lecture départementale, qui explicite le champ d'action du BiblioPôle, l'expertise qu'elle peut apporter aux collectivités, dans sa contribution à l'alimentation de la plateforme de conseil en ligne.

# ORGANIGRAMME

du Département  
de Maine-et-Loire

## ANNEXE 5 - ORGANIGRAMME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL



Mise à jour - Janvier 2016

**ANNEXE 6 - INGÉNIERIE TERRITORIALE - Fiche Direction Culture et Patrimoine : Lecture Publique. 22 mars 2016.**

<b>3.7</b> <b>Référence au projet départemental</b>	<p><b>Un Département acteur du développement équitable des territoires, à l'écoute de leurs besoins et organisé pour les accompagner dans leurs projets.</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Culture et Patrimoine</b></p>
<b>Intitulé des missions</b>	<b>Développement de la lecture publique et des bibliothèques : assister, conseiller et expertiser</b>
<b>Descriptif des missions</b>	<p>Le BiblioPôle, service de lecture publique du Département, s'organise autour de trois grandes missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le soutien au développement des acteurs et du territoire,</li> <li>- l'offre et la circulation des documents</li> <li>- l'innovation dans l'action culturelle et le numérique.</li> </ul> <p>L'équipe des bibliothécaires du BiblioPôle propose en particulier d'accompagner les collectivités et les bibliothécaires de son réseau sur des projets tels que :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la constitution et les modalités d'organisation d'un réseau de bibliothèques</li> <li>- la construction, l'extension, le réaménagement d'une bibliothèque</li> <li>- l'informatisation des collections (choix de logiciels documentaire, formations en informatique documentaire)</li> <li>- le recrutement de personnels (aide dans les démarches de recherche de professionnels, aide à la réalisation de fiches de poste, participation aux entretiens de recrutement)</li> <li>- la politique documentaire et le choix des ressources (numériques notamment)</li> <li>- la gestion d'une bibliothèque (Visites d'assistance technique, formations)</li> <li>- le choix d'une programmation culturelle ou l'aide au développement d'une méthodologie de projet en matière de politique culturelle adaptée aux bibliothèques</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Collectivités, bibliothécaires (bénévoles ou professionnels)
<b>Formes de l'intervention</b>	<p>La contribution du service pourra donner lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un conseil oral</li> <li>- La participation à une ou plusieurs réunions selon la nature du projet</li> <li>- Des actions de formation</li> <li>- La remise de ressources, de fiches et de documents techniques (vade-mecum, ...)</li> <li>- Une orientation vers d'autres structures ressources (partenaires), ou d'autres dispositifs de soutien et d'accompagnement</li> </ul>
<b>Délais d'intervention</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise de contact avec la collectivité dans les jours qui suivent la date de la demande</li> <li>- Réponses circonstanciées dans la quinzaine ou le mois</li> <li>- Suivi de projets à plus long terme</li> </ul>
<b>Exemple</b>	Accompagnement du projet de réaménagement d'une bibliothèque
<b>Direction référente</b>	Direction Culture et Patrimoine

## **Table des illustrations**

Photo de couverture : « Les Boîtes à culture » Médiathèque de Bouchemaine .....	
Photo 1.:Plan du Bibliopôle .....	7
Photo 2 : Carte des communes organisées en réseau de bibliothèques en Maine -et-Loire.....	25
Photo 3 : Le plan des usages issus de la résidence de la 27 e Région à Lezoux .....	48
Photo 4 : Espace de formation professionnelle .....	58

## **Table des tableaux**

Tableau 1: Organigramme de l'équipe du BiblioPôle .....	8
Tableau 2 : Tableau des typologies et critères de convention pour la lecture publique entre les communes et le Conseil Départemental .....	11

# Table des matières

<b>INDEX .....</b>	<b>1</b>
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>I. LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES DE PRÊT ET LE « BIBLIOPÔLE ».....</b>	<b>4</b>
<b>1. La diversification des missions des bibliothèques départementales de prêt .....</b>	<b>4</b>
1.1. A l'origine : les BCP et leur mission de desserte documentaire .....	4
1.2. Le transfert de la compétence aux départements.....	4
1.3. Le positionnement actuel des BDP : « indispensables autrement» .....	5
<b>2. Le BiblioPôle, bibliothèque départementale de Maine-et- Loire.....</b>	<b>6</b>
2.1. Contexte et fonctionnement.....	6
1.1.1. Implantation .....	6
1.1.2. Bâtiment : espaces et logistique .....	7
1.1.3. L'équipe.....	8
2.2. Réseau départemental .....	10
2.2.1. Territoire et publics desservis .....	10
2.2.2. Bibliothèques conventionnées.....	10
2.3. Missions actuelles .....	12
2.4. Prospectives .....	17
2.4.1. Projets.....	17
2.4.2. Evolutions .....	18
<b>II. LA PARTICIPATION À L'AMÉNAGEMENT CULTUREL DU TERRITOIRE - MISSION PRINCIPALE .....</b>	<b>19</b>
<b>1. L'enjeu de l'accompagnement aux projets de bibliothèques.....</b>	<b>19</b>
1.1. Les inégalités territoriales en matière d'équipements de lecture publique .....	19
1.2. La lecture publique en Maine-et-Loire .....	20
1.2.1. Diagnostic du territoire .....	20
a) Des moyens en baisse .....	20
b) Une insuffisance d'équipements .....	20
c) La réorganisation intercommunale : frein ou opportunité de nouveaux équipements ? .....	21
1.2.2. Paysage actuel des bibliothèques .....	23
a) Un service de proximité dans un contexte rural .....	23
b) Une gestion mixte des bibliothèques : professionnels et bénévoles .....	23
c) Un fonctionnement caractérisé par le manque de personnel.....	24
d) Une coopération affirmée : 18 réseaux de bibliothèques.....	24
1.3. Le rôle du département et de la BDP .....	25
1.3.1. Evaluation.....	25
1.3.2. Dispositifs d'accompagnement pour le développement de la lecture publique et l'aménagement culturel du territoire .....	26
a) Expertise .....	26
b) Subventions .....	26
<b>2. Mission principale : réalisation d'un vade-mecum pour l'accompagnement des projets d'aménagement et de création de bibliothèques .....</b>	<b>27</b>
2.1. Commande .....	27
2.2. Problématique .....	27
2.2.1. Contexte .....	27
Remarque .....	28
2.2.2. Enjeux du vade-mecum, objectifs .....	29

2.3.	Méthodologie .....	29
2.3.1.	Recherche documentaire .....	30
a)	Sources institutionnelles.....	30
b)	Sources bibliothéconomiques .....	31
c)	Documentation technique et réglementaire.....	33
2.3.2.	Recueil et analyse de données .....	33
a)	Enquête auprès des bibliothèques du réseau de la Bibliothèque Départementale .....	33
b)	Visites et comités de pilotage de projets.....	34
c)	Entretiens.....	37
2.3.3.	Notions mises en évidence par le vade-mecum : choix et justification .....	41
a)	Projet de « bibliothèque » ? .....	41
b)	La bibliothèque dans l'espace, les espaces de la bibliothèque .....	42
c)	Des bibliothèques dans la cité .....	44
2.4.	Déroulement.....	48
2.4.1.	Calendrier des différentes étapes.....	49
2.4.2.	Difficultés, points d'appui et points d'amélioration .....	51
2.4.3.	Premiers retours .....	53
<b>III. LE RÔLE DE FORMATION ET D'INFORMATION PROFESSIONNELLE - MISSION SECONDAIRE.....</b>	<b>54</b>	
<b>1.</b>	<b>La formation permanente en bibliothèque.....</b>	<b>54</b>
1.1.	Une pratique professionnelle basée sur l'échange de compétences.....	54
1.1.1.	Circulation des ressources et autoformation .....	54
1.1.2.	Ateliers et journées professionnelles .....	55
1.2.	Bibliothèques départementales : relais d'information et acteurs de la formation .....	55
<b>2.</b>	<b>L'unité Formation - Information du BiblioPôle.....</b>	<b>56</b>
2.1.	Mission.....	56
2.2.	Formations .....	56
2.3.	Ressources pour l'information et l'autoformation professionnelle .....	57
<b>3.</b>	<b>Mission secondaire : mission de valorisation du fonds professionnel .....</b>	<b>57</b>
3.1.	Le Fonds professionnel .....	57
3.2.	Valorisation par la sélection documentaire .....	59
3.2.1.	Problématique .....	59
3.2.2.	Méthodologie : choix de pôles thématiques .....	59
3.2.3.	Diffusion .....	59
<b>BILAN DE STAGE .....</b>	<b>60</b>	
	La gestion de projet : organiser et anticiper.....	60
	Une meilleure connaissance de l'organisation du territoire .....	60
	La découverte d'une variété d'établissements et de fonctionnement.....	61
	La richesse et les limites de la coopération .....	61
	La nécessité des réponses adaptées aux situations au sein d'un service global .....	61
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>62</b>	
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>63</b>	
<b>1.</b>	<b>Architecture, aménagement des espaces .....</b>	<b>63</b>
	Ouvrages de référence .....	63
	Sites internet .....	63
	Bases de données.....	63
	Articles .....	64
	Images animées .....	64
<b>2.</b>	<b>Bibliothèques départementales de prêt.....</b>	<b>65</b>

<b>Textes de lois .....</b>	<b>65</b>
Rapport .....	65
Sites internet .....	66
Page internet .....	66
Articles .....	66
<b>3. Lecture publique et aménagement culturel du territoire .....</b>	<b>67</b>
Rapports et publications officielles .....	67
Données en ligne.....	67
Sites internet .....	67
Articles .....	68
<b>4. Réforme territoriale.....</b>	<b>69</b>
Textes de lois.....	69
Sites et pages internet .....	69
<b>TABLE DES SIGLES .....</b>	<b>70</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>71</b>
1. PRODUCTIONS ISSUES DES MISSIONS .....	72
ANNEXE 1 - GUIDE PRATIQUE - Projets de bibliothèques - Création, réhabilitation, aménagement, extension. Document réalisé dans le cadre de la mission principale .....	76
ANNEXE 2 - BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE DU FONDS PROFESSIONNEL .....	115
ANNEXE 3 - ARTICLES parus dans le Bulletin d'information du BiblioPôle, en lien avec les missions - Petit Bleu n° 82 de juin 2016 .....	124
2. RECUEIL DE DONNÉES - DOCUMENTS INFORMATIFS .....	128
ANNEXE 4 - ÉTAT DES LIEUX DES PROJETS DE BIBLIOTHÈQUES DANS LE DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE. Synthèse de l'enquête réalisée dans le cadre de la mission principale. ....	128
ANNEXE 5 - ORGANIGRAMME DU CONSEIL DEPARTEMENTAL .....	143
ANNEXE 6 - INGÉNIERIE TERRITORIALE - Fiche Direction Culture et Patrimoine : Lecture Publique. 22 mars 2016 .....	144
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>148</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>148</b>

## ABSTRACT

## RÉSUMÉ

Le BiblioPôle, Bibliothèque Départementale de prêt de Maine-et-Loire, accompagne le développement de la lecture publique par le soutien à la création et au fonctionnement des bibliothèques du département. Par l'expertise et l'assistance technique, l'équipe vient en appui aux projets architecturaux et d'aménagement des espaces des bibliothèques de leur réseau. La volonté d'informer les bibliothèques et collectivités territoriales sur les ressources et dispositifs d'accompagnement à travers la réalisation d'un guide méthodologique et pratique, a été l'objet de mission d'un stage professionnel de trois mois dont l'expérience est présentée dans ce rapport.

**mots-clés : projet, bibliothèque, architecture, aménagement, espaces, accompagnement, territoire**

BiblioPôle is the Maine-et-Loire Department (France) Public Library. It helps public library development with the support to creation and functioning. Its staff provides expertise and technical assistance to libraries' building and design projects.

Willing to inform its libraries' network and local governments about resources and backing existing, the Department Library releases a vade mecum to help leading these projects.

Its redaction has been the opportunity of a three-months internship mission which is described in this report.

**keywords : project, library, architecture, layout, restructuration, spaces, support, aera**

# ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) **CHAIZE JEANNE** .....  
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une  
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,  
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.  
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées  
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le 23/08/1982

**Cet engagement de non plagiat doit être signé et joint  
à tous les rapports, dossiers, mémoires.**

Présidence de l'université  
40 rue de rennes – BP 73532  
49035 Angers cedex  
Tél. 02 41 96 23 23 | Fax 02 41 96 23 00

